



REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE

CADRE PROGRAMMATIQUE DU SECTEUR AGRICOLE

Version validée



SEPTEMBRE 2017

TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	v
--	---

PREMIERE PARTIE: CONTEXTE ET JUSTIFICATION	9
--	---

1.1. Contexte.....	Erreur ! Signet non défini.
1.2. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PSDSA A L'HORIZON 2025	10
1.2.1. Rappel de la vision de l'ECOWAP	10
1.2.2. Vision du PSDSA du Bénin	10
1.2.3. Objectifs du PSDSA.....	10
1.2.4. Défis et enjeux du secteur agricole au Bénin	11
1.2.5. Axes stratégiques.....	11
1.2.6. Cohérence du PSDSA avec le PDDAA et l'ECOWAP	11
1.3. PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PNIASAN 2017 - 2021	13
1.3.1. Fonctions et champs couverts par le PNIASAN 2017 - 2021.....	13
1.3.2. Priorités de développement Agricole pour la période 2017-2021.....	14
1.3.3. Evaluation des coûts du PNIASAN 2017 - 2021	15
1.4. OPERATIONALISATION DU PNIASAN 2017 - 2021.....	16
1.5. ORIENTATION, PILOTAGE ET SUIVI EVALUATION du PNIASAN.....	17
1.5.1. Cadre institutionnel d'orientation et de pilotage	17
1.5.2. Dispositif global de suivi-évaluation.....	18

DEUXIEME PARTIE: DESCRIPTION DES PROGRAMMES CADRES.....	20
---	----

2.1. ROLE ET FONCTIONS DU CADRE PROGRAMMATIQUE	21
2.1.1. Le Document de Programmation Pluri annuel des Dépenses (DPPD) du MAEP 21	
2.1.2. Le Projet Annuel de Performance (PAP) du MAEP	21
2.1.3. Le Plan de Travail Annuel Budgétisé (PTAB) du MAEP	21
2.1.4. Le Cadre Programmatique des Acteurs Non Etatiques (CPANE) du Secteur Agricole 21	
2.1.5. La Planification Départementale Harmonisée (PDH).....	22
2.1.6. Le Plan de Développement Agricole de Pôle (PDAP).....	22
2.1.7. Le Plan Communal de Développement Agricole (PCDA)	22
2.1.8. Autres documents	23
2.2. TRANSLATION DES OBJECTIFS DU PSDSA ET DES AXES DU PNIASAN VERS LES PROGRAMMES CADRES DU MAEP	23
2.3. PROGRAMME AGRICULTURE	25
2.3.1. Présentation générale du Programme Agriculture	25

2.3.2.	Présentation du responsable du Programme Agriculture	25
2.3.3.	Politiques et Stratégies nationales dans le sous-secteur de l'Agriculture	27
2.3.4.	Objectifs Spécifiques, Résultats et Actions du Programme Agriculture	28
2.3.5.	Projets et Programmes rattachés au Programme Agriculture.....	36
2.3.6.	Estimation des coûts de mise en œuvre du Programme Agriculture.....	48
2.4.	PROGRAMME ELEVAGE	52
2.4.1.	Présentation générale du Programme Elevage	52
2.4.2.	Présentation du responsable du Programme Elevage.....	52
2.4.3.	Politiques et Stratégies nationales dans le sous-secteur de l'Elevage.....	53
2.4.4.	Objectifs Spécifiques, Résultats et Actions du Programme Elevage	54
2.4.5.	Projets et Programmes rattachés au Programme Elevage	57
2.4.6.	Estimation des coûts de mise en œuvre du Programme Elevage	59
2.5.	PROGRAMME PECHE ET AQUACULTURE	61
2.5.1.	Présentation générale du Programme Pêche et Aquaculture.....	61
2.5.2.	Présentation du responsable du Programme Pêche et Aquaculture	61
2.5.3.	Politiques et Stratégies nationales dans le sous-secteur de la Pêche et l'Aquaculture	62
2.5.4.	Objectifs Spécifiques, Résultats et Actions du Programme Pêche et Aquaculture 64	
2.5.5.	Projets et Programmes rattachés au Programme Pêche et Aquaculture.....	68
2.5.6.	Estimation des coûts de mise en œuvre du Programme Pêche et Aquaculture..	69
2.6.	PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN AU SECTEUR	71
2.6.1.	Présentation générale du Programme Pilotage et Soutien au Secteur	71
2.6.2.	Présentation du responsable du Programme Pilotage et Soutien au secteur	71
2.6.3.	Politiques et Stratégies nationales dans les domaines transversaux et la Gouvernance	72
2.6.4.	Objectifs Spécifiques, Résultats et Actions du Programme Pilotage et Soutien au secteur 73	
2.6.5.	Projets et Programmes rattachés au Programme Pilotage et Soutien au Secteur	86
2.6.6.	Estimation des coûts de mise en œuvre du Programme Pilotage et Soutien au Secteur 91	
TROISIEME PARTIE: CADRE HARMONISE DE MESURE DE LA PERFORMANCE ..		98
3.1.	CADRE DE RESULTAT DU PNIASAN.....	99
3.2.	CADRE DE RESULTATS DES PROGRAMMES CADRES	104
3.2.1.	Cadre de performance et indicateurs du Programme Agriculture.....	104
Logique d'intervention		104
3.2.2.	Cadre de performance et indicateurs du Programme Elevage	123

3.2.3.	Cadre de performance et indicateurs du Programme Pêche et Aquaculture	130
3.2.4.	Cadre de performance et indicateurs du Programme Pilotage et Soutien	134

QUATRIEME PARTIE: MECANISME D'ALIGNEMENT DES INTERVENTIONS 146

4.1.	APPROCHE PROGRAMME POUR LE SECTEUR AGRICOLE	147
4.2.	GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS (GAR).....	147
4.3.	CHAINE DE RESULTATS ET IMBRICATION DES LOGIQUES D'INTERVENTION	148
4.4.	MODALITES FORMULATION DE NOUVEAUX PROJETS.....	149
4.4.1.	Principes directeurs	149
4.4.2.	Projets phares du PAG	151
4.5.	Pilotage du cadre programmatique et conditions de succès	151
4.5.1.	Pilotage des programmes-cadres	151
4.5.2.	Pilotage des projets.....	152
4.5.3.	Coordination et gestion du cadre programmatique	152
4.5.4.	Conditions de succès	152

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Cohérence des axes stratégiques du PSDSA avec les piliers du PDDAA et l'ECOWAP.....	12
Tableau 2 :	Structure du PNIASAN du Bénin	13
Tableau 3 :	Coûts de mise en œuvre du PNIASAN par axe et par catégorie d'acteur (en M de FCFA).....	15
Tableau 4 :	Estimation des gaps de financement du MAEP (en M de FCFA).....	15
Tableau 5 :	Correspondances entre le niveau sectoriel (PSDSA/PNIASAN) et le niveau sous-sectoriel	24
Tableau 6 :	Projets et programmes rattachés au Programme Agriculture.....	36
Tableau 7 :	Désignation des responsables et estimations des coûts de mise en œuvre du Programme Agriculture (volet MAEP)	48
Tableau 8 :	Désignation des responsables et estimations des coûts de mise en œuvre du Programme Elevage (volet MAEP).....	59
Tableau 9 :	Désignation des responsables et estimations des coûts de mise en œuvre du Programme Pêche et Aquaculture (volet MAEP)	69
Tableau 10 :	Projets et programmes rattachés au Programme Pilotage et Soutien au Secteur	86
Tableau 11 :	Désignation des responsables et estimations des coûts de mise en œuvre du Programme Pilotage et Soutien au Secteur (volet MAEP)	91
Tableau 12 :	Cadre de résultat du PNIASAN 2017-2021	99
Tableau 13 :	Cadre général de mesure de la performance du Programme Agriculture	104
Tableau 14 :	Objectifs chiffrés de rendement et de production des principales productions végétales	120
Tableau 15 :	Objectifs de rendement et de production des principales productions végétales	122
Tableau 16 :	Cadre général de mesure de la performance du Programme Elevage	123
Tableau 17 :	Objectifs de productivité et de production des principales productions animales	129

Tableau 18 : Cadre général de mesure de la performance du Programme Pêche et Aquaculture	130
Tableau 19 : Objectifs de production des principales productions halieutiques à l’horizon 2021	133
Tableau 20 : Cadre de mesure de la performance du Programme Pilotage et Soutien	134
Tableau 21 : Cadre logique imbriqué des projets et des Programmes Cadres	148
Tableau 22 : Liste et budgets prévisionnels (en M de FCFA) des projets phares du PAG....	151

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Schéma d’opérationnalisation du PNIASAN	17
Figure 2 : Schéma du dispositif d’orientation, de pilotage et de suivi évaluation	19
Figure 3 : Chaîne de résultats entre les Projets, les Programmes Cadres et la Politique Sectorielle.....	149
Figure 4 : Correspondance entre les indicateurs Projets et ceux du Cadre Programmatique.	150

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AIC	: Agriculture Intelligente face au Climat
AMAB	: Assurance Mutuelle Agricole du Bénin
ANE	: Acteurs Non Etatiques
AGVSAN	: Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
AOF	: Attribution, Organisation et Fonctionnement
ATDA	: Agence Territoriale de Développement Agricole
B2A	: Bureau d'Etudes et d'Appui au secteur Agricole
BAI	: Bureau d'Analyse et d'Investigation
CAN	: Conseil de l'Alimentation et de la Nutrition
CCoS	: Conseil Communal de Suivi
CDÉS	: Conseil Départemental de Suivi
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CEMA	: Centre d'Exploitation de Matériels Agricoles
CNAB	: Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin
CNOS	: Conseil National d'Orientation et de Suivi
CR	: Cadre de Résultats
CUMA	: Coopérative d'Utilisation des Matériels Agricoles
CVA	: Chaîne de Valeur Ajoutée
DANA	: Direction de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée
DDAEP	: Direction Départementale de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
DLROPEA	: Direction de la Législation Rurale, de l'Appui aux Organisations Professionnelles et à l'Entrepreneuriat Agricole
DPP	: Direction de la Programmation et de la Prospective
DPPD	: Document Pluriannuel de Programmation des Dépenses
DRFM	: Direction des Ressources Financières et du Matériel
DRH	: Direction des Ressources Humaines
DSA	: Direction des Statistiques Agricole
EAF	: Exploitation Agricole Familiale
ECOWAP	: Politique agricole régionale de l'Afrique de l'Ouest
EMICoV	: Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages
FADeC	: Fonds d'Appui au Développement des Communes
FCFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
FNDA	: Fonds National de Développement Agricole
GDT	: Gestion Durable des Terres
GIRE	: Gestion intégrée des Ressources en Eau
INRAB	: Institut National des Recherches Agricoles du Bénin
INSAE	: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
LOASAN	: Loi d'Orientation Agricole et de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
MAEP	: Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
M de FCFA	: Million de francs CFA
MICS	: Multiple Indicators Cluster Survey (Enquête à Indicateurs Multiples)
MPD	: Ministère du Plan et du Développement
ODD	: Objectif de Développement Durable

OG	: Objectif Global
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	: Organisation Mondiale pour la Santé
ONASA	: Office National pour la Sécurité Alimentaire
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OPA	: Organisations Professionnelles Agricoles
OS	: Objectif Spécifique
OSD	: Orientations Stratégiques de Développement
PA	: Programme Agriculture
PAFILAV	: Projet d'Appui à la Filière Lait et Viande
PAG	: Programme d'Action du Gouvernement
PAP	: Projet Annuel de Performance
PASCiB	: Plateforme des Acteurs de la Société Civile au Bénin
PDA	: Pôle de Développement Agricole
PDC	: Plan de Développement Communal
PDPA	: Programme de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture
PDDAA	: Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique
PE	: Programme Elevage
PFR	: Plan Foncier Rural
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIBA	: Produit Intérieur Brut Agricole
PIBH	: PIB du sous-secteur pêche
PGPE	: Plan de Gestion des Plans d'Eau
PNIASAN	: Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PNOPPA	: Plate-forme Nationale des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles du Bénin
POPAC	: Port de pêche artisanale de Cotonou
PPA	: Programme Pêche et Aquaculture
PPBS	: Planification, Programmation, Budgétisation, Suivi
PPP	: Partenariat Public-Privé
PPSS	: Programme Pilotage et Soutien au Secteur
PSDAN	: Plan Stratégique de Développement de l'Alimentation et de la Nutrition
PSDSA	: Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole
PSRSA	: Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RAP	: Rapport Annuel de Performance
SAN	: Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
SAKSS	: Strategic Analysis and Knowledge Support System
SDAC	: Schéma Directeur d'Aménagement des Communes
SGM	: Secrétaire Général du Ministère
SIM	: Système d'Information sur le Marché
SNFAR	: Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale
SONAPRA	: Société Nationale de Promotion Agricole
SVGF	: Section Villageoise de Gestion Foncière
T/ha	: Tonne à l'hectare
TIC	: Technologies de l'Information et de la Communication
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

INTRODUCTION

Le secteur agricole joue un rôle prépondérant dans la croissance économique et sociale nationale du fait de sa contribution à la création de richesse et d'emplois. En effet, le secteur agricole béninois qui occupe environ 70% de la population active, contribue pour près de 23% à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB) (INSAE, 2017). Il fournit environ 75% des recettes d'exportation et 15% des recettes de l'Etat. Il est reconnu comme un secteur important pour assurer la souveraineté alimentaire et la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

L'adoption et la mise en œuvre de 2011 à 2015 du Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) a permis d'améliorer les performances du secteur agricole mais insuffisamment. En effet, l'évaluation de la mise en œuvre du PSRSA a révélé que des avancées ont été obtenues notamment en matière d'amélioration de la productivité de quelques spéculations, le renforcement du cadre institutionnel avec la prise en main progressive des rôles par les acteurs selon leurs mandats, l'amélioration de la gouvernance du secteur agricole. Cependant, des faiblesses sont encore notées notamment la faible productivité de la plupart des spéculations liée à l'utilisation des outils traditionnels, au faible taux d'utilisation des semences améliorées, le faible accès aux intrants de qualités à temps opportuns, la non maîtrise de l'eau, la mauvaise organisation des filières, l'insuffisance de l'encadrement technique, le manque d'infrastructures et le faible financement des activités de production. L'agriculture béninoise demeure essentiellement pluviale et fortement influencée par les variabilités et les changements climatiques.

C'est pour corriger toutes ces insuffisances pour la réalisation effective d'un taux de croissance agricole d'au moins 6% recommandé aux Etats membres par l'Union Africaine (UA) dans le cadre du NEPAD et nécessaire à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), que les acteurs du secteur agricole, par un processus participatif, inclusif et itératif basé sur les leçons tirées du passé, les orientations régionales (PDDAA/ECOWAP) et dans l'optique du renforcement des acquis, ont élaboré et validé en mai 2017, le Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA 2017-2025) et le Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN 2017-2021). Le PNIASAN 2017-2021 intègre le volet Agriculture du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) « Bénin Révélé » comme le programme d'investissements prioritaires mais aussi les investissements à consentir par le secteur privé y compris les exploitations agricoles familiales et leurs Organisations, les Organisations de la Société Civile (OSC), les entreprises agricoles et agro-alimentaires. Il met l'accent sur les collectivités territoriales (Communes) comme acteurs fondamentaux dans le choix et la réalisation des investissements structurants avec le FADeC affecté Agriculture comme outil principal de financement. Ces investissements doivent être centrés sur les Chaînes de Valeur Ajoutée (CVA) des filières dans une approche de territorialisation avec les 7 Pôles de Développement Agricole (PDA).

Dans le but d'opérationnaliser le PNIASAN, une retraite a été organisée en mai 2017 sur la définition de la méthodologie d'élaboration du cadre programmatique du secteur agricole en arrimage avec le PNIASAN avec l'appui technique et financier du Programme Promotion des Filières agricoles (PROFI) de l'Agence Belge de Développement (CTB) et l'appui technique de l'Union Européenne (UE). Au cours de cette retraite qui a connu la participation de toutes les catégories d'acteurs reconnues par le cadre institutionnel du secteur agricole, les documents de programmation du PNIASAN ont été retenus dont le document du cadre programmatique.

Le cadre programmatique contenant les quatre programmes cadres est le premier document de déclinaison du PNIASAN qui doit servir de cadre d'alignement de première ligne des interventions dans le secteur agricole. Il remplace les quatre anciens programmes cadres arrimés au PSRSA 2011-2015 dont l'horizon est cependant de 2020. Les quatre programmes cadres que comporte ce nouveau cadre programmatique sont déjà intégrés dans la base de la Direction Générale du Budget (DGB) et de la Direction Générale des Politiques de Développement (DGPD) et intègrent les réformes en cours au niveau de la DGB, réformes impulsées par les orientations au niveau de l'UEMOA. Le nouveau cadre devrait permettre d'assurer (i) une programmation qui tient compte des actions prévues dans le plan, (ii) un meilleur leadership du MAEP pour la coordination et le pilotage des interventions dans le

secteur agricole, (iii) un renforcement du dialogue inter-acteurs du secteur agricole, de la cohérence et de la synergie des interventions ; (iv) l'animation du Conseil National d'Orientation et de Suivi (CNOS) et de ses démembrements (CDeS et CCoS).

Le présent document du cadre programmatique est réparti en quatre sections :

- 1) Première partie : Contexte et justification ;
- 2) Deuxième partie : Description des Programmes Cadres ;
- 3) Troisième partie : Cadre harmonisé de mesure de la performance et
- 4) Quatrième partie : Mécanisme d'alignement des interventions.

Première partie :

Orientations stratégiques du PSDSA et du PNIASAN

1.1. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PSDSA A L'HORIZON 2025

Malgré son taux de croissance et sa contribution très appréciable au PIB, le secteur agricole n'a pas encore atteint la forte vitalité des économies émergentes. Il existe des gains de productivité à réaliser dans tous les sous-secteurs, comme le laissent entrevoir les performances de production et de rendements des filières agricoles. Cette section annonce la vision, les objectifs, les défis et les enjeux majeurs à relever, les axes stratégiques et les effets et impacts attendus pour le secteur.

1.1.1. Rappel de la vision de l'ECOWAP

La politique agricole régionale adoptée par la CEDEAO affirme comme vision ce qui suit : « *Une agriculture moderne et durable, fondée sur l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé. Productive et compétitive sur le marché intra-communautaire et sur les marchés internationaux, elle doit permettre d'assurer la sécurité alimentaire et de procurer des revenus décents à ses actifs* ».

De cette vision, découlent des objectifs et des orientations sur lesquelles se fondent les programmes de la CEDEAO et partant, ceux des pays membres dont le Bénin.

1.1.2. Vision du PSDSA du Bénin

En cohérence avec les défis à relever dans le secteur agricole béninois, la vision du PSDSA est : « *Un secteur agricole béninois dynamique à l'horizon 2025, compétitif, attractif, résilient aux changements climatiques et créateur de richesses, d'emplois, répondant de façon équitable aux besoins de sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population béninoise et aux besoins de développement économique et social de toutes les couches de la population du pays* ».

Cette vision déclinée pour le développement du secteur agricole du Bénin et celle de l'ECOWAP/PDDAA mettent l'accent sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population, la compétitivité, la modernisation des systèmes de production des exploitations familiales agricoles et leur adaptabilité.

1.1.3. Objectifs du PSDSA

L'objectif global découlant de la vision du PSDSA est « *d'améliorer les performances de l'Agriculture béninoise, pour la rendre capable d'assurer de façon durable la souveraineté alimentaire, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et de contribuer au développement économique et social des hommes et femmes du Bénin pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD)* ».

Cet objectif global est décliné en trois Objectifs Spécifiques (OS), à savoir :

- OS1. Renforcer la croissance du secteur agricole, la souveraineté alimentaire et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, hommes et femmes, à travers une production efficace et une gestion durable des exploitations dirigées aussi bien par les hommes que par les femmes et les jeunes.
- OS2. Assurer la compétitivité et l'accès des productions et produits agricoles et agroalimentaires y compris ceux produits par les femmes et les groupes vulnérables aux marchés grâce à la promotion des filières agricoles.
- OS3. Renforcer la résilience des populations vulnérables (hommes et femmes) notamment des exploitations familiales agricoles (sous-secteurs agriculture, élevage et pêche/aquaculture).

1.1.4. Défis et enjeux du secteur agricole au Bénin

Suite au diagnostic participatif ayant conduit à l'identification des problèmes majeurs auxquels le secteur agricole est confronté, quatre défis majeurs ont été mis en relief pour le développement durable du secteur :

- (i) la couverture des besoins alimentaires et nutritionnels à travers la production locale et la sauvegarde des moyens d'existence pour les populations hommes et femmes;
- (ii) l'accroissement des revenus pour les hommes et les femmes;
- (iii) l'amélioration de l'attractivité de l'activité agricole et du milieu rural ; et
- (iv) l'adoption par les agriculteurs, éleveurs, pêcheurs et pisciculteurs (hommes et femmes) des innovations pertinentes conduisant à atténuer l'empreinte carbone de l'agriculture.

Ces défis devront être relevés dans un contexte marqué par cinq enjeux majeurs :

- 1. l'option consistant à faire effectivement de l'agriculture la base de l'économie béninoise ;
- 2. l'ouverture sur les marchés extérieurs ;
- 3. l'optimisation des potentialités disponibles ;
- 4. l'implication de tous les acteurs notamment des hommes, des femmes et des jeunes : et
- 5. l'assurance d'un développement agricole respectueux de l'environnement.

1.1.5. Axes stratégiques

La corrélation faite entre les problèmes majeurs identifiés et les principaux défis à relever permet de distinguer cinq grands axes d'intervention sur lesquels se fonde le PSDSA. Il s'agit de :

- i. l'amélioration de la productivité et de la production des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières agricoles ;
- ii. la promotion et la structuration équitable des Chaînes de Valeurs Ajoutées (production, transformation, normalisation, standardisation et labellisation, cadre de concertation et commercialisation) des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières prioritaires ;
- iii. le renforcement de la résilience des exploitations agricoles (gestion durable des terres et adaptation aux changements climatiques, gestion des risques) face aux changements climatiques et l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables (nutrition, filets sociaux etc.);
- iv. l'amélioration équitable de la gouvernance (renforcement juridique, institutionnel, mécanismes de redevabilité et coordination intersectorielle à différentes échelles) du secteur agricole et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; et
- v. la mise en place de mécanismes de financements et d'assurance adaptés et accessibles aux différents types d'exploitations agricoles et catégories d'acteurs des maillons des filières agricoles, y compris les femmes, les jeunes et les primo-entrepreneurs.

1.1.6. Cohérence du PSDSA avec les orientations nationales, le PDDAA et l'ECOWAP

Le tableau 7 présente les correspondances entre les axes stratégiques du PSDSA, les orientations du PAG, les piliers du PDDAA et les orientations stratégiques de l'ECOWAP.

Tableau 1 : Cohérence des axes stratégiques du PSDSA avec les orientations du PAG, les piliers du PDDAA et l'ECOWAP

Piliers du PDDAA	Orientations stratégiques de l'ECOWAP	Orientations nationales (PAG) ¹	Orientations stratégiques du PSDSA Bénin	Orientations transversales du PSDSA Bénin
Pilier I : Extension des superficies sous gestion durable des terres et systèmes fiables de contrôle de l'eau	L'amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture	PILIER 2 : Engager la transformation structurelle de l'économie Axe stratégique 4 : Amélioration de la croissance économique	Axe 1 : Amélioration de la productivité et de la production des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières agricoles prioritaires	Axe 4 : Amélioration de la gouvernance (renforcement institutionnel et coordination intersectorielle à différentes échelles) du secteur agricole, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle Axe 5 : Mise en place de mécanismes de financements et d'assurances adaptés et accessibles aux différents types d'exploitations agricoles et catégories d'acteurs des maillons des filières agricoles y compris les femmes, les jeunes et des primo-entrepreneurs
Pilier II : Amélioration des infrastructures rurales et des capacités commerciales des marchés	La mise en œuvre, d'un régime commercial intracommunautaire fondé sur le principe d'une zone de libre échange en cours de construction		Axe 2 : Promotion et structuration équitable des Chaînes de Valeurs Ajoutées (production, transformation, normalisation, standardisation et labellisation, cadre de concertation et commercialisation) des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières prioritaires	
Pilier III : Accroissement de l'offre alimentaire, réduction de la famine et amélioration des réponses d'urgence aux crises alimentaires	L'adaptation, du régime commercial extérieur aux spécificités des produits agricoles		Axe 3 : Renforcement de la résilience des exploitations agricoles face aux changements climatiques et amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables	
Pilier IV : Recherche agricole, diffusion et adoption des innovations				

Source : Analyse de l'équipe de rédaction

Les trois premiers axes du PSDSA s'inscrivent directement dans les trois premiers piliers du PDDAA et les trois orientations stratégiques de l'ECOWAP. Les axes 4 et 5 du PSDSA sont transversaux et correspondent aux quatre piliers du PDDAA et à l'ensemble des orientations de l'ECOWAP.

¹ Les orientations nationales sont définies dans le Plan d'Action du Gouvernement (PAG) ; elles seront également précisées dans le Plan National de Développement (PND) 2018-2022 en cours d'élaboration.

1.2. PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PNIASAN 2017 - 2021

Le PNIASAN du Bénin a été conçu de manière participative et validé lors d'un atelier national qui s'est tenu en mai 2017 à Cotonou.

1.2.1. Fonctions et champs couverts par le PNIASAN 2017 - 2021

Le PNIASAN 2017 – 2021 est un PNIA de deuxième génération ; il est défini comme étant le **cadre de planification et de coordination stratégique** pour le secteur de l'Agriculture² durable et de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle. Il prend en compte les besoins, les acquis, les besoins additionnels de financement (gap) à couvrir pour **l'investissement et le fonctionnement** du secteur sur une période de cinq ans (2017 - 2021). Le PNIASAN fédère l'ensemble des Projets et Programmes en cours et en perspective dans le secteur (Etat et Privés). Il prend en compte les ressources intérieures de l'Etat, les financements des Partenaires Techniques et Financiers ainsi que les contributions du secteur privé et de la société civile. Il vise notamment à mobiliser les ressources additionnelles nécessaires à la mise en œuvre effective du PAG volet Agriculture et des mesures d'accompagnement, dans une stratégie de territorialisation du développement agricole et de décentralisation.

Le PNIASAN génère la chaîne PPBS (Planification, Programmation, Budgétisation, Suivi) dans le domaine couvert par le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche et permet d'informer l'ensemble des parties prenantes sur les progrès accomplis dans le secteur.

Le PNIA de deuxième génération est donc un outil de portée globale, formulé au cours d'un processus participatif et inclusif. Il est structuré en cinq axes prioritaires, 23 composantes et 93 actions (tableau 8). Le PNIASAN prend en compte les domaines transversaux tels que les dimensions genre, environnementale et sociale pour assurer la durabilité des réalisations.

Tableau 2 : Structure du PNIASAN du Bénin

Axes stratégiques	Composantes
<u>Axe 1</u> : Amélioration de la productivité et de la production des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières agricoles prioritaires	<u>Composante 1.1</u> : Renforcement de la disponibilité et de l'accessibilité aux semences et plants de qualité (productions végétales, animales et halieutiques) <u>Composante 1.2</u> : Renforcement de l'accessibilité aux autres types d'intrants Agricoles <u>Composante 1.3</u> : Mécanisation des activités agricoles adaptée et accessible pour les hommes et les femmes <u>Composante 1.4</u> : Amélioration de l'accès aux connaissances professionnelles et aux innovations technologiques pour les hommes et les femmes <u>Composante 1.5</u> : Promotion des aménagements hydro-agricoles, pastoraux et infrastructures de désenclavement
<u>Axe 2</u> : Promotion et structuration équitable des Chaînes de Valeur Ajoutée (CVA) des produits végétaux, animaux et halieutiques des	<u>Composante 2.1</u> : Développement d'infrastructures adéquates pour le stockage, la conservation, la transformation et la mise en marché <u>Composante 2.2</u> : Renforcement du dispositif de contrôle des normes commerciales <u>Composante 2.3</u> : Identification et valorisation des opportunités d'affaires <u>Composante 2.4</u> : Mise en place des Indications Géographiques

² Le terme « Agriculture » couvre l'ensemble des activités économiques du secteur Agricole et péri-Agricole notamment les productions végétales, animales, halieutiques, la transformation, le transport, le commerce, la distribution et d'autres services Agricoles, ainsi que leurs fonctions sociales et environnementales.

Axes stratégiques	Composantes
filiales prioritaires au profit des Hommes et des Femmes	<u>Composante 2.5</u> : Renforcement des capacités des acteurs en matière d'analyse et de formulation des stratégies commerciales d'entreprise <u>Composante 2.6</u> : Renforcement du Partenariat Public Privé (PPP)
<u>Axe 3</u> : Renforcement de la résilience face aux changements climatiques et amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables	<u>Composante 3.1</u> : Innovations agricoles au profit des hommes et des femmes pour la résilience face au changement climatique et son atténuation <u>Composante 3.2</u> : Gestion durable des terres et des écosystèmes aquatiques pour les hommes et les femmes <u>Composante 3.3</u> : Sécurisation et gestion de l'accès au foncier au profit des hommes et des femmes <u>Composante 3.4</u> : Promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, hommes et femmes
<u>Axe 4</u> : Amélioration de la gouvernance et des systèmes d'informations du secteur agricole, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	<u>Composante 4.1</u> : Appui à la mise en œuvre des réformes du secteur et soutien aux services du MAEP <u>Composante 4.2</u> : Amélioration du système d'information du secteur agricole (statistiques, e-agriculture, systèmes d'informations, suivi évaluation et coordination du secteur) <u>Composante 4.3</u> : Professionnalisation des exploitations agricoles de type familial et promotion de l'entrepreneuriat agricole des jeunes et des femmes <u>Composante 4.4</u> : Promotion du genre dans le secteur agricole
<u>Axe 5</u> : Mise en place de mécanismes de financements et d'assurances adaptés et accessibles aux différents types d'exploitations agricoles et catégories d'acteurs	<u>Composante 5.1</u> : Opérationnalisation du Fonds National de Développement Agricole (FNDA) <u>Composante 5.2</u> : Renforcement des mécanismes assurantiels dans le secteur agricole <u>Composante 5.3</u> : Gestion des calamités dans le secteur agricole <u>Composante 5.4</u> : Renforcement du Fonds d'Appui au Développement des communes, volet agriculture (FADeC-Agriculture)

1.2.2. Priorités de développement Agricole pour la période 2017-2021

La formulation du PNIASAN n'a pas été précédée d'une modélisation. Néanmoins, des options à moyen terme devant permettre d'atteindre les objectifs des cinq premières années du PSDSA, ont été identifiées afin de favoriser une croissance rapide des différents sous-secteurs. Dans ce cadre, aussi bien les filières agricoles devant bénéficier d'investissement massif tel que signalé dans le Programme d'Action du Gouvernement (PAG) que les autres types de filières agricoles, sont considérées par les acteurs du secteur, comme des priorités de développement agricole.

1. Filières et sous-secteurs d'investissement massif du PAG : le PNIASAN 2017-2021 met d'abord l'accent sur les filières retenues dans le PAG devant bénéficier d'investissements massifs dans le cadre des projets phares du PAG au cours des cinq prochaines années.
2. Autres filières à promouvoir : les autres filières végétales telles que le soja, le karité, le palmier à huile, l'igname, la patate douce, les légumineuses, les agrumes, la banane plantain, les plantes aromatiques ainsi que les filières d'élevage non conventionnel telles que le lapin, l'aulacode ou l'escargot sont retenues au côté des filières prioritaires.
3. Appuis aux Exploitations Agricoles Familiales et au secteur privé : la mise en œuvre du PSDSA s'appuiera donc à la fois sur les Exploitations Agricoles Familiales et sur le secteur privé (PME et entreprises agroalimentaires), en renforçant leurs complémentarités et en favorisant leur

intégration dans les Chaînes de Valeurs Ajoutées inclusives et leurs connexions aux marchés. Pour ce faire, l'Etat doit améliorer l'environnement institutionnel, promouvoir la formation, la recherche, l'appui conseil, investir dans les grandes infrastructures structurantes (pistes de désenclavement, aménagements hydroagricoles, construction/rénovation des marchés, etc.) et faciliter l'accès à la terre et aux financements.

4. Pôles de Développement Agricole comme champs d'intervention : la nouvelle approche de développement agricole du Gouvernement passe par la promotion de Pôles de Développement Agricole (PDA) au côté des douze Direction Départementales de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (DDAEP). Chaque DDAEP devra exercer pleinement ses missions régaliennes notamment de contrôle, de régulation, de mise en œuvre de la politique de l'Etat, incarné par le MAEP. Dans ce cadre, des filières porteuses seront déclinées en projets structurants cohérents dont le pilotage et la coordination seront assurés par une ATDA (Agence Territoriale de Développement Agricole) au niveau de chaque pôle. Cette agence sera animée par une équipe opérationnelle de gestion.

1.2.3. Evaluation des coûts du PNIASAN 2017 - 2021

L'évaluation des coûts a été réalisée grâce à l'implication des acteurs étatiques, des acteurs non étatiques et du secteur privé dont les besoins de financement ont été intégrés dans le PNIASAN. En tenant compte d'un taux d'inflation moyen de 2,5 %, le coût global du PNIASAN, incluant les contributions (investissement et fonctionnement) de l'Etat, des PTF et du secteur privé, pour la période 2017 - 2021 a ainsi été estimé **à près de 1 569 milliards de FCFA** (voir tableau 3 exprimé en Millions de FCFA).

Tableau 3 : Coûts de mise en œuvre du PNIASAN par axe et par catégorie d'acteur (en M de FCFA)

Axes prioritaires	Global PNIASAN	Etat et PTF		Privés
		MAEP	Autres ministères	
A1 Productivité	1 058 940,67	291 265,56	131 992,78	635 682,33
A2 CVA	73 165,22	40 507,26	480,96	32 176,99
A3 Résilience SAN	125 733,51	111 286,64	13 972,90	473,97
A4 Gouvernance	273 338,39	244 474,58	7 972,08	20 891,73
A5 Financement	38 538,99	38 538,99	0,00	0,00
Total	1 569 716,78	726 073,03	154 418,72	689 225,02
Proportion	100 %	46,26 %	9,84 %	43,91 %

Sur la base de l'estimation des financements acquis et des coûts de mise en œuvre, les besoins additionnels (gaps de financement) du MAEP ont été calculés par axe du PNIASAN sur la période 2017-2021 (tableau 20).

Tableau 4 : Estimation des gaps de financement du MAEP (en M de FCFA)

Axes prioritaires du PNIASAN	Besoins MAEP	Total budgets acquis		Budgets additionnel (gap)	
		Hyp. basse	Hyp. haute	Hyp. basse	Hyp. Haute
A1 Productivité	291 265,56	220 276,31	263 513,73	70 989,25	27 751,83
A2 CVA	40 507,26	23 307,34	23 828,28	17 199,90	16 678,97
A3 Résilience SAN	111 286,64	76 425,16	86 843,82	34 861,48	24 442,83
A4 Gouvernance	244 474,58	178 072,04	225 476,93	66 402,54	18 997,65
A5 Financement	38 538,99	28 489,79	31 094,45	10 049,19	7 444,53
Total	726 073,03	526 570,64	630 757,21	199 502,37	95 315,81

Les besoins totaux additionnels de financement du MAEP se situent entre 95 et 199 milliards de FCFA et représentent respectivement 13 % et 28 % du coût global du PNIASAN (volet MAEP), en fonction des deux hypothèses formulées à propos des taux de décaissement et de consommation budgétaires. Les besoins de financement concernent essentiellement l'axe productivité (avec les

infrastructures structurantes et l'amélioration de l'accès aux intrants), l'axe résilience (avec les aspects liés à GDT et au foncier) et l'axe relatif à la gouvernance sectorielle.

Il s'agira donc de mobiliser les efforts de l'ensemble des partenaires publics et privés, intérieurs et extérieurs pour le financement du PNIASAN et partant le plan national d'investissement prioritaire du Gouvernement, à savoir le PAG Agriculture.

1.3. OPERATIONALISATION DU PNIASAN 2017 - 2021

L'opérationnalisation du PNIASAN exige la cohérence des politiques sectorielles qui impactent le secteur agricole. Les principes fondamentaux pour sa mise en œuvre seront basés sur : (i) la participation et l'inclusion de toutes les parties prenantes, (ii) la décentralisation et la territorialisation des actions ; (iii) le dialogue avec les partenaires intervenants dans le secteur et (iv) la bonne gouvernance et l'équité ainsi que la reddition des comptes.

Le PNIASAN, cadre de planification stratégique du Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA), procède d'une démarche qui s'inscrit dans la durée et qui se fonde sur un certain nombre d'actions structurantes et d'instruments institutionnels, de pilotage et de financement. Le PNIASAN sera donc opérationnalisé (figure 5) à travers la mise en œuvre d'une large gamme d'actions concrètes qui se répartissent entre :

1. le programme d'investissement agricole prioritaire du Gouvernement, c'est-à-dire les cinq projets phares du secteur agricole inscrits dans le PAG;
2. les projets prioritaires agricoles en cours d'exécution inscrits dans le PAG qui sont sous la tutelle du MAEP, ainsi que les projets et programmes sous tutelle d'autres ministères qui ont un impact significatif sur le secteur agricole ;
3. les missions devant être remplies par le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche et qui accompagnent l'ensemble des acteurs ;
4. les actions de production, de transformation, de commercialisation relevant des acteurs du secteur privé (exploitations agricoles familiales, PME agricoles, grandes entreprises, opérateurs agroalimentaires etc.) ; et
5. les infrastructures structurantes communautaires pour lesquelles les communes ont un rôle déterminant en exerçant leur mission de maîtrise d'ouvrage du développement local.

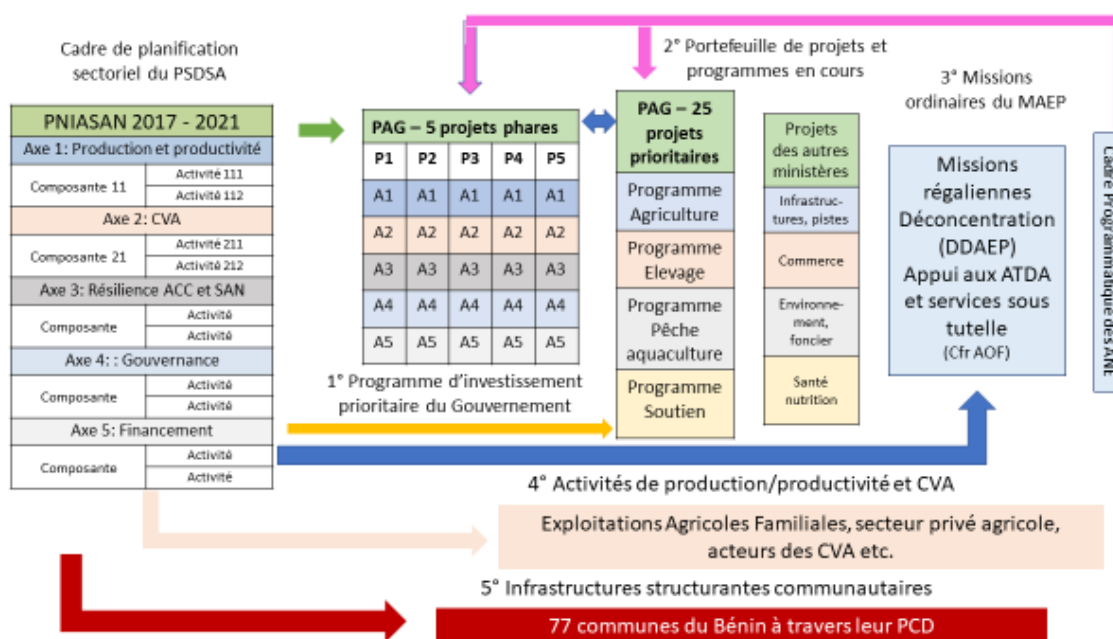


Figure 1 : Schéma d'opérationnalisation du PNIASAN

1.4. ORIENTATION, PILOTAGE ET SUIVI EVALUATION du PNIASAN

1.4.1. Cadre institutionnel d'orientation et de pilotage

Le cadre institutionnel de mise en œuvre du PSDSA, constitue un cadre privilégié où tous les acteurs privés et publics pourront se retrouver, échanger et s'assurer que chacun joue efficacement son rôle. Les différentes catégories d'acteurs sont (i) l'Etat, à travers le MAEP et les autres ministères intervenant dans le secteur, (ii) les collectivités locales et territoriales, (iii) les Organisations des Producteurs Agricoles à travers la PNOPPA, (iv) les Chambres d'Agriculture du Bénin (la Chambre Nationale d'Agriculture et les chambres départementales), (v) le secteur privé (CCIB, Patronat, etc.), (vi) la Société civile spécialisée dans la surveillance des politiques agricoles à travers la Plateforme des Acteurs de la Société Civile au Bénin (PASCIB), (vii) les ONG nationales et internationales actives dans le secteur agricole et (viii) les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Le cadre privilégiera (i) la participation de tous les acteurs, la primauté des relations horizontales, (ii) la répartition claire des rôles et des responsabilités, (iii) le Partenariat Public Privé, (iv) le recentrage et le renforcement de l'Etat dans ses fonctions régaliennes, (v) la responsabilisation des acteurs selon leurs mandats et (vi) la reddition des comptes.

La répartition des rôles porte essentiellement sur les fonctions régaliennes, les fonctions partagées, les fonctions économiques et les fonctions de veille citoyenne et de gouvernance.

La coordination de la mise en œuvre du PSDSA/PNIASAN est assurée par le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche avec l'appui du **Conseil National d'Orientation et de Suivi (CNOS)** sur lequel repose le fonctionnement du cadre institutionnel. Le Conseil National d'Orientation et de Suivi (CNOS) est l'organe d'orientation et de régulation stratégique de la politique nationale du développement du secteur agricole, soutenu par des **Conseils Départementaux de Suivi (CDÉS)** et des **Conseils Communaux de Suivi (CCoS)**. Le CNOS est doté d'une autonomie de gestion et ses structures déconcentrées donnent des avis motivés sur toutes les questions relatives aux politiques et stratégies du secteur agricole. Il est composé des représentants des parties prenantes du secteur : Etat, collectivités locales et territoriales (ANCB), Organisations des Producteurs Agricoles (PNOPPA), les Chambres d'Agriculture du Bénin (la Chambre Nationale d'Agriculture et les chambres départementales), secteur privé marchand (CCIB, UCIMB, APBEF, Patronat, etc.), Société Civile (PASCiB, RENOVA) et PTF.

Le CNOS est doté d'un **Secrétariat Technique Permanent (STP/CNOS)** chargé (i) d'analyser les implications techniques des orientations du CNOS, (ii) de veiller à la mise en œuvre et au suivi des recommandations et décisions du CNOS, (iii) de servir d'interface entre le CNOS et les services techniques du MAEP et des autres ministères impliqués dans la mise en œuvre du PSDSA et (iv) de préparer les sessions du CNOS et de suivi du secteur agricole.

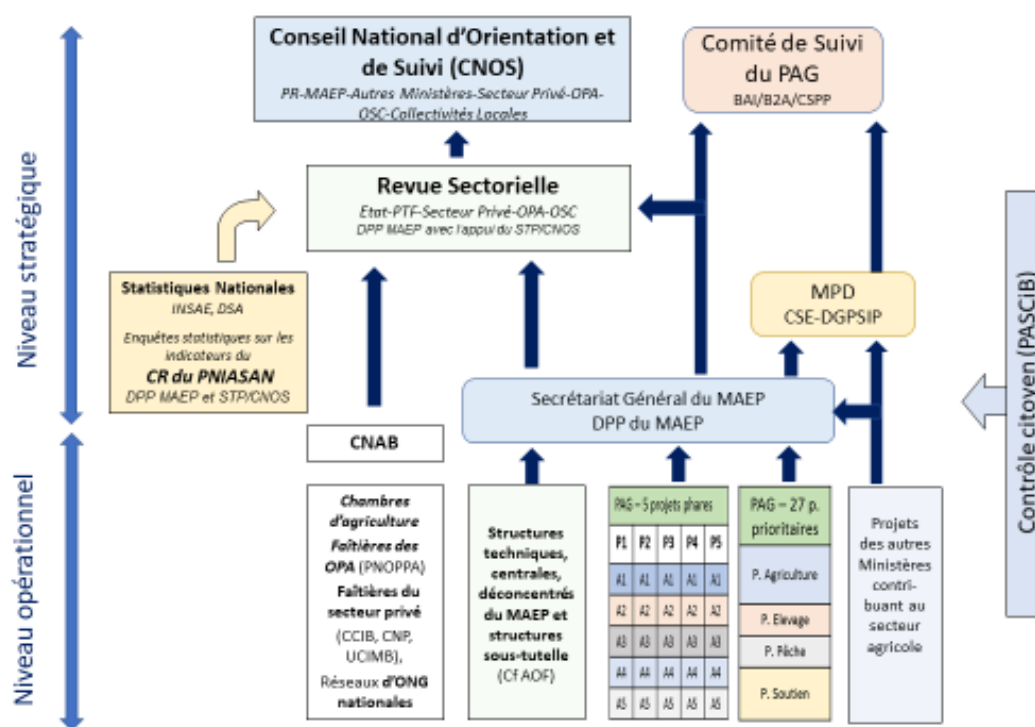
1.4.2. Dispositif global de suivi-évaluation

Le dispositif global de suivi-évaluation doit être orienté vers les résultats avec pour objectif de donner une vision globale des performances du secteur agricole et d'informer les décideurs politiques des actions à entreprendre pour améliorer la mise en œuvre du PSDSA.

Le diagnostic du dispositif de suivi-évaluation du PSRSA/PNIA avait fait ressortir des points faibles qui se situaient essentiellement au niveau des institutions chargées de l'animer. Pour éviter une dispersion des efforts et des budgets, le dispositif de suivi-évaluation du PSDSA/PNIASAN est bâti sur les structures nationales dont les missions sont clairement définies. Le dispositif institutionnel de suivi-évaluation sera basé sur une approche inclusive des différentes catégories d'acteurs et s'appliquera à deux niveaux distincts (figure 2) :

1. Le **niveau stratégique** qui suit le cadre de planification stratégique du secteur (PNIASAN) et mesure le niveau de performance.
2. Le **niveau opérationnel** qui assure le suivi et l'évaluation des performances de l'ensemble des programmes et des projets mis en œuvre sur le terrain ainsi que des performances du MAEP.

Ces deux niveaux d'évaluation sont complémentaires et permettent une analyse croisée de l'évolution de l'opérationnalisation du PNIASAN. Ils alimentent la Revue sectorielle annuelle conjointe Etat-PTF-Privés et Société civile qui vise à faire le point sur la situation du secteur au cours de l'année écoulée et d'en étudier les perspectives. Le STP/CNOS joue un rôle d'appui technique aux côtés des



autres acteurs du suivi-évaluation afin de préparer la revue annuelle, qui informe le CNOS.

Figure 2 : Schéma du dispositif d'orientation, de pilotage et de suivi évaluation

Deuxième partie :
Description des
Programmes Cadres
Volet MAEP

2.1. RÔLE ET FONCTIONS DU CADRE PROGRAMMATIQUE

Le Cadre Programmatique du Secteur Agricole, contenant les quatre Programmes Cadres, est le premier document de déclinaison opérationnelle du PNIASAN, qui doit servir de cadre d'alignement de l'ensemble des nouvelles interventions dans le secteur agricole. Il remplace les quatre anciens Programmes Cadres arrimés au PSRSA 2011-2015 dont l'horizon est cependant de 2020. Les quatre Programmes Cadres que comporte ce nouveau cadre programmatique sont déjà intégrés dans la base de la Direction Générale du Budget (DGB) et de la Direction Générale des Politiques de Développement (DGPD) et devront intégrer les réformes en cours au niveau de la DGB, réformes impulsées par les orientations au niveau de l'UEMOA. Le nouveau cadre devrait permettre d'assurer (i) une programmation qui tient compte des actions prévues dans le plan, (ii) un meilleur leadership du MAEP pour la coordination et le pilotage des interventions dans le secteur agricole, (iii) un renforcement du dialogue interacteurs du secteur agricole, de la cohérence et de la synergie des interventions et (iv) l'animation du Conseil National d'Orientation et de Suivi (CNOS) et de ses démembrements (CDeS et CCoS). Le Cadre Programmatique génère un ensemble cohérent de documents propres à chaque catégorie d'acteur, à savoir :

2.1.1. Le Document de Programmation Pluri annuel des Dépenses (DPPD) du MAEP

Le DPPD est le vecteur de la performance du MAEP, à travers les Programmes qui le composent, en précisant les objectifs et les indicateurs retenus pour chacune des politiques publiques. Ces objectifs et indicateurs s'inscrivent dans le moyen terme. Il est le document de référence programmatique de toutes les actions relevant d'un département ministériel. Il est composé de Programmes et à ce titre, il présente leur évolution budgétaire sur une période de trois (03) ans. Chaque Programme opérationnalise les politiques publiques retenues dans le secteur. La pertinence du DPPD se trouve dans le fait qu'il favorise une programmation triennale glissante ajustant les programmations quinquennales des Programmes Cadres. Il est en conformité avec les orientations du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) et favorise les négociations lors des cadrages budgétaires. L'élaboration du DPPD se fait sous la coordination de la Direction de la Programmation et de la Prospective du MAEP. Un guide méthodologique d'élaboration des Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses est élaboré par la Direction Générale du Budget (DGB) au profit des ministères sectoriels.

2.1.2. Le Projet Annuel de Performance (PAP) du MAEP

Pour assurer la déclinaison annuelle des politiques publiques, les Projets Annuels de Performance (PAP) sont dérivés du DPPD et concernent chacun de ses programmes constitutifs. Le PAP est en conformité aux orientations du MEF, sert de base à l'élaboration du Plan de Travail Annuel Budgétisé (PTAB), à l'évaluation annuelle du secteur à travers les Rapports Annuels de Performance (RAP) et permet l'analyse stratégique de chaque programme cadre du DPPD. Le PAP reprend la logique d'intervention des programmes retenus et contient des informations financières qui complètent celles du DPPD. Il est élaboré sous la coordination de la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP) du MAEP. La DGB a, de concert avec tous les acteurs, procédé à l'harmonisation des outils nécessaires à l'élaboration du DPPD et du PAP.

2.1.3. Le Plan de Travail Annuel Budgétisé (PTAB) du MAEP

Le Plan de Travail Annuel Budgétisé (PTAB) est élaboré sur la base du PAP. Il opérationnalise annuellement le DPPD et assure une meilleure priorisation des actions. Chaque structure sous-tutelle et les projets-programmes élaborent leurs PTAB conformément au canevas proposé par la Direction de la Programmation et de la Prospective. Les différents PTAB sont consolidés pour former le PTAB global du MAEP.

2.1.4. Le Cadre Programmatique des Acteurs Non Etatiques (CPANE) du Secteur Agricole

Les Acteurs Non Etatiques (pris au sens large : Exploitations Agricoles, OPA, ONG, secteur privé, acteurs de la société civile etc.) sont des acteurs essentiels dans la mise en œuvre et l'opérationnalisation du PSDSA/PNIASAN. Ils assurent, entre autres, les fonctions de production, de transformation et commercialisation des productions agricoles. Il s'agira donc pour les ANE de définir et de chiffrer leurs stratégies, missions, objectifs, résultats et actions spécifiques leur permettant de jouer pleinement leur partition au côté des services publics, en s'alignant sur l'architecture des quatre Programme Cadre (Agriculture, Elevage, Pêche et Aquaculture et Pilotage).

2.1.5. La Planification Départementale Harmonisée (PDH)

Conformément au Décret n°2016-681 du 07 novembre 2016 portant cadre institutionnel du développement agricole, les Directions Départementales de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (DDAEP), structures déconcentrées du MAEP au niveau départemental, sont chargées de mettre en œuvre la politique agricole propre à améliorer l'environnement technique, économique et social des exploitations et entreprises agricoles au niveau départemental. Le Document de Planification Départementale Harmonisée (DPDH) est l'outil qui favorise la mise en œuvre de cette mission.

Le DDPH est une déclinaison du PNIASAN qui prend en compte toutes les interventions des différents acteurs du secteur agricole au niveau départemental : structures déconcentrées des Ministères sectoriels, les Acteurs Non Étatiques, projets-programmes. Sa mise en œuvre facilitera la coordination (planification et suivi) des interventions au niveau du département. Il est élaboré sous la présidence du Préfet du département, sous la coordination technique du Directeur Départemental de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche et sous la supervision du DPP.

2.1.6. Le Plan de Développement Agricole de Pôle (PDAP)

A travers le Décret n°2016-681 du 07 novembre 2016 portant cadre institutionnel du développement agricole, le Bénin a opté pour la territorialisation du développement agricole avec la création de sept (07) Pôles de Développement Agricole (PDA) administrés par des Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA) dont le rôle est d'assurer la promotion des filières agricoles prioritaires en veillant à une meilleure combinaison de l'approche filière et de l'approche territoriale ainsi que l'application des instruments et démarches y afférents.

Le Plan de Développement Agricole de Pôle (PDAP) est la déclinaison des Programmes Cadres au niveau de chaque Pôle de Développement Agricole. Le PDAP sert de boussole pour les interventions des ATDA sur leur territoire. Il est élaboré sous la coordination technique des ATDA et la supervision de la DPP et sert de base pour l'élaboration des Plans de Développement Filière par pôle.

2.1.7. Le Plan Communal de Développement Agricole (PCDA)

Si les communes du Bénin sont en majorité à vocation agricole, cela ne s'est pas véritablement concrétisé à travers l'élaboration et la mise en œuvre des Plans de Développement Communaux (PDC) de première et deuxième génération.

Conformément à la Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration (PONADEC), le Plan Stratégique de Développement Agricole (PSDSA) et le Plan National d'Investissements Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) seront déclinés au niveau communal en un Plan Communal de Développement Agricole (PCDA). Le PCDA en arrimage avec le PNIASAN, définit les interventions des différentes catégories d'acteurs au niveau Commune tout en tenant compte des spécificités et objectifs de la Commune. Il sert de base à l'élaboration des PDC et du Document de Programmation Pluri Annuelle des Investissements du FADeC Agriculture.

Le processus d'élaboration du PCDA est conduit sous la présidence du Maire et la coordination technique du DDAEP.

2.1.8. Autres documents

D'autres documents opérationnels peuvent être élaborés pour assurer une meilleure synergie et cohérence dans la mise en œuvre du PNIASAN. Il s'agit entre autres des documents suivants :

- **Document de Programmation Pluri Annuelle des Investissements du FADeC Agriculture (DPPAI-FADeC Agriculture)**

Il s'agit d'une budgétisation au niveau communal des investissements portés par FADeC Agriculture. Son but est de faciliter la consommation du FADeC Agriculture au profit d'investissements agricoles structurants.

- **Plans de Développement Filière pour chaque filière (PDF)**

Conformément à l'approche de promotion des filières agricole intégrant l'outil Clusters Agricoles, chaque filière prioritaire fera objet de Plan de Développement Filière (PDF). Ce plan est la consolidation des plans de développement des Chaînes de Valeur Ajoutée (CVA) porteuses élaborés au niveau de chaque PDA concerné pour chaque filière prioritaire. Le processus d'élaboration du PDF est sous la coordination de la DPP.

- **Plan de décentralisation et de déconcentration (P2D) du secteur agricole**

C'est la déclinaison de la Politique Nationale de la Décentralisation et Déconcentration au niveau Commune (PONADEC). Il prévoit les mécanismes de transfert des compétences et ressources aux structures déconcentrées et aux Communes.

2.2. TRANSLATION DES OBJECTIFS DU PSDSA ET DES AXES DU PNIASAN VERS LES PROGRAMMES CADRES DU MAEP

L'opérationnalisation du Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA) et de son Plan National d'Investissements Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNISAN) a nécessité une relecture détaillée afin de pouvoir passer d'une logique sectorielle multi-acteur (PSDSA/PNIASAN) à une logique sous-sectorielle (agriculture, élevage et pêche).

Pour ce faire, trois étapes ont été définies :

- 1) La répartition de ces actions au sein des trois sous-secteurs (productions végétales, productions animales, productions halieutiques) pour leur prise en compte dans les Programmes Cadres Agriculture, Elevage et Pêche & Aquaculture ;
- 2) La répartition des thématiques transversales (foncier, genre, financement, employabilité, sécurité alimentaire et nutritionnelle, adaptation au changement climatique etc.) et de Gouvernance dans le Programme Pilotage et Soutien au secteur ; et
- 3) La définition d'une nomenclature permettant l'imbrication du Cadre Programmatique dans le Plan (PNIASAN) et la Politique (PSDSA).

Pour cette dernière étape, il a été défini une nomenclature permettant de définir les équivalences et les hiérarchies entre le niveau sectoriel et sous-sectoriel.

La mission du MAEP est de contribuer à l'atteinte de l'Objectif Général du PSDSA en complémentarité avec les autres acteurs, dont le secteur privé, les Exploitations Agricoles Familiales et la société civile.

L'Objectif Général d'un Programme Cadre, est de contribuer à l'atteinte d'un ou plusieurs Objectifs Spécifiques du PSDSA.

Un Objectif Spécifique d'un Programme Cadre correspond dès lors à un Axe stratégique du PNIASAN.

Un Résultat attendu d'un Programme Cadre correspond à une composante du PNIASAN tandis que les Actions des Programmes Cadres et du PNIASAN correspondent entre-elles.

Le tableau 5 ci-après, présente ces niveaux de correspondance.

Tableau 5 : Correspondances entre le niveau sectoriel (PSDSA/PNIASAN) et le niveau sous-sectoriel

NIVEAU SECTORIEL Politique et Cadre de planification (PSDSA et PNIASAN)		NIVEAU SOUS-SECTORIEL Cadre Programmatique (Quatre Programmes Cadres)
Objectif Général du PSDSA		Mission générale: contribuer à la mise en œuvre le PSDSA/PNIASAN
Objectifs Spécifiques du PSDSA		Objectif Général du Programme Cadre : contribuer aux OS du PSDSA
Axe du PNIASAN		Objectif spécifique d'un Programme Cadre : contribuer à la mise en œuvre d'un axe du PNIASAN
Composante du PNIASAN		Résultat attendu d'un Programme Cadre : contribuer du PNIASAN
Action du PNIASAN		Action d'un Programme Cadre

Fort de ces principes, la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP) du MAEP a procédé à la définition des quatre Programmes Cadres lors de plusieurs ateliers participatifs regroupant l'ensemble des parties prenantes du PSDSA/PNIASAN.

2.3. PROGRAMME AGRICULTURE

2.3.1. Présentation générale du Programme Agriculture

L'objectif général du Programme Agriculture est de développer les productions végétales pour (i) contribuer à la croissance, à la souveraineté alimentaire et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, hommes et femmes, à travers une production efficace et une gestion durable des exploitations dirigées aussi bien par les hommes que par les femmes et les jeunes (OS1 du PSDSA), (ii) renforcer la compétitivité et l'accès des productions et produits agricoles et agroalimentaires y compris ceux produits par les femmes et les groupes vulnérables aux marchés grâce à la promotion des filières végétales (OS2 du PSDSA) et (iii) contribuer au renforcement de la résilience des exploitations familiales agricoles (OS3 du PSDSA).

A travers ses objectifs spécifiques, le Programme Agriculture mettra l'accent sur trois axes du PNIASAN :

- A. Amélioration de la productivité et de la production des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières agricoles prioritaires. Les actions concrètes à mener dans cet axe sont les suivantes : (i) Renforcement de la disponibilité et de l'accessibilité aux semences et plants de qualité, (ii) Renforcement de l'accessibilité aux autres types d'intrants Agricoles, (iii) Mécanisation des activités agricoles adaptée et accessible pour les hommes et les femmes, (iv) Amélioration de l'accès aux connaissances professionnelles et aux innovations technologiques pour les hommes et les femmes, et (v) Promotion des aménagements hydro-agricoles et des infrastructures de désenclavement.
- B. Promotion et structuration équitable des Chaînes de Valeur Ajoutée. Sous cet axe, les actions concrètes qui seront menées sont les suivantes : (i) Renforcement du dispositif de contrôle des normes commerciales, (ii) Mise en place des Indications Géographiques (signes distinctifs de qualité et de valorisation des produits locaux).
- C. Renforcement de la résilience face aux changements climatiques et amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables. Les actions de cet axe se résument comme suit : (i) Innovations agricoles au profit des hommes et des femmes pour la résilience face au changement climatique et son atténuation, (ii) Gestion Durable des Terres (GDT).

Enfin, il comprend également des mesures de soutien spécifiques afin de permettre à la Direction de la Production Végétale (DPV) d'exercer l'ensemble de ses missions dans la mise en œuvre du Programme Agriculture.

2.3.2. Présentation du responsable du Programme Agriculture

Ce programme est sous la responsabilité de la Direction de la Production Végétale (DPV), chef de file désigné par l'arrêté N°517/2014/MAEP/DC/SGM/DRFM/DRH/SA du 28 Octobre 2014, portant création, attributions organisation et fonctionnement des Unités de pilotage des programmes sectoriels de base du secteur agricole.

La **Direction de la Production Végétale (DPV)** a pour mission de garantir la diversité et la qualité de la production végétale. A ce titre, elle est chargée de :

- Définir et suivre la mise en œuvre de la politique nationale en matière de production et d'amélioration de la production végétale ;
- Définir et suivre la mise en œuvre de la politique nationale en matière de production et d'amélioration des semences végétales ;
- Définir la politique de l'Etat en matière de promotion de la qualité et du conditionnement des produits agricoles d'origine végétale ;
- Définir et suivre la mise en œuvre de la politique nationale phytosanitaire ;

- Mener des études sectorielles, diagnostiques et prospectives sur les chaînes de valeurs (intrant, production, récolte, stockage et agents de changement nécessaires) des filières végétales ;
- Coordonner les activités de développement de la filière semence végétale et la professionnalisation des acteurs ;
- Elaborer des stratégies sectorielles, distinguant le marché domestique et l'exportation, incluant le mode de financement, l'expertise, les infrastructures et le cadre institutionnel nécessaire au développement des filières végétales ;
- Rechercher et mettre en place des partenariats publics privés pour mettre en œuvre une stratégie intégrée et ambitieuse d'investissement dans les infrastructures, de renforcement de l'expertise et la mécanisation des outils ;
- Définir des stratégies de développement des systèmes innovants de production végétale qui garantissent la modernisation progressive du secteur, en collaboration avec la Direction en charge de la qualité ;
- Participer à l'élaboration des normes nationales, régionales et internationales de production agricole et au contrôle du respect de celles-ci et assurer la traçabilité des produits agricoles d'origine végétale ;
- Alimenter le système d'information intégré des productions, connaissance et technologies existantes, l'actualiser et le diffuser auprès des acteurs et piloté par la DSA ;
- Assurer le pilotage du Programme Agriculture ; et
- Coordonner les interventions des partenaires, des organisations et du secteur privé se rapportant à la production végétale.

Pour mener à bien sa mission, la Direction de la Production Végétale (DPV) est dotée de quatre services techniques qui se présentent suivant la description faite ci-dessous.

1. Le **Service de la Protection des Végétaux et du Contrôle Phytosanitaire (SPVCP)** a pour mission d'assurer la surveillance phytosanitaire du territoire national. A cet effet, il est chargé de l'organisation et de la coordination de la lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux et produits végétaux et du contrôle des pesticides et des engrais, afin de soutenir les productions végétales ;
2. Le **Service National Semencier** a pour mission de coordonner la mise en œuvre de la politique semencière ;
3. Le **Service de la Promotion et du Suivi des Productions Végétales (SPSVP)** a pour mission de suivre et d'analyser les productions végétales et de proposer les mesures propres à assurer leur développement ;
4. Le **Service de la Promotion de la Qualité et du Conditionnement des produits agricoles (SPQC)** a pour mission de veiller à la promotion de la qualité et du conditionnement des produits agricoles d'origine végétale ainsi qu'au respect des normes de qualité reconnues aux plans national, régional et international.

Au niveau départemental, les actions de la Direction de la Production Végétale (DPV) sont menées par les Directions Départementales de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche (DDAEP).

Régies par l'arrêté N°2016-166/MAEP/DC/SGM/DAF/CJ/SA062SGG16 du 23 Décembre 2016 portant leurs Attributions Organisation et Fonctionnement, les **Directions Départementales de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche (DDAEP)** ont pour mission d'assurer les fonctions de service public en matière d'orientation, de suivi-évaluation, de contrôle de l'application des réglementations et des normes au niveau départemental. Elles sont les répondants de la Direction de la Production Végétale (DPV) au niveau départemental en ce qui concerne la réglementation et le contrôle à travers le Service de la réglementation et du Contrôle (SRC). Ce service assure la protection phytosanitaire, zoosanitaire et ichtyo-sanitaire ainsi que la mise en place, le suivie et le contrôle des

normes techniques des infrastructures d'aménagements et d'équipements agricoles. Il est subdivisé en quatre divisions :

1. La *Division Réglementation et Contrôle des Végétaux et Produits Végétaux (DRCVPV)* ;
2. La *Division Réglementation et Contrôle des Aménagements et équipements Ruraux (DRCAER)* ;
3. La *Division Réglementation et Contrôle des Produits Animaux (DRCPA)* ; et
4. La *Division Réglementation et Contrôle des Produits Halieutiques et Aquacoles (DRCPAH)*.

Sur les quatre divisions, seules les deux premières sont concernées par le Programme Agriculture. En effet, le DRCVPV effectue la surveillance phytosanitaire, le contrôle de la qualité et le conditionnement des intrants, des végétaux et des produits d'origine végétale à l'intérieur du département tandis que le DRCAER contrôle le respect des normes techniques des aménagements hydro agricoles ainsi que le respect des normes techniques de constructions, de dessertes rurales et de mécanisation agricole

2.3.3. Politiques et Stratégies nationales dans le sous-secteur de l'Agriculture

Les principaux documents stratégiques régissant le sous-secteur des productions végétales sont :

- L'arrêté N°176/MAEP/D-CAB/SGM/DRH/DPQC/SA du 07/06/2010 fixant les conditions générales d'organisation de la production de semences, d'agrément des acteurs, d'exercice des professions, de contrôle de qualité-certification, de commercialisation, d'importation et d'exportation des semences ;
- Le règlement technique Annexe N°171/MAEP/D-CAB/SGM/DPQC/SA du 07/06/2010 portant organisation de la production, du contrôle de qualité, de la certification et du conditionnement des semences de Maïs ;
- Le règlement technique Annexe N°172/MAEP/D-CAB/SGM/DPQC/SA du 07/06/2010 portant organisation de la production, du contrôle de qualité, de la certification et du conditionnement des semences de Riz ;
- Le règlement technique Annexe N°175/MAEP/D-CAB/SGM/DPQC/SA du 07/06/2010 portant organisation de la production, du contrôle de qualité, de la certification et du conditionnement des semences des légumineuses autogames à graines (niébé, soja, pois d'angole, lentille, haricot, voandzou et dohi).
- Le document la politique nationale semencière du Bénin et son plan d'action validé en 2015
- Le document de la politique phytosanitaire du Bénin validé en 2015 Et son plan d'action validé en 2016
- La stratégie nationale pour le développement de la riziculture au Bénin
- La stratégie nationale de la mécanisation agricole
- La Stratégie nationale d'aménagement durable des bas-fonds et formations similaires au Bénin ;
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de l'Ouémé (SDAGE-OUEME) fixé par le décret N° 2011-573 du 31 Août 2011 portant instauration du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux ; et
- La Loi n° 2010-44 portant gestion de l'eau en République du Bénin du 21 octobre 2010.

Il convient également de citer les documents en préparation suivants :

- Le décret validant l'harmonisation du règlement N°04/2009/CM/UEMOA régissant l'homologation, la commercialisation, et le contrôle des pesticides au sein de l'UEMOA ;

- Le décret validant le règlement C/REG.13/12 relatif au contrôle de qualité des engrais dans l'espace CEDEAO ;
- Le décret validant le règlement N°03/2009/CM/UEMOA portant harmonisation des règles régissant le contrôle de qualité, la certification et la commercialisation des semences végétales et plants dans l'espace UEMOA ;
- Les règlements techniques annexes (RTA) relatif à la production de semence et plants d'anacarde et de rejets d'ananas ;
- Le décret portant politique nationale semencière au Bénin ; et
- Plan Stratégique de Développement du sous-secteur Semence Riz.

2.3.4. Objectifs Spécifiques, Résultats et Actions du Programme Agriculture

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 DU PROGRAMME AGRICULTURE (OSA1): AMÉLIORER LA PRODUCTIVITÉ ET LA PRODUCTION DES PRODUITS VÉGÉTAUX DES FILIÈRES AGRICOLES PRIORITAIRES

Résultat RA1.1. : La disponibilité et l'accessibilité aux semences et plants de qualité sont améliorés pour les filières végétales prioritaires

La disponibilité et l'accès aux semences de qualité constituent un des défis majeurs à relever afin d'atteindre les objectifs fixés par le secteur agricole. Dans ce cadre, les actions et mécanismes à mettre en œuvre pour garantir une disponibilité et une accessibilité permanentes à des semences végétales à haut rendement et résistantes aux chocs climatiques sont déclinées pour chaque catégorie de semences à travers les actions suivantes :

Action AA1.1.1. : Appui à la production, à la disponibilité, à l'utilisation et au stockage des semences et plants améliorés des différentes productions végétales prioritaires

Les semences végétales sont importantes dans la production de toutes les des spéculations agricoles pratiquées au Bénin, avec un accent particulier sur les filières prioritaires. Ainsi, pour faciliter leur disponibilité et accessibilité les activités suivantes seront envisagées : (i) élaboration des plans de production de semences par variété au regard des recommandations techniques de la recherche agricole et des projections de besoins des filières prioritaires, (ii) production des semences de pré-base et de base par l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB) et la Direction de la Production Végétale (DPV) dans les fermes semencières, (iii) organisation des circuits de distribution par le secteur privé et les OPA en fonction des différentes spéculations et zones géographiques concernées, (iv) identification et mise en œuvre de dispositions fiscales incitatives pour certains types de semences (par exemple les semences maraîchères importées), (v) vulgarisation des itinéraires techniques appropriés pour développer la demande en semences améliorées, (vi) facilitation de l'accès au financement des producteurs et distributeurs de semences et (vii) appui à l'installation et à l'équipement des infrastructures de conservation et de stockage des semences.

Action AA1.1.2. : Renforcement du processus de certification des semences végétales

En ce qui concerne la certification de la qualité des semences mises sur le marché, les activités suivantes ont été identifiées pour les semences végétales : (i) mise à jour du catalogue semencier en concordance avec celui de l'UEMOA ; (ii) amélioration du dispositif de contrôle au niveau de la production et de l'importation des semences ; (iii) renforcement du dispositif de certification, de commercialisation des semences végétales et des procédures de certification des distributeurs agréés ; (iv) mobilisation de la recherche pour la sauvegarde du patrimoine génétique béninois et l'adaptation des semences aux besoins des utilisateurs ; (v) suivi de l'évolution de la situation du moratoire relatif à l'introduction des OGM au Bénin et proposition de nouvelles mesures éventuelles; (vi) accélération de l'adoption du Plan Stratégique de Développement du sous-secteur Semence Riz , (vii) l'adoption du décret validant le règlement N°03/2009/CM/UEMOA portant harmonisation des règles régissant le

contrôle de qualité, la certification et la commercialisation des semences végétales et plants dans l'espace UEMOA ; et (viii) mise au point des variétés adaptées aux technologies de transformation.

Résultat RA1.2. : L'accessibilité aux autres types d'intrants agricoles et à une mécanisation adaptée est améliorée pour les filières végétales prioritaires

Action A1.2.1. : Appui à la production et à la distribution des engrais spécifiques et produits phytosanitaires pour les filières végétales prioritaires

L'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des intrants comportera les activités suivantes : (i) élaboration du Plan d'approvisionnement et de distribution des intrants spécifiques au regard des recommandations techniques de la recherche agricole et des projections de besoins des filières prioritaires, (ii) amélioration de la disponibilité et de l'accès aux intrants par les producteurs, notamment ceux des zones enclavées par le biais de la mise en place de réseaux de distribution de proximité, à la charge du secteur privé, (iii) financement des campagnes agricoles pour permettre aux exploitants d'avoir les disponibilités voulues à bonne date pour l'adoption des intrants améliorés, (iv) promotion de l'information pour une meilleure connaissance des intrants, (v) appui à la production d'engrais spécifiques et autres intrants biologiques pour une gestion durable de la fertilité des sols et (vi) l'appui à l'installation et à l'équipement des infrastructures de conservation et de stockage des intrants agricoles.

Les mesures d'accompagnement suivantes seront prises : (i) appui aux structures de recherche et de vulgarisation pour la mise au point et le transfert des spécifications techniques en termes de fertilisation, de traitements phytosanitaires et de stockage, (ii) clarification du cadre réglementaire national en prenant pour base le cadre réglementaire sous régional aux fins d'identification et de mise en œuvre de dispositions fiscales incitatives, (iii) mise à disposition de la nomenclature agréée aux plans national, sous régional, régional et international aux acteurs des filières d'approvisionnement d'intrants, (iv) professionnalisation des distributeurs à travers leur formation, leur certification et la structuration de leurs familles professionnelles, (v) évaluation des effets et impacts des intrants sur l'environnement et la prise de mesures d'atténuation et (vi) développement et mise œuvre de mesures d'atténuation des impacts et promotion d'intrants biologiques.

Action A1.2.2 : Développement de la mécanisation agricole à différents niveaux des maillons des filières de production végétale

En ce qui concerne la modernisation des outils de travail des exploitations agricoles, l'accent sera mis sur trois points clés : (i) la révision de la Stratégie Nationale de Mécanisation Agricole et l'opérationnalisation de son cadre institutionnel, (ii) la disponibilité de matériels agricoles adaptés à travers la production locale, l'importation et la distribution et (iii) la maintenance et la réparation du matériel agricole. Il s'agira également de prendre en compte la mécanisation agricole adaptée lors de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR).

En matière de disponibilité de matériels agricoles, l'approche vise à (i) suivre, tester, expérimenter et évaluer les matériels fabriqués localement en vue de leur amélioration, de leur homologation et de leur vulgarisation, (ii) rassembler les normes de travail pour chaque catégorie de matériel, (iii) procéder aux études technico-économiques subséquentes y compris les études d'impact environnemental, (iv) promouvoir les matériels et équipements agricoles et de transformation et les fabricants locaux, (v) faciliter l'acquisition des matières premières et des pièces importées destinées à la fabrication de matériel agricole au niveau local et (vi) rendre opérationnel le centre de montage des machines agricoles.

En matière de maintenance et de réparation, il s'agira (i) d'assurer la formation spécifique des artisans dans le domaine de la production et de la maintenance des équipements agricoles, (ii) de développer les services de proximité et de (iii) faciliter l'acquisition des pièces de rechange pour le matériel importé.

Il s'agira d'évaluer les besoins en matériel de production et de transformation des produits agricoles, et mettre à jour annuellement la base de données sur ces matériels. Les principales activités envisagées dans ce domaine d'intervention concernent (i) la réalisation des opérations agricoles, (ii) la promotion de la petite et de la grande motorisation, (iii) l'appui à l'essouchement des exploitations agricoles, (iv)

la mécanisation des opérations de post récolte, (v) l'appui à la mise en place des centres de séchage et des silos et (vi) le soutien à l'expertise locale en matière de mécanisation agricole à travers l'appui aux équipementiers (COBEMAG, SONGHAÏ, Atelier Steinmetz, CAMEMEC, EPAC-UAC, etc.).

Action A1.2.3. : Création et opérationnalisation des Centres d'Exploitation des Matériels Agricoles (CEMA)

Il s'agira d'appuyer l'INRAB pour l'homologation des matériels et équipements agricoles de production et de post-production, de promouvoir les Coopératives d'Utilisation de Matériels Agricoles (CUMA) et de réorienter les Centres de Mécanisation Agricole (CeMA) sur leur rôle de formation. Les activités envisagées portent sur (i) le renforcement des Centres d'Exploitation des Matériels Agricoles (CEMA), (ii) l'appui à la conception, l'expérimentation et l'homologation des équipements agricoles et (iii) la réhabilitation et l'équipement du centre de Niaouli (Allada).

Résultat RA1.3. : L'accès aux connaissances professionnelles et aux innovations technologiques est amélioré

Les principaux domaines d'actions retenus dans la stratégie opérationnelle pour l'accès aux connaissances porteront sur l'actualisation de la Stratégie Nationale de Conseil Agricole en lien avec l'approche promotion des filières basée sur les CVA.

La recherche agricole s'orientera résolument vers le développement à travers (i) la génération de technologies mieux adaptées pour les filières à promouvoir, en termes de productivité, d'adaptation aux risques climatiques, de revenus monétaires et de préservation de l'environnement, (ii) la production des semences de qualité, (iii) la mise en place des itinéraires techniques appropriées et les bonnes pratiques agricoles, (iv) l'élaboration des calendriers agricoles adaptés aux variabilités climatiques, (v) la mise en place des technologies et techniques de stockage et de conservation et des procédés de transformation, (vi) le renforcement de système de prévisions et des alertes agrométéorologiques et climatiques, (vii) l'appui à la recherche liée aux biotechnologies agricoles et à la bioénergie, (viii) le suivi permanent du fonctionnement du secteur agricole et du marché régional des produits agricoles, (ix) la détermination des goulots d'étranglement des stratégies de développement agricole par l'analyse des instruments de politique agricole, et (x) la mise en place d'un programme spécial d'investissement pour le renouvellement des infrastructures et des équipements de la recherche agricole, ainsi que pour le développement des ressources humaines.

Le conseil agricole est un processus d'accompagnement de l'exploitation et des producteurs. Il comporte cinq types de conseil : le Conseil Technique Spécialisé (CTS), le Conseil de Gestion aux Exploitations Agricoles (CGEA), le Conseil à l'Accès au Marché (CAM), le Conseil à l'Organisation et à la Planification Locale (COPL) et le Conseil à l'Alimentation et à la Nutrition Appliquée (CANA). La vulgarisation, de pair avec le conseil agricole, offre au producteur un large éventail d'options dans lequel il pourra puiser pour répondre à ses objectifs personnels.

La formation agricole est un processus de transfert plus général des connaissances aux acteurs à différents niveaux. Elle permettra aux écoles de formation d'agriculture d'être en phase avec l'évolution des besoins des utilisateurs pour ce qui est de leurs curriculums. Les capacités des centres de formation aux métiers de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (appui logistique aux centres de promotion rurale et aux centres de formation nutritionnelle) seront renforcées dans le cadre de la Plateforme Nationale des Innovations dans le Secteur Agricole. Toutes les actions envisagées s'inscrivent dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR) et de son plan d'action.

Action A1.3.1. : Mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Conseil Agricole et renforcement du dispositif de formation agricole en lien avec les ATDA et les DDAEP

Les activités portent sur : (i) l'actualisation de la stratégie nationale de conseil agricole, (ii) la mise en œuvre des différents types de Conseil agricole, la réalisation de la typologie des exploitations agricoles par zone agroécologique, (iii) la mise en œuvre de la recherche-développement et la pré-vulgarisation des technologies générées par la recherche, (iv) la formation continue et le recyclage des agents d'encadrement sur les techniques de production, conservation, transformation et de mise en marché, (v) l'installation des unités de Démonstration et des champs écoles, (vi) l'organisation des Ateliers Mensuels de Revue de Technologie (AMRT) sur les innovations mises au point par la recherche pour le développement des filières prioritaires, (vii) le renforcement des capacités des agents d'encadrement sur les techniques d'utilisation des TIC en conseil agricole (e-conseil) et (viii) la création des fermes écoles pour les entrepreneurs agricoles.

Action A1.3.2. : Renforcement des capacités techniques de production des différentes filières végétales prioritaires et en gestion des exploitations

Les activités couvrent (i) la formation des producteurs à la gestion entrepreneuriale des exploitations agricoles et (ii) l'appui à l'acquisition et à l'installation des infrastructures, matériels et équipements au profit des exploitants.

Résultat RA1.4. : Des aménagements hydro-agricoles et infrastructures de désenclavements sont réalisés

Pour la mise en place des aménagements hydro-agricoles, l'objectif visé est d'améliorer durablement la productivité et la production agricole en conformité avec le schéma directeur d'aménagement du territoire auquel il serait utile d'adjoindre un schéma de développement socio-économique du territoire. Le but visé est la maîtrise de l'eau pour l'accroissement de la productivité agricole tout en garantissant la sauvegarde des écosystèmes aquatiques et la durabilité de l'accès à l'eau. Les actions à cet égard s'inscriront dans le cadre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) adoptée en février 1998. Sur la base des leçons tirées de l'échec de l'exploitation par l'Etat des « grands aménagements », l'option stratégique fondamentale arrêtée, dans le cadre de la GIRE, est la promotion des aménagements durables de taille modeste, gérables de façon autonome et reproductibles par les organisations paysannes et la promotion de l'irrigation privée au profit des entreprises agricoles formelles de grande taille et des Groupements d'Intérêt Economique (GIE) à vocation de production agricole. Dans ce sens, l'Etat a fait le choix d'une évolution suivant deux axes majeurs : (i) les projets de micro aménagements au profit des petites exploitations essentiellement de type familial, (ii) les projets de grands aménagements destinés à accompagner de grandes exploitations agricoles ou entreprises agricoles formelles. La préoccupation principale dans ce domaine est celui d'une optimisation des coûts d'investissement, d'une valorisation optimale des potentialités hydro-agricoles des différentes vallées et autres bassins de production et d'une valorisation des investissements consentis dans la mise en place des anciens périmètres irrigués et des ouvrages de retenue d'eau.

Action A1.4.1. : Appui à la réalisation des infrastructures de mobilisation des eaux de surface et d'aménagement des bas-fonds

Les activités concernées couvrent (i) la réhabilitation des anciennes retenues d'eau, (ii) la construction de nouvelles retenues d'eau agropastorales et (iii) l'appui à l'aménagement durable des bas-fonds avec la maîtrise partielle de l'eau.

Action A1.4.2. : Appui à la réalisation de grands périmètres irrigués dans les vallées et les grands bassins hydrographiques

Les principales activités porteront essentiellement sur (i) l'appui à la réhabilitation, à la valorisation et au renforcement de la capacité de gestion des périmètres collectifs et (ii) l'aménagement des vallées de l'Ouémé, du Niger, du Mono, du Couffo et de la Pendjari ainsi que divers autres grands bassins de production, articulé sur des filières prioritaires spécifiques.

Action A1.4.3. : Appui à la promotion des petits périmètres irrigués pour l'agriculture

Cette action reposera sur (i) l'appui à la promotion des petits et micro-périmètres irrigués pour l'agriculture périurbaine, (ii) l'appui à la mise en place des infrastructures et matériels d'irrigation d'appoint au profit des agriculteurs, (iii) la promotion des aménagements pilotes pour les autres cultures, en l'occurrence les productions horticoles et (iv) l'appui à l'aménagement des petits périmètres pour le développement de la riziculture et la promotion du maraîchage intensif.

Action A1.4.4. : Désenclavement des zones de production

La situation du transport rural au Bénin reste préoccupante au regard du mauvais état des pistes de desserte rurale et agricoles. Les besoins, estimés à plus de 15 000 km de pistes, ne sont pour le moment satisfaits qu'à hauteur de 35% (CNTR, 2015), alors que la mise en place des intrants dans les zones de production et l'évacuation des produits agricoles vers les marchés en temps réel, sont des conditions critiques pour le développement des filières agricoles. Les activités à ce niveau seront menées dans le cadre du Conseil National du Transport Rural (CNTR) en tant qu'organe de régulation dans la coordination des activités du transport rural. Elles porteront sur : (i) la définition des axes et le choix des priorités, de concert avec les Communes, sur les travaux à effectuer en matière de construction ou de réhabilitation des pistes de desserte rurale et agricoles et autres voies d'accès des populations aux aménagements et aux infrastructures socioéconomiques, (ii) la réalisation de pistes et ouvrages agricoles pour le désenclavement des vallées et autres bassins de production afin de faciliter l'évacuation des produits agricoles vers les marchés, (iii) la mise en place des modalités d'exécution contribuant à la réduction des coûts de transport, la recherche et la mise en œuvre des conditions de pérennisation et (iv) la réhabilitation, la modernisation, l'expansion et l'entretien des routes et voies d'accès.

Action A1.4.5. : Appui à la valorisation agricole et durable des aménagements existants

Les activités identifiées portent sur : (i) l'assainissement des terres actuellement exploitées par la réalisation des fossés, digues et curage des drains, (ii) l'aménagement des superficies déjà étudiées, (iii) la réalisation des travaux de réhabilitation du périmètre de Tangbédji, (iv) les études techniques d'aménagement des bas-fonds et (v) l'appui à l'organisation et à la professionnalisation des acteurs autour des périmètres aménagés.

OBJECTIF SPECIFIQUE 2 DU PROGRAMME AGRICULTURE (OSA2) : CONTRIBUER À LA PROMOTION ET LA STRUCTURATION ÉQUITABLE DES CHAÎNES DE VALEUR AJOUTÉE DES PRODUITS VÉGÉTAUX DES FILIÈRES PRIORITAIRES

Résultat RA2.1. : Des infrastructures adéquates pour le stockage, la conservation, la transformation et la mise en marché sont réalisées au profit des hommes et femmes

La politique nationale de développement du commerce au Bénin a retenu, entre autres, de promouvoir le développement des infrastructures de base et les installations marchandes collectives pour le stockage, la conservation, la transformation et la mise en marché des produits agricoles. Les actions de la composante portent sur la construction/réhabilitation des infrastructures de stockage, de conservation, de transformation et de commercialisation des filières végétales.

Action A2.1.1. : Construction et réhabilitation des infrastructures de stockage, de conservation, de transformation et de commercialisation des productions végétales

Les activités envisagées ont pour objectifs (i) d'améliorer les infrastructures marchandes collectives, comme les installations de collecte, d'emballage et de commercialisation (centres de collecte, tri et conditionnement, marchés de gros, magasins de stockage et de conservation, etc.), (ii) améliorer les infrastructures énergétiques pour un meilleur accès à l'énergie durable et (iii) appuyer la mise en place des petites et moyennes unités modernes de transformation des produits d'origine végétale.

OBJECTIF SPECIFIQUE 3 DU PROGRAMME AGRICULTURE (OSA3) : CONTRIBUER AU RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES FACE AUX CHANGEMENT CLIMATIQUE

Résultat RA3.1. : Des innovations agricoles sont développées au profit des hommes et des femmes pour la résilience face au changement climatique et son atténuation

Le développement et la vulgarisation des divers systèmes de production devant permettre l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de ses effets est une priorité importante.

Action A3.1.1. : Promotion de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) et des mesures de sauvegarde environnementale

Les activités humaines sont le principal moteur des processus de dégradation des terres, de désertification et de changement climatique. Bien qu'elles soient extrêmement complexes et difficiles à prévoir, les interactions entre les changements climatiques et la dégradation des terres affecteront probablement diverses fonctions de l'écosystème et les services qu'elles fournissent. Elles auront une incidence importante sur la production alimentaire, les moyens de subsistance et le bien être humain. Face à un tel défi, la promotion de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) revêt une importance particulière. A cet effet, les principales activités à mener sont (i) l'élaboration d'une stratégie nationale de promotion de l'AIC pour le Bénin, (ii) la vulgarisation à grande échelle des pratiques et technologies de l'AIC mises au point par la recherche et (iii) la mise en place et le développement d'une plateforme des acteurs de l'AIC.

Action A3.1.2. : Identification et sélection des meilleures variétés/espèces en fonction des zones agro écologiques

La résilience des systèmes agricoles passera, notamment par la mise au point de variétés à cycle court et adaptées aux extrêmes des aléas climatiques. Les activités identifiées concernent (i) la mise au point et la diffusion de variétés de riz tolérantes à la sécheresse ou à l'inondation, (ii) la mise au point et la diffusion de variétés de maïs tolérantes à la sécheresse et (iii) la diffusion des paquets technologiques en milieu paysan.

Action A3.1.3. : Vulgarisation et appui à la mise en œuvre des systèmes de production limitant les émissions de gaz à effet de serre et la promotion de l'agriculture biologique et écologique

Les activités portent sur la promotion des systèmes de production agricole limitant les émissions de gaz à effet de serre, l'agroforesterie et la promotion de l'agriculture biologique et écologique.

Action A3.1.4. : Capitalisation et diffusion des techniques modernes et les bonnes pratiques endogènes d'Adaptation au Changement Climatique (ACC)

Les activités retenues dans cette action concernent (i) la réalisation d'un inventaire des techniques endogènes d'ACC, (ii) la capitalisation des bonnes des pratiques endogènes d'adaptation aux changements climatiques et (iii) la diffusion des techniques modernes et des bonnes pratiques endogènes d'ACC.

Résultat RA2 : Gestion Durable des Terres (GDT)

La viabilité et la durabilité des actions du Programme Agriculture reposent très largement sur la prise en compte effective des problématiques de gestion durable des terres. Le résultat repose sur les actions suivantes :

Action A3.2.1. : Amélioration du cadre politique, institutionnel, législatif et réglementaire de la mise en œuvre de la Gestion Durable des Terres (GDT)

Les activités viseront à soutenir (i) la création d'un cadre institutionnel, juridique et politique propice à engager tous les acteurs dans la recherche et la mise en œuvre des actions efficaces de GDT, (ii) l'adoption de textes juridiques relatifs aux mécanismes visant à encourager la mise en œuvre des mesures de protection et de réhabilitation des sols, (iii) la mise en place des mécanismes institutionnels durables pour assurer la coordination et l'harmonisation des interventions de GDT et (iv) la mise en place d'un système d'information et de communication dynamique et accessible sur la GDT.

Action A3.2.2. : Promotion à grande échelle des mesures de GDT

Il s'agira notamment d'appuyer le Comité National de Lutte Contre la Désertification (CNLCD) dans la mise en œuvre du Plan Stratégique d'Investissement pour la gestion durable des terres (PSI-GDT) et plus spécifiquement les activités relatives à (i) la promotion de l'agroforesterie, (ii) la gestion intégrée de la fertilité des sols, (iii) la mise en œuvre à grande échelle des mesures de conservation des eaux et des sols et (iv) la gestion intégrée des ressources en eau.

Action A3.2.3. : Prise en compte de la GDT dans les processus de planification et de mise en œuvre des actions du secteur agricole

Cette action concerne essentiellement (i) l'intégration de la GDT dans la planification communale lors de l'élaboration du plan communal de développement de 3ème génération, (ii) le plaidoyer en direction des élus et décideurs politiques, (iii) l'appui aux intercommunalités pour le renforcement de capacités en matière de GDT, (iv) l'intégration de la GDT et l'ACC dans la formation professionnelle agricole et dans l'enseignement primaire et secondaire et (v) le renforcement de l'accessibilité aux connaissances, expériences et informations utiles aux acteurs à divers niveaux pour une planification fiable des interventions en matière de GDT.

Action A3.2.4. : Mise en place d'un système d'information et de communication dynamique et accessible sur la GDT

Un nombre important d'activités a été identifié : (i) l'actualisation de la carte des sols du Bénin en mettant en exergue les zones dégradées et leur niveau de fertilité, (ii) l'appui à la célébration des journées internationales des Sols et de lutte contre la désertification, (iii) l'étude sur l'économie de la dégradation des terres (Economics for Land Degradation), (iv) l'appui au processus de Land Degradation Neutrality, (vi) la capitalisation et diffusion des techniques et directives pour la gestion durable des terres et (vii) la réalisation de la carte nationale des pâturages naturels.

Les mesures de soutien spécifiques visent à permettre à la Direction de la Production Végétale (DPV). Elles comportent des dépenses en personnel, bien et services et transferts.

2.3.5. Projets et Programmes rattachés au Programme Agriculture

Les projets et programmes intervenant dans le Programme Agriculture sont consignés dans le tableau ci-dessous. La dernière colonne indique à quel objectif spécifique (OS) du Programme Agriculture, le projet contribue le plus significativement.

Tableau 6 : Projets et programmes rattachés au Programme Agriculture

Projet/programme	Objectif Global	Objectifs spécifiques	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'impacts	Coûts (M de FCFA)	Objectifs du PA
Projet d'Appui à la Croissance Economique Rurale (PACER) PTF: BOAD, FIDA, PNUD, FAO	Contribuer à la mise en place des conditions nécessaires à une croissance économique durable et à la réduction de la pauvreté en milieu rural.	OS1 : Renforcer la structuration et les capacités des OPA et extra-agricoles et améliorer les performances techniques et économiques des MPE et des AGR agricoles ou extra agricoles ; OS2 : Faciliter l'accès des MPE et des AGR agricoles ou extra agricoles au financement ; OS3 : Améliorer l'accès aux infrastructures d'appui à la production et à la mise en marché.	405 hectares de bas-fond aménagés 5 filières agricoles promues (ananas, cultures maraîchères, racines et tubercules, riz et soja) 6494 m2 de magasins construits 250 km de pistes rurales réhabilités Mise en place d'un Fonds d'Appui au développement des filières pour subventionner les promoteurs de microprojets 400 MPE et 200 groupements d'AGR bénéficient d'un suivi accompagnement.	Pourcentage de ménages dont l'indice d'accumulation des actifs a augmenté d'ici à 2016 Diminution du taux d'insuffisance pondérale (Poids par âge) des enfants de zéro à cinq ans de 1 point d'ici 2016 Diminution du taux de malnutrition aigüe (Poids par taille) des enfants de zéro à cinq ans de 1 point d'ici 2016. Diminution du taux de malnutrition chronique (Poids par taille) des enfants de zéro à cinq ans de 1 point d'ici 2016. Le taux de croissance du sous-secteur agriculture s'est accru	Total : 15 818 Disponible : 6 935	OS1
Projet d'Appui au Développement du Maraîchage (PADMAR) PTF : FIDA	Contribuer à l'amélioration durable de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la réduction de la pauvreté rurale dans la zone d'intervention du Projet	OS1 : Appuyer les acteurs de la filière à nouer des partenariats professionnels qui valorisent mieux les produits de la filière sur des marchés locaux, régionaux et internationaux, OS2 : Mettre en place des infrastructures qui augmentent la valeur ajoutée et facilitent l'accès aux marchés OS3 : Sécuriser l'accès à l'eau et au foncier aux exploitants maraîchers de façon durable	Le PADMAR ambitionne d'atteindre 20 000 bénéficiaires directs (soit 120 000 membres ménages), dont 15 000 exploitants maraîchers, 3000 emplois créés par ces exploitations.	Accroître les revenus des exportations maraîchères, tout en améliorant leur résilience aux effets du changement climatique	Total : 24 300 Disponible : 14 303	OS1 et OS3

Projet/programme	Objectif Global	Objectifs spécifiques	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'impacts	Coûts (M de FCFA)	Objectifs du PA
Projet d'Appui à la Diversification Agricole (PADA) PTF : IDA, GFRP	Renforcer les systèmes de production agricole et augmenter les productions de cultures et de poisson afin d'améliorer la SAN, de réduire les importations et augmenter les exportations	OS1 : Améliorer l'accès des producteurs et des entreprises du secteur agricole aux intrants, au conseil agricole aux services financiers, aux services de transformation et aux marchés ; OS2 : Renforcer les capacités des organisations de Producteurs ; et OS3 : Promouvoir les petites, moyennes et grandes entreprises du secteur agricole.	Augmentation de la productivité agricole au niveau des filières ciblées grâce à la vulgarisation des technologies auprès des producteurs ; Amélioration de la Sécurité alimentaire ; Augmentation des recettes d'exportation des produits agricoles ; Réduction de la pauvreté. Meilleure coordination de la mise en œuvre du PSRSA et du PNIA et du secteur agricole	Indicateur 1 : bénéficiaires directs du Projet dont 40% de femmes ; Indicateur 2 : quantité transformée (riz usiné, noix d'anacarde transformée et jus d'ananas fait) dans la zone du Projet ; Indicateur 3 : Quantité exportée d'anacarde et ananas (dans la zone du projet) Indicateur 4 : rendement de riz, de maïs, ananas et anacarde (tonne/ha) et poisson (ton/ha/an) dans la zone de projet.	Total :19 285 Disponible : 3 000	
Projet de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO) PTF : BM	Accroître de façon efficiente et durable la productivité agricole au Bénin et en Afrique de l'Ouest	OS1 : Diffuser les technologies améliorées de production durable et de transformation efficientes des produits agricoles aux plans national et sous régional ; OS2 : Renforcer les capacités du Centre National de Spécialisation ; OS3 : Améliorer les niveaux d'adoption des technologies améliorées de production durable et de transformation efficientes des produits agricoles aux plans national et sous régional	1) -Les textes nationaux réglementaires en vigueur en matière de F8 de matériel végétal de pesticides et produits vétérinaires sont conformes avec ceux de la CEDEAO ; 2) - Les comités nationaux de gestion des pesticides et des semences et plants (CNGP et CNSP sont mis en place/dynamisés et sont fonctionnels ; 3) - Un système d'information sur les compétences, les technologies et les productivités agricoles est mis en place aux niveaux national et régional ; 4) - Le CNS dispose des moyens matériels nécessaires pour l'atteinte de son objectif.; 5) - Les capacités du personnel	Indicateur n°1 : Nombre de bénéficiaires directs du projet, (dont 40% sont des femmes) ; Indicateur n°2 : technologies mises au point par le CNS (au moins 3 sur cinq ans cumulés) ; Indicateur n°3 : Superficie couverte par les nouvelles technologies (ha, répartition par pays et/ou par technologie) ; Indicateur n°4 : Nombre de producteurs/entreprises agro-alimentaires qui ont adopté les technologies améliorées mises à disposition dans le cadre du projet	Total : 6 000 Disponible : 1 900	OS1 et 3

Projet/programme	Objectif Global	Objectifs spécifiques	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'impacts	Coûts (M de FCFA)	Objectifs du PA
			scientifique du CNS sont renforcées à travers des formations diplômantes et des visites d'échange d'expérience ; 6) - Des technologies sur le maïs sont générés/adaptées et testées au Bénin et dans la sous-région ; 7) - Le mécanisme d'abondement et de gestion des fonds compétitifs pour le développement et l'adoption des technologies est fonctionnel ; 8) - La recherche-développement est financée de façon adéquate sur la base de fonds compétitif ; 9) - La diffusion des technologies est financée de façon adéquate sur la base de fonds compétitif ; 10) - La production durable des semences et plants de qualité des spéculations prioritaires est assurée ; 11) -Un système harmonisé de suivi-évaluation est opérationnel pour la collecte, le traitement et le rapportage.			
Projet d'Appui aux Infrastructures Agricoles dans la Vallée de l'Ouémé (PAIA-VO) PTF : BAD	Contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et à une croissance économique forte et inclusive au Bénin	Contribuer à l'accroissement durable de la productivité et des productions agricoles par la promotion des filières porteuses dans la vallée de l'Ouémé	1) 5000ha de périmètre en produit vivrier et maraichers aménagés et emblavés ; 2) 5 magasins -13 marchés modernes, 10 embarcadères/débarcadère et 1000 aires de séchages construits 4) 200km de pistes linéaires et 10 km de digue piste réalisés ; 5) 21000 producteurs agricoles	Impact 1) taux de prévalence de l'insécurité alimentaire est passé de 25% à 10% ; Impact 2) %de population pauvre passé de 30% à 20% ; Effet1) Volume de production agricole vivrière accru de 92.560 Tonnes ; Effet 2) volume de production maraîchère accru de 32.600 Tonnes ; Effet 3) Revenus producteur rizicole	Total : 37 308 Disponible : 7 105	OS1 et 3

Projet/programme	Objectif Global	Objectifs spécifiques	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'impacts	Coûts (M de FCFA)	Objectifs du PA
			dont 50% de femme encadrés ; 6) 2500 jeunes dont 500 femmes appuyés et installés ; 7) 30 unités de transformation de produit agricole installées ; 8) 120 agents du MAEP formés ; 9) 350 Tonnes de semence produites 10) 15 plans fonciers ruraux réalisés	améliorés de 143.000 FCFA/an ; Effet 4) Revenus de femme jardinière améliorés de 383.000 FCFA ; Effet 5) revenu des femmes et jeunes installés améliorés d'au moins 600.000 FCFA		
Appui aux programmes de recherches pour la génération de technologies d'Adaptation et de Résilience des Filières Agricoles aux Changements Climatiques(ARFACC) PTF : FEM, CORAF	Améliorer la contribution de la recherche agricole du Bénin à la sécurité alimentaire et à la compétitivité des produits agricoles à travers le renforcement de la recherche stratégique, la recherche-développement et la valorisation des acquis de recherche, dans un contexte de changements et de variabilités climatiques	OS1 : Consolider la génération et la capitalisation des innovations appropriées au profit des acteurs du secteur agricole, en mettant un accent particulier sur les changements climatiques ; OS2 : Améliorer la visibilité de l'INRAB à travers la valorisation de ses acquis de recherche ; OS3 : Renforcer les capacités de l'INRAB en ressources humaines, matérielles et financières ; OS4 : Assurer la coordination, la gestion et l'administration du projet.	La mise en œuvre des programmes régionaux et sectoriels de recherche génère des paquets technologiques et des innovations appropriés pour une adaptation et une résilience des acteurs du secteur agricole aux changements climatiques ; L'INRAB est plus visible à travers la valorisation des acquis de recherche agricole ; L'INRAB dispose des ressources humaines et matérielles nécessaires à l'accomplissement de sa mission ; La coordination, la gestion et l'administration du projet sont assurées.	% population en sécurité alimentaire Nombre de poches d'insécurité alimentaire ; % contribution de l'agriculture au PIB ; Nombre de conflits agriculteurs-éleveurs.	Total : 5 463 Disponible : 3 804	OS1 et 3
Projet d'Appui au Soutien des Revenus des Exploitants Agricoles Phase 2 (PASREA II)	Contribuer à l'amélioration des revenus des acteurs au sein des filières agricoles	OS 1 : Mettre en place des mécanismes de gestion des risques agricoles OS 2 : Rendre disponibles et accessibles en collaboration avec le secteur privé, les	<u>R.1.1</u> : les filières à fort potentiel d'exportation sont dotées de règles de soutien. <u>R.1.2</u> : Les réserves de stabilisation des filières à fort potentiel d'exportation sont	Incidence de la pauvreté en milieu rural Taux d'accroissement du PIB agricole	Total :2 945 Disponible : 2 202	OS1 et 2

Projet/programme	Objectif Global	Objectifs spécifiques	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'impacts	Coûts (M de FCFA)	Objectifs du PA
Budget National	porteuses	instruments de financement du secteur agricole OS 3 : Assurer la coordination et la gestion du projet	disponibles. <u>R.1.3</u> : Le fonds national de gestion des calamités est fonctionnel <u>R.1.4</u> : Une mutualité sociale agricole est promue. <u>R.2.1</u> : Les institutions privées de financement bénéficient d'instruments facilitant le financement adapté à l'agriculture <u>R.2.2</u> : L'accès des producteurs aux services financiers de proximité est facilité. <u>R.3.1</u> : La gestion administrative et financière du projet est améliorée. <u>R.3.2</u> : Un système de suivi évaluation opérationnel est mis en place.			
Programme d'Amélioration de la Productivité Agricole des Petits Exploitants (PAPAPE) PTF : BID	Augmenter le revenu des petits exploitants et la sécurité alimentaire des ménages de façon durable	OS1 : Promouvoir la gestion intégrée de la fertilité des sols dans les exploitations agricoles, OS2 : Promouvoir l'accès des producteurs aux semences de qualité et en quantité, OS3 : Promouvoir l'accès des producteurs aux marchés des produits agricoles, aux services et aux produits financiers	Les capacités de contrôle de la qualité des engrais et d'analyse des sols sont renforcées et opérationnelles Des technologies de gestion intégrée de fertilité des sols sont vulgarisées Des semences améliorées sont produites, certifiées, multipliées et mises à disposition des exploitants	Augmentation du revenu moyen des ménages au moins de 20% dans les zones cibles d'ici la fin du projet.	Total :37 308 Disponible : 70 405	OS1 et OS3
Projet d'Aménagement des Périmètres Irrigués en Milieu Rural (PDPIM)	Contribuer à la sécurité alimentaire et à l'amélioration du niveau de vie des	OS1 : Accroître la production du riz et des autres céréales de 6600 tonnes/ans, OS2 : Améliorer le rendement	Résultats attendus : (i) l'amélioration de la sécurité alimentaire à la suite de l'amélioration de la production et de la productivité agricole,	(i) Accroissement de la production du riz et du maraîchage de plus de 60% dans la zone du projet (ii) amélioration de la structure des	Total :12 600 Disponible : 9 515	OS 1, 2 et 3

Projet/programme	Objectif Global	Objectifs spécifiques	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'impacts	Coûts (M de FCFA)	Objectifs du PA
PTF : BID	populations de la zone d'intervention à travers l'accroissement de la production des cultures céréalières, maraîchères et autres cultures vivrières	du paddy qui passera de 1,2T/ha à 6T/ha, OS3 : Accroître la production maraîchère de 10 000T/an grâce à l'aménagement de 1 000ha de bas-fonds et 300ha de petits périmètres irrigués, la réhabilitation de 200ha de terres agricoles dégradées, la construction de quatre (04) retenues d'eau, etc.	(ii) l'augmentation du niveau de revenus des bénéficiaires, (iii) valorisation des productions des communautés villageoises par l'amélioration des infrastructures de stockage et de désenclavement, (iv) promotion des entreprises rurales dans le sous-secteur des micro-aménagements, (v) contribution à la mise en œuvre du plan national de relance de la production rizicole et/ou maraîchère (vi) création des emplois aux jeunes.	revenus et dépenses de 70% des familles touchées par le projet. (iii) diminution de l'importation du riz de 40% dans la zone du projet (iv) accroissement de la disponibilité des fruits et légumes de plus de 60%		
Projet de Sécurité Alimentaire par l'Aménagement de Bas-fonds et le Renforcement des capacités de Stockage au Bénin (PSAAB) PTF : BOAD	Contribuer à l'autosuffisance et la sécurité alimentaires des populations rurales pauvres du Bénin, principalement les petits agriculteurs de la zone d'intervention	OS1 : Accroître le volume de la production rizicole nationale d'environ 12% ; OS2 : Accroître la capacité de stockage d'environ 21.000 tonnes ; OS3 : Augmenter le revenu des bénéficiaires du Projet de 45% à la fin du Projet ; OS4 : Améliorer les conditions de production et de commercialisation.	1) 2300 ha de bas-fonds dont 2000 ha pour la riziculture et 300 ha pour le maraîchage sont aménagés 2) productions additionnelles en année de croisière de : a) 8000 tonnes de riz paddy, 9000 tonnes de maïs et de 2820 tonnes de produits maraîchers, b) 1 magasin de stockage de capacité de 50 tonnes par bas-fond aménagé et 10 magasins de capacité de 1500 tonnes chacun pour la gestion du stock de sécurité nationale, c) 8500 tonnes de maïs, grâce à l'accroissement des rendements de 1,7 T/ha sur 5000 ha cultivées en pluvial. 3) -1 mini-rizerie de 40 tonnes par jour est réalisée	a) Accroissement annuel de la production agricole et d'élevage b) Amélioration des conditions de vie des 21.000 exploitants familiales bénéficiaires du Projet	Total :11 946 Disponible : 2 972	OS 1 et 3

Projet/programme	Objectif Global	Objectifs spécifiques	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'impacts	Coûts (M de FCFA)	Objectifs du PA
			4) -150 km de pistes de desserte rurale aménagées ou réhabilitées pour le désenclavement des bas-fonds et des villages 5) -1 système de crédit rural pour le financement des campagnes agricoles est mis en place			
Programme Promotion de l'Agriculture (ProAgri-GiZ, ProFiNA, ProSol, ProCIVA, ProSAR, FI-Agri, PACC, ProPFR) PTF : GIZ, KfW	La performance de l'agriculture béninoise est renforcée tout en tenant compte des aspects environnementaux et climatiques, et la pauvreté de la population est diminuée	La valeur ajoutée des 4 filières orientées vers la lutte contre la pauvreté (noix de cajou, riz, karité, soja) a augmenté de façon permanente et simultanée avec les normes sociales et environnementales	1.1 Des stratégies de promotion des CdV ont été élaborées et adoptées pour au moins deux filières avec une implication effective des principaux acteurs 1.2 Au moins deux TA-Pools, pots communs ou aides budgétaires sont mis en œuvre et sont appuyés chacun par trois bailleurs 2.1 Les rendements de riz, de noix d'anacarde, de soja et de niébé augmentent en moyenne de 5% jusqu'en 2014. Les rendements des exploitations gérées par des femmes augmentent au moins dans la même proportion 2.2 Au moins six PPP de promotion de CdV sont opérationnels 2.3 L'exportation de noix d'anacarde (noix brutes et transformées) et de karité augmente de 10% chacune par rapport à 2009	Les revenus moyens des ménages en milieu rural augmentent en moyenne de X FCFA (2010) à au moins Y FCFA en 2015. Les revenus des ménages dont des femmes sont chefs, augmentent au moins dans la même mesure Au moins 30% des mesures prévues pour l'adaptation de l'Agriculture au changement climatique dans le cadre du programme Terr'Africa, sont mises en œuvre.	Total : 21 099 Disponible : 5 005	OS 1 et 3

Projet/programme	Objectif Global	Objectifs spécifiques	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'impacts	Coûts (M de FCFA)	Objectifs du PA
Projet d'appui à la production vivrière et de résilience dans les départements de l'Alibori, du Borgou et des collines (PAPVIRE-ABC) PTF : GASFP, BAD	Contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la réduction de la pauvreté	Relancer durablement la production vivrière dans les départements de l'Alibori, du Borgou et des Collines, à travers l'amélioration de la productivité, la résilience aux changements climatiques, la gestion durable des ressources naturelles agricoles, la réduction des inégalités de genre et l'augmentation des revenus des ménages, notamment les plus vulnérables de la zone d'intervention du projet.	R1- Les productions céréalière et maraîchère se sont accrues dans la zone du projet R2- Les pertes post- récoltes sont réduites sensiblement, pour améliorer la disponibilité alimentaire R3- Les mesures appropriées de gestion durable des ressources naturelles agricoles (eau et sol) sont diffusées R4 Les revenus des petits exploitants agricoles et des femmes rurales de la zone du projet se sont accrus R5 Des initiatives économiques porteuses sont renforcées.	Prévalence moyenne de l'insécurité alimentaire dans la ZIP Prévalence malnutrition chronique (enfants de 5-59 mois) dans la ZIP Pourcentage de populations pauvres dans la ZIP	Total : 15 927 Disponible : 10 086	OS1 et OS3
Aménagement hydro-agricole de la basse vallée du Fleuve Mono (PAHV- MONO) PTF : BADEA	Aménager progressivement les 27.000 ha de terre dans la basse vallée du Mono pour l'amélioration de la SA et des revenus des populations par le biais de la production du riz et des cultures maraîchères irriguées	OS1 : Réaliser les études d'Avant-Projet Détaillé pour l'aménagement d'un périmètre pilote de 500 ha ; OS2 : Réalisation des travaux d'aménagement d'un périmètre pilote de 500 ha dans la vallée du Mono ; OS3 : Sensibiliser, former et encadrer les exploitants pour la production ;	1) Les études d'Avant- Projet détaillé pour l'aménagement d'un périmètre pilote de 500 ha 2) Un périmètre pilote de 500 ha entièrement aménagé dans la vallée du Mono ; 3) Plus de 5000 producteurs sont sensibilisés, formés, organisés l'exploitation et la production du riz irrigué et de cultures maraîchères 4) Fourniture de moyen de transport, d'équipements de mécanisation, d'intrants agricoles et financement des coopératives	a) Utilisation de plus de 5.000 actifs agricoles b) Production annuelle de plus de 3.000 tonnes de riz et 1.500 tonnes de produits maraîchers c) Obtention de plus de 300.000 F CFA le revenu annuel net additionnel par exploitation	Total : 1 750 Disponible : 1 925	OS1 et OS3
Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture dans les Collines (PADAC)	Promouvoir le développement de l'agriculture (y compris de la	Renforcer les capacités des communes à favoriser le développement économique durable de leur territoire en	1. Les investissements prioritaires pour le développement de l'agriculture et la gestion durable des ressources	Accroissement durable de la production des filières agricoles des Collines Amélioration des conditions de vie et des revenus des producteurs agricoles	Total : 9 879 Disponible : 6 580	OS1 et OS3

Projet/programme	Objectif Global	Objectifs spécifiques	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'impacts	Coûts (M de FCFA)	Objectifs du PA
PTF : AFD	pêche et de la forêt) et une gestion durable des ressources naturelles à l'échelle du territoire des Collines	coordonnant la définition des objectifs de développement rural, en finançant des investissements prioritaires, en facilitant le dialogue entre les acteurs publics et privés participant à leur mise en œuvre, en promouvant la sécurisation foncière des exploitants ruraux.	naturelles sont définis et mis en œuvre de façon coordonnée ; 2. Les droits de propriété, d'accès et d'usage des terres rurales sont mieux sécurisés, ce qui favorise l'investissement agricole et la paix sociale.			

Projet/programme	Objectif Global	Objectifs spécifiques	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'impacts	Coûts (M de FCFA)	Objectifs du PA
Programme d'appui au développement des Filières agricoles au Bénin : volet opérationnel (PROFI - VO) CTB 2016-2019	La compétitivité, l'attractivité et l'accès des productions et produits aux marchés grâce à la promotion des filières agricoles sont assurés dans le respect des rôles des différents acteurs opérationnels, afin de contribuer à assurer de façon durable la souveraineté alimentaire et nutritionnelle du Bénin.	Améliorer et sécuriser la plus-value économique des exploitations familiales et des entreprises rurales des deux régions d'intervention (Mono / Couffo et Atacora / Donga) opérant dans les filières prioritaires (Anacarde, riz et maraîchage) par une intégration formelle dans des chaînes de valeur performantes, respectueuses des normes environnementales et sanitaires.	1. Les exploitations familiales professionnalisées offrent un produit concurrentiel sur des marchés porteurs clairement identifiés ; 2. Les entreprises rurales offrent des services de qualité accessibles aux exploitations agricoles des filières ; 3. Des infrastructures communales sont réalisées et mises en valeur au terme d'un processus concerté entre les acteurs des filières ; 4. La gouvernance et la performance des filières prioritaires sont améliorées grâce à une meilleure articulation des opérateurs, dans le respect de l'environnement et de l'équité entre les genres. 5. Le passage à l'approche programme permet d'améliorer l'efficacité et l'efficacités des interventions du programme bénino-belge.	Croissance du PIB agricole	Total 11.151,269 Contribution Belge : 10.495,312	OS1 ; OS2 ; OS3
Projet de Développement	Contribuer à la réduction de la	OS1 : Professionnaliser les acteurs du secteur et assurer	1. Les capacités techniques et organisationnelles des acteurs	Les revenus des ménages en milieu rural dans les communes d'intervention	Total : 21 000	OS1 et OS3

Projet/programme	Objectif Global	Objectifs spécifiques	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'impacts	Coûts (M de FCFA)	Objectifs du PA
Agricole des Communes du Bénin (PDAC) Budget national	pauvreté en milieu rural, urbain et périurbain par la promotion de l'entrepreneuriat agricole qui garantit des emplois rémunérateurs aux jeunes et aux femmes, désireux de faire carrière dans le secteur agricole	l'insertion des jeunes dans les métiers agricoles OS2 : Moderniser les opérations agricoles pour améliorer les rendements et la qualité des spéculations promues en adéquation avec les besoins du marché ; OS3 : Accroître l'accès au marché des produits agricoles promus ; OS4 : Assurer la gestion efficiente du programme	sont renforcées 2. L'accès aux intrants et équipements est facilité 3. La production des petites et micro entreprises agricoles financées accède facilement aux marchés 4. Les productions des promoteurs respectent les normes de qualité 5. Les demandes de crédit soumis sont financées 6. Le suivi de la gestion des crédits est assuré 7. Les structures d'orientation, de gestion et de suivi du programme sont mises en place et fonctionnelles 8. Le système de suivi-évaluation est mis en place et fonctionnel 9. La gestion administrative, financière et comptable du programme est assurée	se sont accrus d'au moins 10 % de 2012 à décembre 2016	Disponible : 1 375	
Projet de sécurité alimentaire par l'intensification agricole au Bénin (PSAIA) PTF : BOAD	Améliorer l'autosuffisance et la sécurité alimentaires des populations rurales pauvres du Bénin, principalement les petits agriculteurs	OS1 : Améliorer la maîtrise de l'eau dans les bas-fonds au bénéfice des petits exploitants familiaux ; OS2 : Renforcer les capacités des organisations paysannes ; OS3 : Faciliter l'accès au crédit agricole ; OS4 : Accroître le volume des productions agricoles vivrières et d'élevage par l'intensification et la diversification des systèmes traditionnels de production ;	1) 495,37 ha de bas-fonds rizicoles, 62, 64 ha de jardins maraîchers et 42ha petits périmètres rizicoles aménagés ; 2) Productions additionnelles annuelles de: 1500 tonnes par an de riz paddy; 80 tonnes de tomates, 30 tonnes de piments et 30 tonnes de gombo; 8500 tonnes de maïs; 3) Mise en place de 300 entreprises génératrices de revenus de type avicole, piscicoles et d'élevage porcin,	Accroissement annuel du nombre de ménage ayant augmenté son indice d'accumulation de biens	Total : 2 840 Disponible : 3 500	OS1 et 3

Projet/programme	Objectif Global	Objectifs spécifiques	Indicateurs de résultats	Indicateurs d'impacts	Coûts (M de FCFA)	Objectifs du PA
		OS5 : Améliorer l'accessibilité aux sites de production et aux marchés à travers la réalisation de pistes de désenclavement ; OS6 : Améliorer l'accessibilité aux sites de production et aux marchés à travers la réalisation de pistes de désenclavement.	ainsi que de transformation agroalimentaire ; 4) 87,244 km de pistes de desserte rurale aménagées ou réhabilitées.			
Programme National de Promotion des Filières Agricoles au Bénin (PNPFA) Budget national	Contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population à travers le développement des filières agricoles	Améliorer la sécurité alimentaire et une amélioration des conditions de vie des acteurs.	1) Les semences de qualités et de variétés performantes des filières promues sont accessibles 2) L'accès des producteurs aux intrants spécifiques de qualité est renforcé 3) Les matériels et équipements de production et de transformation sont accessibles 4) Le financement des filières promues est assuré 5) L'accès des producteurs aux connaissances professionnelles et aux innovations technologiques est renforcé, 6) L'accès au foncier sécurisé des producteurs des filières promues est facilité 7) L'accès aux marchés des produits des filières promues est assuré 8) La professionnalisation des exploitations agricoles appuyées est assurée 9) La coordination et la gestion du Programme sont assurées.		Total : 19 865 Disponible : 2 500	OS2 et OS3

2.3.6. Estimation des coûts de mise en œuvre du Programme Agriculture

Les besoins de financement du Secteur Agricole pour l'ensemble des acteurs (Etat et ANE) ont été chiffrés sur la période 2017 – 2021 sans limite budgétaire au cours de la formulation du PSDSA/PNIASAN. Ces coûts ont été répartis au sein des quatre Programmes Cadres et seront déclinés pour les différentes catégories d'acteurs :

- (i) Pour le MAEP, le Document Pluriannuel de Programmation des Dépenses (DPPD) définira les coûts des Programmes Cadres de manière plus réaliste en fonction des montants effectivement alloués par les ministères en charge des finances et du budget. A titre indicatif, la désignation des responsables et la définition des besoins annuels de financement pour la mise en œuvre du Programme Pêche et Aquaculture (volet MAEP) avant cadre budgétaire, sont repris au tableau 7.
- (ii) Pour les Acteurs Non Etatiques, les intentions de financement seront détaillées dans leur document de programmation pour le secteur agricole (Cadre Programmatique des Acteurs Non Etatiques -CPANE).

Tableau 7 : Désignation des responsables et estimations des coûts de mise en œuvre du Programme Agriculture (volet MAEP)

Code	Logique d'intervention	Responsables	2017 - 2021	2017	2018	2019	2020	2021
TOTAL PROGRAMME AGRICULTURE		DPV	256 436 579 403	28 216 362 200	62 209 731 065	68 736 314 984	57 156 626 092	57 436 438 729
OSA1	Objectif spécifique 1 : Améliorer la productivité et la production des produits végétaux des filières agricoles prioritaires	DPV	227.137.202.438	21.358.741.200	54.072.397.565	60.414.940.171	48.054.232.940	48.125.877.773
RA11	Résultat 1.1: La disponibilité et l'accessibilité aux semences et plants de qualité sont améliorées pour les filières végétales prioritaires	DPV	4.442.619.092	422.966.200	1.063.477.065	1.534.442.856	910.976.671	510.756.301
AA111	Appui à la production, à la disponibilité, à l'utilisation et au stockage des semences et plants améliorés des différentes productions végétales prioritaires	DPV, INRAB	1.998.698.161	191.606.200	589.189.065	805.225.056	412.677.841	0
AA112	Renforcement du processus de certification des semences végétales	DPV	2.443.920.931	231.360.000	474.288.000	729.217.800	498.298.830	510.756.301
RA12	Résultat 1.2: L'accessibilité aux autres types d'intrants agricoles et à une mécanisation adaptée est améliorée pour les filières végétales prioritaires	DPV	13.248.028.970	1.088.725.000	4.185.177.500	4.665.799.359	4.397.052.111	3.800.262.210

AA121	Appui à la production et à la distribution des engrais spécifiques et produits phytosanitaires pour les filières végétales prioritaires	DPV	796.802.056	105.700.000	154.775.000	190.373.250	162.610.484	183.343.321
AA122	Développement de la mécanisation agricole à différents niveaux des maillons des filières de production végétale	DGR	17.033.284.265	965.625.000	3.959.062.500	4.396.208.984	4.159.490.039	3.552.897.742
AA123	Création et opérationnalisation des Centres d'Exploitation des Matériels Agricoles (CEMA)	DGR	306.929.860	17.400.000	71.340.000	79.217.125	74.951.588	64.021.148
RA13	<u>Résultat 1.3:</u> L'accès aux connaissances professionnelles et aux innovations technologiques est amélioré	DPV	3.038.745.573	287.950.000	708.357.000	786.571.419	620.181.311	635.685.844
AA131	Mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Conseil Agricole en lien avec les ATDA et DDAEP	DPV	2.585.492.848	245.000.000	602.700.000	669.248.125	527.676.406	540.868.316
AA132	Renforcement des capacités techniques de production des différentes filières végétales prioritaires et en gestion des exploitations	DPV	453.252.726	42.950.000	105.657.000	117.323.294	92.504.905	94.817.527
RA14	<u>Résultat 1.4:</u> Des aménagements hydro-agricoles et infrastructures de désenclavements sont réalisés	DGR	206.407.808.802	19.559.100.000	48.115.386.000	53.428.126.538	42.126.022.847	43.179.173.418
AA141	Appui à la réalisation des infrastructures de mobilisation des eaux de surface et d'aménagement des bas-fonds	DGR	5.529.788.784	524.000.000	1.289.040.000	1.431.371.500	1.128.581.375	1.156.795.909
AA142	Appui à la réalisation de grands périmètres irrigués dans les vallées et les bassins hydrographiques du Niger et du Mono	DGR	59.377.690.027	5.626.600.000	13.841.436.000	15.369.761.225	12.118.465.581	12.421.427.221
AA143	Appui à la promotion des petits périmètres irrigués pour l'agriculture	DGR	66.484.101.797	6.300.000.000	15.498.000.000	17.209.237.500	13.568.821.875	13.908.042.422
AA144	Appui à la réalisation des infrastructures de désenclavement	DGR	38.792.945.747	3.676.000.000	9.042.960.000	10.041.453.500	7.917.299.875	8.115.232.372
AA145	Appui à la valorisation agricole et durable des aménagements existants	DGR	36.223.282.447	3.432.500.000	8.443.950.000	9.376.302.813	7.392.854.141	7.577.675.494
OSA2	<u>Objectif spécifique 2 :</u> Contribuer à la promotion et la structuration équitable des	DPV	5 463 953 492	1 039 500 000	1 065 487 500	1 092 124 688	1 119 427 804	1 147 413 499

	Chaînes de Valeur Ajoutée des produits végétaux des filières prioritaires							
RA21	<u>Résultat 2.1:</u> Des infrastructures adéquates pour le stockage, la conservation, la transformation et la mise en marché sont réalisées au profit des hommes et femmes	DPV	5 463 953 492	1 039 500 000	1 065 487 500	1 092 124 688	1 119 427 804	1 147 413 500
AA211	Construction et réhabilitation des infrastructures de stockage, de conservation, de transformation et de commercialisation des PV	DGR	5.463.953.492	1.039.500.000	1.065.487.500	1.092.124.688	1.119.427.805	1.147.413.500
OSA3	<u>Objectif spécifique 3 :</u> Contribuer au renforcement de la résilience des exploitations agricoles face au changement climatique	DPV	19.957.018.473	5.042.440.000	6.296.165.000	6.453.569.125	7.207.284.348	7.387.466.457
RA31	<u>Résultat 3.1:</u> Des innovations agricoles sont développées pour la résilience face au changement climatique et son atténuation	DPV	2.023.284.528	641.800.000	657.845.000	674.291.125	691.148.403	708.427.113
AA311	Promotion de l'agriculture intelligente face au climat	DPV	30.486.705	5.800.000	5.945.000	6.093.625	6.245.966	6.402.115
AA312	Identification et sélection des meilleures variétés/espèces en fonction des zones agro écologiques	DPV	367.942.996	70.000.000	71.750.000	73.543.750	75.382.344	77.266.902
AA313	Vulgarisation et appui à la mise en œuvre des systèmes de production limitant les émissions de gaz à effet de serre	DPV	2.775.341.456	528.000.000	541.200.000	554.730.000	568.598.250	582.813.206
AA314	Capitalisation et diffusion des techniques modernes et les bonnes pratiques endogènes d'adaptation au CC	DPV	199.740.484	38.000.000	38.950.000	39.923.750	40.921.844	41.944.890
RA32	<u>Résultat 3.2:</u> La gestion durable des terres est assurée au profit des hommes et des femmes	DGR	17.933.733.945	4.400.640.000	5.638.320.000	5.779.278.000	6.516.135.945	6.679.039.344
AA321	Amélioration du cadre politique, institutionnel, législatif et réglementaire de la mise en œuvre de la GDT	DGR/DPV	1.106.568.882	167.840.000	215.045.000	220.421.125	248.524.818	254.737.939
AA322	Promotion à grande échelle des mesures de GDT	DGR	25.290.742.568	3.836.000.000	4.914.875.000	5.037.746.875	5.680.059.602	5.822.061.092

AA323	Prise en compte de la gestion durable des terres dans les processus de planification et de mise en œuvre des actions du secteur	DGR	1.898.783.592	288.000.000	369.000.000	378.225.000	426.448.688	437.109.905
AA324	Mise en place d'un système d'information et de communication dynamique et accessible sur la GDT	DGR	717.318.246	108.800.000	139.400.000	142.885.000	161.102.838	165.130.408
MSSPA	<u>Mesures de soutien spécifiques au PA :</u> Permettre à la DPV et à la DGR d'exercer l'ensemble de leurs missions dans la mise en œuvre du Programme Agriculture	DPV/DGR/DAF	3.878.405.000	775.681.000	775.681.000	775.681.000	775.681.000	775.681.000
RA41	<u>Résultat 4.1:</u> La DPV rempli ses missions au bénéfice des usagers	DPV/DAF	1.947.395.000	389.479.000	389.479.000	389.479.000	389.479.000	389.479.000
AA411	Personnel	DAF	1.147.395.000	229.479.000	229.479.000	229.479.000	229.479.000	229.479.000
AA412	Biens et services	DAF	50.000.000	10.000.000	10.000.000	10.000.000	10.000.000	10.000.000
AA413	Transferts	DAF	750.000.000	150.000.000	150.000.000	150.000.000	150.000.000	150.000.000
RA42	<u>Résultat 4.2:</u> La DGR rempli ses missions au bénéfice des usagers	DGR/DAF	1.931.010.000	386.202.000	386.202.000	386.202.000	386.202.000	386.202.000
AA421	Personnel	DAF	885.210.000	177.042.000	177.042.000	177.042.000	177.042.000	177.042.000
AA422	Biens et services	DAF	45.800.000	9.160.000	9.160.000	9.160.000	9.160.000	9.160.000
AA423	Transferts	DAF	1.000.000.000	200.000.000	200.000.000	200.000.000	200.000.000	200.000.000

2.4. PROGRAMME ELEVAGE

2.4.1. Présentation générale du Programme Elevage

L'objectif général du Programme Elevage est de développer les productions animales pour (i) contribuer à la croissance, à la souveraineté alimentaire et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, hommes et femmes, à travers une production efficace et une gestion durable des exploitations dirigées aussi bien par les hommes que par les femmes et les jeunes (OS1 du PSDSA) et (ii) renforcer la compétitivité et l'accès des productions animales et produits d'origine animale y compris ceux produits par les femmes et les groupes vulnérables aux marchés grâce à la promotion des chaînes de valeur des filières animales (OS2 du PSDSA).

Le Programme Elevage a pour objectifs spécifiques :

- A. Améliorer la productivité et la production des produits animaux des filières prioritaires. Les principales actions de cet objectif spécifique sont les suivantes : (i) Appui à la production, à la disponibilité, à l'utilisation et au stockage des semences animales, (ii) Renforcement de la surveillance sanitaire et épidémiologique au niveau national et amélioration du dispositif de contrôle en développant les capacités d'analyse des laboratoires vétérinaires nationaux ; poursuite des actions pilotes en matière d'introduction, d'adaptation, de multiplication et de diffusion de géniteurs bovins, ovins, caprins, volailles et porcins améliorés en liaison avec l'INRAB et les autres acteurs ; identification et mise en œuvre des mesures fiscales incitatives au profit des éleveurs et agro-éleveurs et mobilisation des outils financiers nécessaires pour l'importation de souches améliorées), (iii) Appui à la production et à la distribution des intrants animaux et produits vétérinaires, (iv) Développement de la culture attelée, (v) Renforcement des capacités techniques de production des différentes filières animales et de gestion des exploitations d'élevage, et (vi) Appui aux aménagements pastoraux.
- B. Promouvoir et structurer équitablement les Chaînes de Valeur Ajoutée. Sous cet objectif, les actions concrètes qui seront menées sont relatives à la construction et à la réhabilitation des infrastructures de stockage, de conservation, de transformation et de commercialisation des produits animaux.

Le Programme Elevage comprend également des mesures de soutien spécifiques afin de permettre à la Direction de l'Elevage (DE) d'exercer l'ensemble de ses missions dans la mise en œuvre du Programme.

2.4.2. Présentation du responsable du Programme Elevage

Ce programme est sous la responsabilité de la Direction de l'Elevage (DE), chef de file désigné par l'arrêté N°517/2014/MAEP/DC/SGM/DRFM/DRH/SA du 28 Octobre 2014, portant création, attributions organisation et fonctionnement des Unités de pilotage des Programmes sectoriels de base du secteur agricole.

La **Direction de l'Elevage (DE)** a pour mission de garantir la diversité et la qualité de la production animale dans ses composantes de zootechnie et de santé animale. A ce titre, elle est chargée de :

- définir et suivre la mise en œuvre de la politique nationale en matière de production et d'amélioration des semences animales ;
- définir et veiller à la mise en œuvre de la politique nationale en matière de santé animale, de santé publique vétérinaire, de réglementation de la profession et du médicament vétérinaires ;
- élaborer des outils de mise en œuvre des mesures législatives et réglementaires de police sanitaire, de bien-être concernant les animaux destinés à l'abattage, les produits animaux importés ou destinés à l'exportation et en assurer la diffusion et l'utilisation ;
- mener des études sectorielles, diagnostiques et prospectives sur les chaînes de valeurs (intrant, production, récolte, stockage et agents de changement nécessaires) des filières animales ;

- élaborer des stratégies sectorielles, distinguant le marché domestique et l'exportation, incluant le mode de financement, l'expertise, les infrastructures et le cadre institutionnel nécessaire au développement des filières animales ;
- rechercher et mettre en place des partenariats publics privés pour mettre en œuvre une stratégie intégrée et ambitieuse d'investissement dans les infrastructures, le renforcement de l'expertise et la mécanisation des outils ;
- définir des stratégies de développement de systèmes innovants de production animale qui garantissent la modernisation progressive du secteur, en collaboration avec la direction en charge de la qualité ;
- assurer la surveillance épidémiologique, les campagnes de prophylaxie et toutes autres interventions dans le domaine de la santé publique vétérinaire, en relation avec les structures concernées;
- assurer l'inspection des médicaments vétérinaires et le contrôle vétérinaire des denrées animales et d'origine animale et des facteurs de production animale ;
- identifier les cadres institutionnels internationaux existants et faire le lobbying pour la mise en marché et l'appui à la normalisation des produits d'origine animale béninois, en collaboration avec le Ministère en charge du commerce ;
- concevoir un système d'information intégré des productions, connaissances et technologies existantes, l'actualiser et le diffuser auprès des acteurs ;
- coordonner les interventions des partenaires, des organisations et du secteur privé se rapportant à l'élevage.

Les Services de la Direction de l'Elevage sont :

- Le Secrétariat (Se) ;
- Le Service Administration et Finance (SAF) ;
- Le Service d'Appui au Développement des Productions et filières Animales (SADPFA) ;
- Le Service Santé Animale (SSA) ; et
- Le Service Contrôle des Denrées Animales et Aliments pour Animaux (SCDAAA).

Au niveau départemental, les actions de la Direction de l'Elevage sont menées par le Chef Service Réglementation et Contrôle qui est logé au sein des Directions Départementales de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche (DDAEP).

2.4.3. Politiques et Stratégies nationales dans le sous-secteur de l'Elevage

Les documents de référence du sous-secteur de l'élevage sont :

- Le rapport du groupe de travail « Développement de l'Elevage » en 2012. Il s'agit d'un document qui présente un arrimage cohérent avec les documents de politique aussi bien au niveau national, régional qu'international. Il constitue de ce fait le document de référence, pour faire du sous-secteur élevage l'un des moteurs essentiels de la nouvelle dynamique du développement social et économique du Bénin.
- Programme National d'Amélioration Génétique : Le programme d'amélioration génétique a pour objectif de contribuer à l'atteinte la sécurité alimentaire de la population béninoise en matière de produits carnés à travers la préservation et l'amélioration du potentiel génétique des races animales par la sélection et le croisement.

Les documents en cours d'élaboration sont (i) le code de l'élevage, (ii) le code pastoral et (iii) le document de stratégie de développement de la filière cunicole.

Dans la mise en œuvre de ces différentes stratégies et plans d'action, il sera tenu compte des inégalités liées au genre lors des appuis proposés.

2.4.4. Objectifs Spécifiques, Résultats et Actions du Programme Elevage

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 DU PROGRAMME ELEVAGE (OSE1): AMÉLIORER LA PRODUCTIVITÉ ET LA PRODUCTION DES FILIERES ANIMALES

Résultat RE1.1. : La disponibilité et l'accessibilité aux semences animales et autres intrants et matériels d'élevage sont améliorés

La disponibilité et l'accès aux semences de qualité constituent un des défis majeurs à relever afin d'atteindre les objectifs fixés par le secteur agricole. Dans ce cadre, les actions et mécanismes à mettre en œuvre pour garantir une disponibilité et une accessibilité permanentes à des semences animales performantes sont les suivantes :

Action E1.1.1. : Appui à la production, à la disponibilité, à l'utilisation et au stockage des semences animales

Tout comme les semences végétales, les semences animales sont d'une grande importance pour la production de meilleures races d'animaux. Ainsi, les activités à mener sont : (i) l'opérationnalisation du centre d'insémination artificielle pour l'obtention d'animaux performants par les producteurs (ce centre fera des prestations en matière d'insémination et de suivi sanitaire des animaux sur une base de récupération des coûts et travaillera en partenariat avec l'INRAB et les autres acteurs du Système National de Recherche Agricole (SNRA)), (ii) le renforcement des fermes d'élevage pour la sélection des géniteurs et les croisements d'animaux, (iii) la mise en place d'un relais au travers des fermes privées d'élevage pour la démultiplication des activités de production de semences animales et géniteurs, (iv) la mise en place des aménagements conséquents et l'assainissement des fermes d'élevage et (v) l'appui aux accoueurs privés pour le renforcement de leurs capacités de production locale de poussins d'un jour.

Action E1.1.2. : Renforcement du processus de certification des semences animales

En ce qui concerne la certification de la qualité des semences mises sur le marché, les activités suivantes ont été identifiées pour les semences animales : (i) renforcement de la surveillance sanitaire et épidémiologique au niveau national et amélioration du dispositif de contrôle en développant les capacités d'analyse des laboratoires vétérinaires nationaux, (ii) poursuite des actions pilotes en matière d'introduction, d'adaptation, de multiplication et de diffusion de géniteurs bovins, ovins, caprins, volailles et porcins améliorés en liaison avec l'INRAB et les autres acteurs et (iii) identification et mise en œuvre des mesures fiscales incitatives au profit des éleveurs et agro-éleveurs et mobilisation des outils financiers nécessaires pour l'importation de souches améliorées.

Action E1.1.3. : Appui à la production et à la distribution des intrants animaux et produits vétérinaires

Au-delà des mesures directes destinées à faciliter l'adoption des produits vétérinaires chimiques par les producteurs, l'Etat aura à (i) rendre disponible les outils financiers en faveur des professionnels privés pour la distribution des médicaments vétérinaires, (ii) appuyer l'organisation des réseaux de distributeurs de façon à ce que les éleveurs aient accès à un approvisionnement de proximité, (iii) renforcer le corps d'inspecteurs chargés du suivi, de l'application des textes et de la sensibilisation/formation de tous les distributeurs de médicaments vétérinaires, (iv) renforcer les laboratoires de contrôle de qualité des médicaments vétérinaires de compétence nationale, (v) combler le vide juridique relatif à l'organisation de la filière des médicaments vétérinaires et (vi) harmoniser la législation pharmaceutique vétérinaire nationale avec la législation de la sous-région en la matière.

Pour leur part, les vétérinaires distributeurs privés devront, par le biais de leurs familles professionnelles (i) s'assurer que les distributeurs agréés sont les seuls à avoir la charge de la distribution de médicaments vétérinaires et non l'ensemble des commerçants, comme c'est le cas actuellement, (ii) vérifier les sources d'approvisionnement en médicaments vétérinaires pour s'assurer de leur qualité et de leur traçabilité et (iii) aider les pouvoirs publics dans l'assainissement du marché des médicaments vétérinaires.

La disponibilité des produits vétérinaires biologiques et leur accessibilité sont encore limitées. Ils ont un caractère hautement périssable, à toutes les étapes de leur manipulation. Leur promotion passera par (i) la professionnalisation des distributeurs, (ii) la mise à disposition des distributeurs de la nomenclature agréée au plan national, sous régional et international, (iii) la facilitation de la mobilisation d'outils financiers en faveur des professionnels privés pour la distribution des produits vétérinaires biologiques et (iv) le respect des normes internationales relatives à la conservation des vaccins.

Dans le souci d'intégrer aux systèmes d'élevage, les aliments et compléments alimentaires en tant que facteurs de production, les principales activités à mener sont (i) la mise au point par la recherche des itinéraires techniques adaptés aux cultures fourragères, (ii) l'élaboration et la diffusion de la nomenclature agréée des aliments et compléments alimentaires pour animaux aux plans national, sous régional et international et (iii) la professionnalisation des distributeurs.

Action E1.1.4. : Développement de la culture attelée

La culture attelée reste essentielle dans la modernisation de l'agriculture familiale et l'intensification durable des systèmes de production. Les activités envisagées concernent (i) la réhabilitation et l'équipement du centre de culture attelée de Boko, (ii) le renforcement des capacités et l'appui au fonctionnement du centre de culture attelée de Boko et (iii) le renforcement des capacités des structures privées (dont la COBEMAG) pour la confection et la mise à disposition du matériel de culture attelée.

Résultat RE1.2. : Les capacités techniques de production des différentes filières animales et de gestion des exploitations d'élevage sont renforcées

Les principaux domaines d'actions retenus dans la stratégie opérationnelle pour l'accès aux connaissances porteront sur l'actualisation de la Stratégie Nationale de Conseil Agricole en lien avec l'approche promotion des filières basée sur les CVA.

Le conseil agricole est un processus d'accompagnement de l'exploitation et des producteurs. Il comporte cinq types de conseil : le Conseil Technique Spécialisé (CTS), le Conseil de Gestion aux Exploitations Agricoles (CGEA), le Conseil à l'Accès au Marché (CAM), le Conseil à l'Organisation et à la Planification Locale (COPL) et le Conseil à l'Alimentation et à la Nutrition Appliquée (CANA). La vulgarisation, de pair avec le conseil agricole, offre au producteur un large éventail d'options dans lequel il pourra puiser pour répondre à ses objectifs personnels.

La formation agricole est un processus de transfert plus général des connaissances aux acteurs à différents niveaux. Elle permettra aux écoles de formation d'agriculture d'être en phase avec l'évolution des besoins des utilisateurs pour ce qui est de leurs curriculums. Les capacités des centres de formation aux métiers de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (appui logistique aux centres de promotion rurale et aux centres de formation nutritionnelle) seront renforcées dans le cadre de la Plateforme Nationale des Innovations dans le Secteur Agricole. Toutes les actions envisagées s'inscrivent dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR) et de son plan d'action.

Il s'agira de mener des actions liées : (i) au renforcement des capacités techniques des différentes catégories d'éleveurs, pasteurs et agro-éleveurs à la gestion entrepreneuriale des exploitations d'élevage et (ii) au renforcement spécifique des agents techniques du sous-secteur en gestion des entreprises.

Action E1.2.1. : Développement Renforcement des capacités techniques au profit des éleveurs, pasteurs et agro-éleveurs

Il s'agira de renforcer les capacités techniques des éleveurs suivant les espèces et d'accompagner la multiplication d'élevages modernes (semi-intensifs et intensifs) qui sont installés dans les zones périurbaines pour une amélioration du taux de couverture des besoins en produits animaux. Dans ce cadre, il faudra tenir compte des inégalités liées au genre.

Action E1.2.2. : Renforcement des capacités agents techniques du sous-secteur

Il s'agira de former les agents techniques sur les thématiques en production et santé animale (concevoir un répertoire de thématiques suivant les besoins).

Résultat RE1.2. : Des aménagements pastoraux sont réalisés dans une logique de décentralisation et de territorialisation

Action E131 : Appui aux aménagements pastoraux (aires de pâturage, parcelles fourragères, couloirs de transhumance, poste de contrôle etc.)

Les principales activités envisagées dans ce domaine concernent entre autres (i) l'appui à la réalisation d'aménagements d'hydraulique pastorale (micro-barrages en terre, mares aménagées par surcreusement et autres points d'eau), (ii) l'appui à l'aménagement des aires de pâturage et des parcours naturels, (iii) l'installation de 5 000 ha de parcelles fourragères, (iv) l'aménagement et le balisage des couloirs de transhumance, (v) l'appui à la gestion concertée de la transhumance pour prévenir et gérer les conflits agriculteurs-éleveurs et (vi) la construction des postes de contrôle d'entrées des troupeaux transhumants.

OBJECTIF SPECIFIQUE 2 DU PROGRAMME ELEVAGE (OSE2) : CONTRIBUER À LA PROMOTION ET LA STRUCTURATION ÉQUITABLE DES CHAÎNES DE VALEUR AJOUTÉE DES PRODUITS ANIMAUX

L'atteinte du résultat stratégique de la compétitivité des chaînes de valeur appelle les six domaines d'actions prioritaires suivants : (i) le développement d'infrastructures adéquates pour le stockage, la conservation, la transformation et la mise en marché, (ii) le renforcement du dispositif de contrôle des normes commerciales, (iii) l'identification des opportunités d'affaires, (iv) la mise en place des Indications Géographiques, (v) le renforcement des capacités des acteurs en matière d'analyse et de formulation des stratégies commerciales d'entreprise et (vi) le renforcement du Partenariat Public Privé (PPP).

Plus spécifiquement dans le sous-secteur de l'élevage, il s'agira d'atteindre le résultat suivant :

Résultat RE2.1. : La modernisation des infrastructures (abattoirs, unités de conditionnement et de transformation etc.) permet une meilleure valorisation des produits carnés

La politique nationale de développement du commerce au Bénin a retenu, entre autres, de promouvoir le développement des infrastructures de base et les installations marchandes collectives pour le stockage, la conservation, la transformation et la mise en marché des produits agricoles. Les actions de la composante portent sur le renforcement des infrastructures de communication et la construction/réhabilitation des infrastructures de stockage, de conservation, de transformation et de commercialisation des filières animales.

Action E211 : Construction et réhabilitation des infrastructures de stockage, de conservation, de transformation et de commercialisation des produits animaux

Les activités portent sur : (i) la réhabilitation et l'appui au fonctionnement de l'abattoir de Cotonou - Porto-Novo, (ii) la construction, l'équipement et l'appui au fonctionnement de nouveaux abattoirs (Calavi, Parakou et Bohicon), (iii) la construction, l'équipement et l'appui au fonctionnement de mini abattoirs pour volailles (Calavi, Tori et Missereté), (iv) la construction, l'équipement et l'appui au fonctionnement d'un grand abattoir pour volailles (Atlantique), (v) l'installation d'une unité de production de saucisses à base de poulets de chair du Bénin, (vi) l'installation d'une unité de production d'alvéoles en carton, (vii) l'installation d'une unité de production d'engrais organique à base des fientes de volaille, (viii) l'appui à l'acquisition des moyens logistiques spécifiques aux abattoirs (camionnettes frigorifiques), (ix) la construction des marchés à bétail, (x) la construction des marchés

à volailles, (xi) l'appui à l'acquisition des bétailières pour les marchés à bétail et (xii) l'appui à la mise en place des complexes de transformation des produits animaux. La majeure partie de ces investissements sont du domaine des opérateurs privés.

Les mesures de soutien spécifiques visent à permettre à la Direction de l'Elevage (DE) d'exercer l'ensemble de leurs missions dans la mise en œuvre du Programme Agriculture. Elles comportent des dépenses en personnel, bien et services et transferts.

2.4.5. Projets et Programmes rattachés au Programme Elevage

Le **Projet d'Appui aux Filières Lait et Viande (PAFILAV)** financé conjointement par le Fonds Africain de Développement (FAD) et le Gouvernement du Bénin vise à accroître la production et l'efficacité des filières de viande bovine, ovine, caprine, porcine et laitière bovine en mettant à la disposition des populations des produits de qualité et en augmentant le revenu de leurs acteurs. Le projet travaille prioritairement avec les acteurs les plus motivés de la filière. La mise en œuvre du projet permet d'augmenter la production au niveau des filières lait et viande, réduire substantiellement la dépendance alimentaire du Bénin vis-à-vis de l'extérieur et d'accroître la compétitivité de ces filières.

TITRE DU PROJET :	Projet d'Appui aux Filières Lait et Viande
CONTEXTE ET JUSTIFICATION :	Le niveau actuel de production de viande et de lait ne permet pas de satisfaire la demande locale. Le Bénin importe chaque année en moyenne 60.000 tonnes de viande et 40.000 tonnes de lait, occasionnant des sorties de devises estimées à 21 Milliards F CFA pour la viande et 10 Milliards F CFA pour le lait. Malgré, ces importations, la couverture complète des besoins en protéines animales n'est pas assurée. Le nouveau projet permettra de consolider et de valoriser les acquis des interventions antérieures de la BAD dans le secteur et d'obtenir des productions additionnelles substantielles en viande et en lait. Il contribuera à l'atteinte des objectifs spécifiques assignés à ces filières et figurant dans le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole.
OBJECTIF GLOBAL (BUT) :	Accroître la production et l'efficacité des filières de viande bovine, ovine, caprine, porcine et laitière bovine en délivrant des produits de qualité et en augmentant le revenu de leurs acteurs.
OBJECTIFS SPECIFIQUES :	OS1 : améliorer les systèmes de production du lait et de la viande OS2 : améliorer la compétitivité des filières lait et viande OS3 : améliorer les revenus des acteurs.
RESULTATS ATTENDUS :	- La santé animale est améliorée dans la Zone Intervention du Projet (ZIP) - L'alimentation du bétail est améliorée dans la ZIP - L'abreuvement du cheptel est assuré en toutes saisons dans la ZIP - L'amélioration génétique du cheptel est assurée dans la ZIP - Les techniques de présentation, de transformation, et de conservation des produits laitiers et carnés sont améliorées - Les infrastructures adaptées de valorisation des productions et de commercialisation sont améliorées - Les conditions d'accès au marché des produits sont améliorées - L'accès aux crédits pour la valorisation des productions et la commercialisation est amélioré - Les organisations professionnelles des filières lait et viande sont structurées et opérationnelles dans la ZIP - Les capacités techniques des producteurs/transformateurs/commerçants sont renforcées - Les capacités d'encadrement des structures publiques sont renforcées

	- Le Projet a intégré les enjeux environnementaux et sociaux - Le personnel recruté est opérationnel et performant - Les outils de gestion sont mis en place et fonctionnels - La planification et le suivi évaluation des activités du projet sont assurés - Les partenaires assurent efficacement leurs prestations
ZONE (S) D'INTERVENTION :	- Les communes de : Banikoara, Kandi et Gogounou, Nikki, Kalalé, Pèrèrè, Bembèrèkè, Tchaourou, Parakou, Péhunco, Bassila pour les filières Lait et viande. - Les communes de : Adjarra, Sèmè-Podji, Dangbo, Kétou, Pobè, Comé, Djakotomey, Zagnanado, Djidja, Savè, Savalou, Abomey-Calavi, Toffo et Tori-Bossito pour la sous filière porcine.
BENEFICIAIRES :	Les actions du projet touchent les producteurs et leurs organisations professionnelles, les commerçants, les transformateurs et les consommateurs. Le projet permettra à ces groupes cibles d'améliorer respectivement les conditions de production et d'accès au marché, de mieux valoriser les produits laitiers et carnés, et d'accéder à des produits animaux de meilleure qualité. Le projet touchera principalement les populations des départements concernés estimés à 2 150 000.
OBJECTIFS CORRESPONDANTS DU PE	OS1 et OS2

Le **Projet de Lutte contre le Charbon Bactérien au Bénin (PLCB)** a été signé une convention entre l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et le Bénin pour l'exécution à partir de 2014 d'un programme quinquennal de contrôle du Charbon Bactérien pour face à la persistance de la fièvre charbonneuse dans la Commune de Boukoubé qui a fait deux victimes humaines en 2012 (deux malades et deux morts) et de même qu'en 2013 (deux malades et un mort). Des résultats intéressants sont obtenus aussi bien dans la couverture sanitaire que dans le nombre de mort d'hommes liés à cette maladie grâce au développement d'une communication en faveur des populations pour éviter les comportements à risque et au renforcement des capacités de nos services vétérinaires et de santé publique pour une meilleure prévention, un contrôle et une réponse adéquate.

L'**Appui à la professionnalisation de la filière d'élevage cunicole dans le Sud du Bénin** (TCP/BEN/3503) est un projet initié par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). Il vise à renforcer les capacités techniques et managériales des acteurs le long des chaînes de valeurs ajoutées, l'introduction dans les élevages des reproducteurs plus performants, l'organisation des circuits de commercialisation et d'apport d'appui à l'administration pour l'édition et le contrôle des normes de qualité des intrants d'élevage.

2.4.6. Estimation des coûts de mise en œuvre du Programme Elevage

Les besoins de financement du Secteur Agricole pour l'ensemble des acteurs (Etat et ANE) ont été chiffrés sur la période 2017 – 2021 sans limite budgétaire au cours de la formulation du PSDSA/PNIASAN. Ces coûts ont été répartis au sein des quatre Programmes Cadres et seront déclinés pour les différentes catégories d'acteurs :

- (iii) Pour le MAEP, le Document Pluriannuel de Programmation des Dépenses (DPPD) définira les coûts des Programmes Cadres de manière plus réaliste en fonction des montants effectivement alloués par les ministères en charge des finances et du budget. A titre indicatif, la désignation des responsables et la définition des besoins annuels de financement pour la mise en œuvre du Programme Pêche et Aquaculture (volet MAEP) avant cadre budgétaire, sont repris au tableau 8.
- (iv) Pour les Acteurs Non Etatiques, les intentions de financement seront détaillées dans leur document de programmation (Cadre Programmatique des Acteurs Non Etatiques -CPANE).

Tableau 8 : Désignation des responsables et estimations des coûts de mise en œuvre du Programme Elevage (volet MAEP)

Code	Logique d'intervention	Responsable	2017 - 2021	2017	2018	2019	2020	2021
TOTAL PROGRAMME ELEVAGE		DE	35.193.919.578	4.093.993.995	6.950.446.410	9.621.405.657	7.186.816.566	7.341.256.950
OSE1	Objectif spécifique 1 : Améliorer la productivité et la production des filières animales	DE	28.065.525.264	2.716.184.995	5.549.293.410	8.196.325.057	5.737.210.176	5.866.511.626
RE11	Résultat 1.1 : La disponibilité et l'accessibilité aux semences animales et autres intrants et matériels d'élevage sont améliorés	DE	25.786.735.186	2.500.247.995	5.018.088.390	7.606.466.149	5.272.129.114	5.389.803.537
AE111	Appui à la production, à la disponibilité, à l'utilisation et au stockage des semences animales	DE/INRAB	23.880.707.407	2.260.727.995	4.634.492.390	7.125.532.049	4.869.113.567	4.990.841.406
AE112	Renforcement du processus de certification des semences animales	DE/INRAB	814.640.310	77.120.000	158.096.000	243.072.600	166.099.610	170.252.100
AE113	Appui à la production et à la distribution des intrants animaux et produits vétérinaires	DE	752.706.243	143.200.000	146.780.000	150.449.500	154.210.738	158.066.006
AE114	Développement de la culture attelée	DE	338.681.225	19.200.000	78.720.000	87.412.000	82.705.200	70.644.025
RE12	Résultat 1.2: Les capacités techniques de production des différentes filières animales et de gestion des exploitations d'élevage	DE	211.060.641	20.000.000	49.200.000	54.632.500	43.075.625	44.152.516

	sont renforcées							
AE121	Renforcement des capacités techniques au profit des éleveurs, pasteurs et agro-éleveurs	DE	105.530.320	10.000.000	24.600.000	27.316.250	21.537.813	22.076.258
AE122	Renforcement des capacités agents techniques du sous-secteur	DE	105.530.320	10.000.000	24.600.000	27.316.250	21.537.813	22.076.258
RE13	<u>Résultat 1.3:</u> Des aménagements pastoraux sont réalisés dans une logique de décentralisation et de territorialisation	DE	2.067.729.437	195.937.000	482.005.020	535.226.408	422.005.437	432.555.573
AE131	Appui aux aménagements pastoraux (aires de pâturage, parcelles fourragères, couloirs de transhumance, poste de contrôle etc.)	DGR/DE	2.067.729.437	195.937.000	482.005.020	535.226.408	422.005.437	432.555.573
OSE2	<u>Objectif spécifique 2 :</u> Contribuer à la promotion et la structuration équitable des Chaînes de Valeur Ajoutée des produits animaux	DE	4.908.149.315	933.760.000	957.104.000	981.031.600	1.005.557.390	1.030.696.325
RE21	<u>Résultat 2.1:</u> La modernisation des infrastructures permet une meilleure valorisation des produits carnés	DE	4.908.149.315	933.760.000	957.104.000	981.031.600	1.005.557.390	1.030.696.325
AE211	Construction et réhabilitation des infrastructures de stockage, de conservation, de transformation et de commercialisation des produits animaux	DE/DGR	4.908.149.315	933.760.000	957.104.000	981.031.600	1.005.557.390	1.030.696.325
MSSPE	<u>Mesures de soutien spécifiques au PE :</u> Permettre à la DE d'exercer l'ensemble de leurs missions dans la mise en œuvre du PE	DAF/DE	2.220.245.000	444.049.000	444.049.000	444.049.000	444.049.000	444.049.000
RE31	<u>Résultat 3.1:</u> La DE rempli ses missions au bénéfice des usagers	DE	2.220.245.000	444.049.000	444.049.000	444.049.000	444.049.000	444.049.000
AE311	Personnel	DAF	1.683.605.000	336.721.000	336.721.000	336.721.000	336.721.000	336.721.000
AE312	Biens et services	DAF	36.640.000	7.328.000	7.328.000	7.328.000	7.328.000	7.328.000
AE313	Transferts	DAF	500.000.000	100.000.000	100.000.000	100.000.000	100.000.000	100.000.000

2.5. PROGRAMME PECHE ET AQUACULTURE

2.5.1. Présentation générale du Programme Pêche et Aquaculture

L'objectif général du Programme Pêche et Aquaculture est de développer les productions halieutiques pour (i) contribuer à la croissance, à la souveraineté alimentaire et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, hommes et femmes, à travers une production efficace et une gestion durable des exploitations dirigées aussi bien par les hommes que par les femmes et les jeunes (OS1 du PSDSA), (ii) renforcer la compétitivité et l'accès des productions et produits agricoles et agroalimentaires y compris ceux produits par les femmes et les groupes vulnérables aux marchés grâce à la promotion des filières végétales (OS2 du PSDSA) et (iii) contribuer au renforcement de la résilience des exploitations familiales agricoles (OS3 du PSDSA).

Le Programme Pêche et Aquaculture développe les axes suivants du PNIASAN :

- A. Amélioration de la productivité et de la production des produits halieutiques des filières agricoles prioritaires. Les actions concrètes à mener dans cet axe sont les suivantes : (i) Appui à la production, à la disponibilité, à l'utilisation et au stockage des semences halieutiques, (ii) Renforcement du processus de certification des semences aquacoles, (iii) Appui à la production et à la distribution des intrants halieutiques (aliments et produits d'élevage de poisson), (iv) Modernisation et mécanisation des équipements et matériels de pêche et d'aquaculture, (v) Renforcement des capacités techniques des pisciculteurs, et (vi) Promotion et opérationnalisation d'aménagements aquacoles.
- B. Promotion et structuration équitable des Chaînes de Valeur Ajoutée. Sous cet axe, les actions concrètes qui seront menées sont les suivantes : (i) Renforcement des capacités techniques des pisciculteurs, (ii) Mise en place des Indications Géographiques (signes distinctifs de qualité et de valorisation des produits locaux)
- C. Renforcement de la résilience face aux changements climatiques et amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables. Les actions de cet axe se résument comme suit : (i) Amélioration de la gestion des écosystèmes aquatiques, (ii) Amélioration de la gestion de l'effort (intensité) de pêche à la senne de plage.

Il comprend également des mesures de soutien spécifiques afin de permettre à la Direction des Productions Halieutiques (DPH) d'exercer l'ensemble de leurs missions dans la mise en œuvre du Programme Pêche et Aquaculture.

2.5.2. Présentation du responsable du Programme Pêche et Aquaculture

Ce programme est sous la responsabilité du Directeur de la Production Halieutique (DPH), chef de file désigné par l'arrêté N°517/2014/MAEP/DC/SGM/DRFM/DRH/ SA, portant création, attributions organisation et fonctionnement des Unités de pilotage des programmes sectoriels de base du secteur agricole.

La **Direction de la Production Halieutique (DPH)** a pour mission de définir, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de pêche et d'aquaculture. A ce titre, elle est chargée de :

- définir et suivre la mise en œuvre de la politique nationale en matière de production halieutique et d'amélioration des semences aquacoles ;
- mener des études sectorielles, diagnostiques et prospectives sur les chaînes de valeurs (intrants, production, récolte, stockage et agents de changement nécessaires) des filières halieutiques ;
- assurer la surveillance, la protection, l'inspection, le contrôle et la gestion de la pêche et de l'aquaculture ;
- déterminer les conditions technico-économiques du développement durable des productions halieutiques et aquacoles, de même que le suivi et l'évaluation de leur mise en œuvre ;

- élaborer des stratégies sectorielles, distinguant le marché domestique et l'exportation, incluant le mode de financement, l'expertise, les infrastructures et le cadre institutionnel nécessaire au développement des filières halieutiques ;
- élaborer et veiller à la mise en œuvre de la stratégie de la production des semences aquacoles et de veiller à sa mise en œuvre ;
- définir les conditions d'acquisition et de mise en place des intrants aquacoles ;
- coordonner et capitaliser toutes les interventions dans le sous-secteur des pêches et de l'aquaculture ;
- définir des stratégies de développement de systèmes innovants de production aquacole qui garantissent la modernisation progressive du sous-secteur ;
- élaborer la stratégie d'aménagement et de gestion des zones de productions halieutiques et aquacoles et assurer sa mise en œuvre ;
- élaborer la stratégie de professionnalisation des acteurs et des exploitations aquacoles de type familiale et promouvoir l'entreprenariat aquacole ;
- élaborer et mettre en œuvre la stratégie de contrôle sanitaire et de qualité des denrées d'origine halieutique, aquacole et des intrants aquacoles ;
- élaborer les plans de travail et planifier les activités de la Direction ; et
- élaborer les rapports périodiques d'activités de la Direction.

La Direction de la Production Halieutique (DPH) comprend :

- Un Secrétariat (Se), qui assure l'ensemble des fonctions administratives liées au secrétariat ;
- Un Service Administratif et Financier (SAF), qui assure l'ensemble des fonctions d'ordre administratif et financier liées au service ;
- Un Service d'Appui au Développement de l'Aquaculture (SADA), qui assure la promotion et le développement durable de l'aquaculture ;
- Un Service d'Aménagement et de Gestion des Pêcheries (SAGP), qui a pour mission l'aménagement et la gestion des pêcheries continentales et maritimes ;
- Un Service des Contrôles et du Suivi des Produits Halieutiques et de la Post-capture. (SCSPHP) qui doit assurer le contrôle sanitaire des denrées d'origine halieutique et aquacole, des intrants aquacoles ainsi que celui des conditions de conservation, de transformation et de commercialisation desdits produits ; et
- Un point focal Suivi Evaluation.

Ces services s'appuieront sur les DDAEP (questions de contrôles, collecte de données statistiques etc.) et des ATDA (les aménagements destinés à la production, l'appui conseil technique) pour les interventions dans les zones de développement agricoles ciblées.

2.5.3. Politiques et Stratégies nationales dans le sous-secteur de la Pêche et l'Aquaculture

Un nombre significatif de documents de référence définissent les orientations stratégiques du sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture. On peut citer :

La **Stratégie Nationale de Sécurité et de Sûreté Maritime** qui vise la réaffirmation de l'Autorité de l'Etat en mer dans les eaux sous juridiction béninoises. L'exercice de cette autorité doit permettre d'empêcher l'utilisation des espaces maritimes à toutes fins illégales. De façon spécifique, il s'agit de développer les capacités pour la maîtrise de l'espace maritime et d'assurer un contrôle continu de l'Etat en mer. Quatre axes d'intervention stratégiques ont été retenus pour atteindre ces objectifs : (i) la dynamisation de la coopération internationale au service de la sécurité et de la sûreté maritimes, (ii) la

promotion d'une meilleure gouvernance de l'Action de l'Etat en Mer, (iii) la modernisation des moyens opérationnels d'intervention de l'Etat en mer et (iv) le renforcement de la présence permanente de l'Etat en mer.

Le **Plan de Gestion Durable de la Pêche Maritime Industrielle (PMI)** aborde les options d'exploitation durable des pêcheries démersales ciblées du plateau continental, les pêcheries pélagiques hauturières, et l'augmentation de la valeur ajoutée de la pêche maritime industrielle. Les principaux axes stratégiques du PGDPMI retenus sont : (i) la bonne gouvernance de la PMI, (ii) le renforcement de la surveillance de la PMI et (iii) l'augmentation de la contribution de la PMI dans l'économie du secteur.

Le **Schéma Directeur de Promotion de l'Aquaculture Continentale** ainsi que son Plan d'actions concernent tous les départements du pays potentiellement exploitables pour l'aquaculture continentale.

La **Stratégie Nationale de Production et de Certification des Semences Aquacoles (SNPCSA)** a pour objectif global d'assurer la disponibilité et l'accessibilité des semences aquacoles en quantité et en qualité en vue de satisfaire les besoins des aquaculteurs. Ses objectifs spécifiques sont de : (i) mettre en place un mécanisme de production des semences aquacoles améliorées, (ii) mettre en place un système opérationnel de certification des semences aquacoles, (iii) renforcer le cadre institutionnel et juridique du domaine des semences aquacoles et (iv) assurer la fourniture régulière des semences aquacoles améliorées de qualité et en quantités suffisantes de façon durable aux aquaculteurs et à un prix compétitif.

La **Note Conceptuelle sur la situation et le développement durable de la Pêche continentale et maritime** en République du Bénin fait l'état des lieux de la pêche continentale et de la pêche maritime et décrit les menaces et contraintes de développement de ces secteurs. Les stratégies et actions à mener pour l'aménagement durable et la réhabilitation des pêcheries maritimes et continentales ont été déclinées dans ce document.

La **Note conceptuelle sur le développement durable de l'aquaculture continentale** en République du Bénin traite de l'état des lieux de l'aquaculture, des contraintes majeures à son développement et les perspectives de développement.

L'**Etat des lieux sur la recherche-développement en aquaculture** au Bénin aborde les orientations stratégiques et opérationnelles, de même que les priorités en matière de recherche-développement à prendre en compte dans la mise en œuvre des accords de partenariats en matière de développement durable de l'aquaculture entre la Direction de la Production Halieutique, les structures de recherche (Institut National des Recherches Agricoles du Bénin, Institut de Recherches Halieutiques et Océanographiques du Bénin, Universités du Bénin) et les partenaires techniques et financiers.

La **Note conceptuelle Aménagement-Réhabilitation des Pêcheries continentale** fait l'état des lieux de la pêche continentale, des menaces et contraintes liées à son développement et les actions à mener pour l'aménagement durable et la réhabilitation des pêcheries

La **Loi cadre relative à la Pêche et à l'Aquaculture** traite des conditions réglementaires et législatives qui encadrent et organisent l'activité de la pêche et de l'aquaculture au Bénin. Le Gouvernement béninois s'est doté d'un cadre et d'un outil juridique et réglementaire pour le développement de la pêche et de l'aquaculture. En dehors de l'Arrêté n° 133/MAEP/D-CAB/SGM/DRH/DP/DE/SA du 30 octobre 2007 Portant réglementation des contrôles officiels destinés à vérifier la conformité de la législation sur les aliments pour animaux et les denrées alimentaires avec les dispositions relatives à la santé animale et au bien-être des animaux, la réglementation dans le domaine de l'aquaculture est récente. Les premiers textes spécifiques à l'aquaculture datent de 2013. Il s'agit des Arrêtés :

- 2013 n° 0489 Fixant les conditions d'autorisation d'installation et d'exploitation des unités de production d'œufs fertilisés, de larves, d'alevins et de juvéniles de poissons en République du Bénin 05 septembre 2013 et
- 2013 n° 0490 Fixant les conditions d'utilisation des stéroïdes en aquaculture en République du Bénin 05 septembre 2013.

La LOI-CADRE N° 2014-19 du 07 août 2014 relative à la pêche et à l'aquaculture en République du Bénin est venue renforcer l'arsenal juridique. Cette Loi-Cadre prévoit en son Titre premier les domaines d'application, les objectifs, les principes et les dispositions institutionnelles. Le titre IV consacré à l'aquaculture fixe entre autres articles, les dispositions légales en matière de :

- la création et l'exploitation de toute unité de production aquacole ;
- les conditions et modalités de demande d'un permis de création d'une unité de production aquacole ;
- les modalités d'application de la loi aux structures publiques de recherche aquacole ;
- les modalités d'application de la loi aux collectivités locales impliquées dans le développement aquacole ; et
- les modalités d'application de la loi aux structures régionales ou locales impliquées dans le développement aquacole.

Les textes d'application de cette loi sont en cours d'adoption et les Décrets suivants sont en cours d'élaboration :

- Décret portant Création, Mission et organisation de la Police des Pêches en application de la loi-cadre n°2014-19 du 07 Août 2014 relative à la pêche et à l'aquaculture en République du Bénin ;
- Décret portant Statuts particuliers des Personnels des Corps de la Police des pêches ;
- Décret portant Attribution, organisation et fonctionnement des organes de gestion ;
- Décret portant Conditions de pêche dans les Aires Protégées (Maritimes et continentales) ;
- Projet de document portant nouvelle attribution, organisation et fonctionnement de la DPH.

Enfin, la politique régionale Intégrée et coordonnée de la pêche et de l'aquaculture de la CEDEAO est en cours d'élaboration.

2.5.4. Objectifs Spécifiques, Résultats et Actions du Programme Pêche et Aquaculture

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 DU PROGRAMME PECHE ET AQUACULTURE (OSPA1) : AMÉLIORER LA PRODUCTIVITÉ ET LA PRODUCTION DES FILIERES DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

Résultat PA1. 1 : La disponibilité et l'accessibilité aux alevins et autres intrants et matériels aquacoles sont renforcés

La disponibilité et l'accès aux alevins et autres intrants de qualité constituent un des défis majeurs à relever afin d'atteindre les objectifs fixés par le sous-secteur. Dans ce cadre, les actions et mécanismes à mettre en œuvre pour garantir une disponibilité et une accessibilité permanentes sont déclinées à travers les actions suivantes :

Action PA1.1.1. : Appui à la production, à la disponibilité, à l'utilisation et au stockage des semences halieutiques

Les semences halieutiques sont déterminantes pour le développement de l'aquaculture. Les activités envisagées sont (i) la mise en place des fermes de production d'alevins performants en collaboration avec des pisciculteurs individuels et leurs organisations dans les zones propices à la pisciculture et/ou celles disposant de plans d'eau à empoissonner, (ii) la mise en place des fermes de production de juvéniles de crevette en relation avec les producteurs de crevettes, (iii) la mise en place d'un système performant de stockage et de conservation des souches d'espèces aquacoles en lien avec la recherche, (iv) la mise à niveau des écloseries existantes, (v) la protection du patrimoine biologique et la proposition de nouvelles mesures éventuelles, (vi) la facilitation de la diversification des espèces élevées à travers un programme de recherche-développement sur l'aquaculture marine, (vii) la

domestication et la production de semence de quelques espèces d'intérêts commerciales en milieu saumâtres et en eaux douces, (*Heterotis niloticus*, *Mugil cephalus*, *Chrysichthys nigrodigitatus*, *Chrysichthys auratus*, *Pomadasys jubelini*, *lutjanus agennes.*, *Megalops atlanticus* etc.).

Action PA1.1.2. : Renforcement du processus de certification des semences halieutiques

En ce qui concerne la certification de la qualité des semences mises sur le marché, les activités suivantes ont été identifiées pour les semences aquacoles : (i) renforcement du processus de certification, de commercialisation des semences aquacoles et des procédures de certification des distributeurs agréés des semences, (ii) appui à l'installation de nouvelles écloses de grande capacité de production, (iii) facilitation de l'accès des acteurs aux équipements et au matériel (moyens de transport d'alevins), (iv) l'amélioration du dispositif de contrôle et de la législation au niveau de la production et de l'importation des semences et (v) le renforcement des capacités des acteurs aquacoles pour leur permettre de disposer du savoir et du savoir-faire.

Action PA1.1.3. : Appui à la production et à la distribution des intrants halieutiques (aliments et produits d'élevage de poisson)

Pour éviter l'importation des aliments de poissons extrudés avec des coûts élevés, les activités suivantes sont prévues : (i) renforcement des capacités des structures productrices d'aliments poissons de qualité, (ii) facilitation de l'accès des acteurs aux intrants aquacoles (équipements spécifiques), (iii) facilitation de l'installation de trois unités de production d'une capacité minimale de 10 tonnes par jour, (iv) mise en place d'un système de contrôle des importations à travers des autorisations et des analyses bromatologiques et (v) mise à disposition d'un catalogue des aliments contrôlés, testés et autorisés.

Les activités de transformation des produits agricoles sont fortement assurées par les femmes et sont sources de fournitures d'importantes quantités de sous-produits utilisés dans la formulation des provendes. Il est donc important de mettre en place un processus d'encadrement des acteurs spécifiques pour assurer la qualité des sous-produits utilisés dans la formulation des provendes fournies aux unités de fabrication.

Action PA1.1.4. : Modernisation et mécanisation des équipements et matériels de pêche et d'aquaculture

Pour le sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture, les activités visent à (i) faciliter l'accès des acteurs aux équipements et au matériel (moyens de transport d'alevins et de poissons de taille marchande, tracteurs, distributeurs automatiques d'aliments, etc.) adaptés aux opérations de production du poisson de pisciculture par l'exonération ou la subvention, (ii) réaliser les études pour la stratégie d'introduction des outils de halage dans les communautés de pêches maritimes et (iii) mettre en place des équipements de halage dans les campements de pêche maritime.

Résultat PA1.2 : Les capacités techniques de production des différentes filières de la pêche et de l'aquaculture ainsi que la gestion des unités de production sont renforcées

Les principaux domaines d'actions retenus dans la stratégie opérationnelle pour l'accès aux connaissances porteront sur l'actualisation de la Stratégie Nationale de Conseil Agricole (SNCA) en lien avec l'approche promotion des filières basée sur les CVA.

Le conseil agricole est un processus d'accompagnement de l'exploitation et des producteurs. Il comporte cinq types de conseil : le Conseil Technique Spécialisé (CTS), le Conseil de Gestion aux Exploitations Agricoles (CGEA), le Conseil à l'Accès au Marché (CAM), le Conseil à l'Organisation et à la Planification Locale (COPL) et le Conseil à l'Alimentation et à la Nutrition Appliquée (CANA). La vulgarisation, de pair avec le conseil agricole, offre au producteur un large éventail d'options dans lequel il pourra puiser pour répondre à ses objectifs personnels.

La formation agricole est un processus de transfert plus général des connaissances aux acteurs à différents niveaux. Elle permettra aux écoles de formation d'agriculture d'être en phase avec

l'évolution des besoins des utilisateurs pour ce qui est de leurs curriculums. Les capacités des centres de formation aux métiers de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (appui logistique aux centres de promotion rurale et aux centres de formation nutritionnelle) seront renforcées dans le cadre de la Plateforme Nationale des Innovations dans le Secteur Agricole. Toutes les actions envisagées s'inscrivent dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR) et de son plan d'action.

Il s'agira d'activités liées (i) au renforcement des capacités techniques des différentes catégories d'éleveurs, pasteurs et agro-éleveurs à la gestion entrepreneuriale des exploitations d'élevage et (ii) au renforcement spécifique des agents techniques du sous-secteur en gestion des entreprises.

Action PA1.2.1. : Renforcement des capacités techniques des pisciculteurs

Les activités concerneront : (i) la formation des pisciculteurs, mareyeuses en techniques d'élevage et de transformation et de gestion, (ii) le renforcement des capacités des acteurs aquacoles en savoir et savoir-faire, (iii) le développement des mécanismes et outils de partage de connaissances et des innovations technologiques entre aquaculteurs et (iv) l'élaboration et la diffusion des émissions radios dédiées aux préoccupations des pêcheurs, aquaculteurs, mareyeuses, transformatrices et commerçants et (v) l'installation d'un Centre de Formation aux métiers de l'aquaculture continentale et marine dans le Pôle de Développement n°7 pour la formation et/ou le recyclage des aquaculteurs et des agents en charge de l'encadrement.

Résultat PA1.3 : Des aménagements aquacoles sont réalisées dans une logique de décentralisation et de territorialisation

Pour la mise en place des aménagements aquacoles, l'objectif visé est d'améliorer significativement la productivité et la production en conformité avec le schéma directeur d'aménagement du territoire, tout en garantissant la sauvegarde des écosystèmes aquatiques et la durabilité de l'accès à l'eau. Les actions à cet égard s'inscriront dans le cadre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) adoptée en février 1998.

Action PA1.3.1. : Promotion et opérationnalisation d'aménagements aquacoles

Il est envisagé ici d'appuyer (i) l'installation de 500 ha d'aménagement piscicoles, (ii) la mise en place d'infrastructures piscicoles (cages flottantes de 24 m³, enclos de 240 m², bassins 24 m³ et bacs hors-sol d'1 m³), (iii) la construction de quai, d'embarcadères et de débarcadères équipés de d'espaces d'exploitation des captures, (iv) l'aménagement des infrastructures de séchage et salage pour limiter les pertes postes récoltes, (v) l'évaluation, l'identification et la cartographie des zones maritimes potentiellement exploitables pour l'aquaculture marine (vi) l'aménagement d'unité pilote pour la mariculture et l'ostréiculture,

OBJECTIF SPECIFIQUE 2 DU PROGRAMME PECHE ET AQUACULTURE (OSPA2) : PROMOUVOIR ET STRUCTURER ÉQUITABLEMENT LES CHAÎNES DE VALEURS AJOUTÉES DES PRODUITS HALIEUTIQUES

L'atteinte du résultat stratégique de la compétitivité des chaînes de valeur appelle les six domaines d'actions prioritaires suivants : (i) le développement d'infrastructures adéquates pour le stockage, la conservation, la transformation et la mise en marché, (ii) le renforcement du dispositif de contrôle des normes commerciales, (iii) l'identification des opportunités d'affaires, (iv) la mise en place des Indications Géographiques, (v) le renforcement des capacités des acteurs en matière d'analyse et de formulation des stratégies commerciales d'entreprise et (vi) le renforcement du Partenariat Public Privé (PPP).

Plus spécifiquement dans le sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture, il s'agira d'atteindre le résultat suivant :

Résultat PA2.1 : La modernisation des infrastructures permet une meilleure valorisation des produits halieutiques

Dans ce groupe d'activités, le rôle des femmes étant déterminant, la planification des actions tiendra compte des spécificités de ces groupes particuliers (femmes et groupes vulnérables).

Action PA2.1.1. : Construction et réhabilitation des infrastructures de stockage, de conservation, de transformation et de commercialisation des produits halieutiques

Cette action regroupe les activités relatives à (i) l'appui à la mise en place des complexes de transformation des produits halieutiques, (ii) la mise en valeur des Bases Obligatoires de Contrôles (BOC) et des plateformes de transferts (PFT) qui doivent intégrer les spécificités (collecte, transformation, conservation et commercialisation, hygiène, et assainissement) des groupes d'acteurs impliqués dans l'exploitation économique de ces installations, (iii) le renforcement des capacités de conservation des mareyeuses du Port de Pêche Artisanale de Cotonou (POPAC), (iv) l'appui à la fourniture d'énergie, (v) la réhabilitation et l'appui au fonctionnement des équipements de conservation et de froid du POPAC, (vi) le renforcement des capacités de transformation des mareyeuses du POPAC et des autres lieux de production et d'exploitation sur les stratégies de limitations des pertes post captures, (vii) la promotion des infrastructures dans les zones de pêche maritime pour la commercialisation, et la facilitation des opérations de conservation (le séchage, le salage) et (viii) la mobilisation des ressources financières par la promotion de nouveaux services basés sur la téléphonie mobile et les structures de financement décentralisés pour soutenir les différentes opérations et besoins de financement dans le secteur.

OBJECTIF SPECIFIQUE 3 DU PROGRAMME PECHE ET AQUACULTURE (OSPA3) : CONTRIBUER AU RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les événements climatiques extrêmes deviennent plus fréquents et graves ; les producteurs béninois doivent à présent y faire face en plus des événements climatiques récurrents à court terme (sécheresses, inondations, répartition aléatoire des pluies, grands vents et houles violents en mers etc.). Pour prendre en compte les questions liées à la productivité des plans et cours d'eau continentaux et marins, il faudra s'appuyer sur les activités de protections et de gestion durable des écosystèmes aquatiques et marins où se renouvellent les stocks de semences biologiques.

Résultat PA3.1 : Les écosystèmes aquatiques et les ressources halieutiques sont gérées plus durablement

Les politiques de mise en place des zones de frayères protégées, des aires marines protégées et des actions de reconstitutions des mangroves doivent prendre en compte des besoins des différentes catégories d'acteurs (femmes, hommes, groupes vulnérables) des communautés des zones de production concernées.

Action PA3.1.1. : Amélioration de la gestion des écosystèmes aquatiques

La gestion durable des ressources halieutiques doit se traduire par l'adoption de bonnes pratiques de protection et de sauvegarde des plans d'eau. Cette action sera sous-tendue par les activités relatives à : (i) l'appui à la mise en œuvre de la loi cadre relative à la pêche et à l'aquaculture en République du Bénin, (ii) l'appui à l'aménagement et la gestion durable des pêcheries par l'actualisation et la mise en œuvre des plans de gestion des plans d'eau (PGPE) en fonction des besoins des communautés, (iii) l'appui au repeuplement des plans d'eau, (iv) l'assainissement et la réhabilitation des plans d'eau et chenaux, (v) l'aménagement des espaces maritimes pour la sécurité, (vi) la mise en place d'équipements (vedettes et/ou zodiac intervention, équipements radar et de communication, drones de surveillance, bateaux) adaptés pour le suivi, le contrôle et la surveillance de la Zone économique exclusive, (vii) la mise en place d'unités spécialisés et équipées (plongeurs, corps de polices des

pêches) pour les opérations de restauration d'écosystèmes spécifiques, de suivi, contrôle et surveillance, (viii) la mise en place d'un système de collecte de données adaptés sur les plans d'eau continentaux et maritimes pour une meilleure planification des interventions, (ix) la réorganisation et l'aménagement des pêcheries sédentaires. Les femmes ont une contribution spécifique dans la mise en œuvre de ces activités. Par exemple dans les communautés de pêche le long de la lagune côtière, les femmes ont des besoins de bois énergie dans leurs activités de production de sels et de transformation des produits de pêches. Pour ce faire elles détruisent les mangroves entravant la dynamique de reproduction des poissons dans les zones de frayères.

Action PA3.1.2. : Amélioration de la gestion de l'effort (intensité) de pêche à la senne de plage

Cette amélioration est impérative pour préserver la ressource et atteindre dans la durée les objectifs de production assignés au sous-secteur. Pour ce faire, les activités concerneront (i) l'instauration des périodes de repos biologique, (ii) la constitution d'un répertoire des pratiques de repos existants, (iii) la mise en œuvre de la réglementation sur le maillage, (iv) la création d'aires marines protégées (AMP), la restauration des récifs coralliens dans la zone de pêche maritime artisanale, (v) la réorganisation du comité de surveillance, contrôle et suivi de la réglementation, (vi) la mise en œuvre de la surveillance participative des pêcheries artisanales et (vi) la mise en place de programmes spécifique de restauration des espèces maritimes à forte valeur économique.

Les mesures de soutien spécifiques visent à permettre à la Direction de la Production Halieutique (DPH) d'exercer l'ensemble de ses missions dans la mise en œuvre du Programme Pêche et Aquaculture. Elles comportent des dépenses en personnel, bien et services et transferts.

2.5.5. Projets et Programmes rattachés au Programme Pêche et Aquaculture

Le **Projet de Vulgarisation de l'Aquaculture Continentale (PROVAC II)** a pour but l'intensification de la production aquacole dans 7 départements cibles du PROVAC1 à travers la mise en œuvre d'une approche de vulgarisation fermière à fermier, l'amélioration de la production piscicole, et l'amélioration de l'environnement du financement des pisciculteurs.

Il convient également de citer le Programme régional de renforcement de la Collecte des données statistiques des pêches dans les états membres de l'UEMOA et de création d'une base de données régionale pour la pêche artisanale continentale et maritime dans les états membres

Le MESA Gestion de l'Environnement Marin pour la sécurité en Afrique le projet vise par la diffusion des données satellites la sécurité et une gestion rationnelle des ressources océaniques

2.5.6. Estimation des coûts de mise en œuvre du Programme Pêche et Aquaculture

Les besoins de financement du Secteur Agricole pour l'ensemble des acteurs (Etat et ANE) ont été chiffrés sur la période 2017 – 2021 sans limite budgétaire au cours de la formulation du PSDSA/PNIASAN. Ces coûts ont été répartis au sein des quatre Programmes Cadres et seront déclinés pour les différentes catégories d'acteurs :

- (i) Pour le MAEP, le Document Pluriannuel de Programmation des Dépenses (DPPD) définira les coûts des Programmes Cadres de manière plus réaliste en fonction des montants effectivement alloués par les ministères en charge des finances et du budget. A titre indicatif, la désignation des responsables et la définition des besoins annuels de financement pour la mise en œuvre du Programme Pêche et Aquaculture (volet MAEP) avant cadre budgétaire, sont repris au tableau 9.
- (ii) Pour les Acteurs Non Etatiques, les intentions de financement seront détaillées dans leur document de programmation (Cadre Programmatique des Acteurs Non Etatiques -CPANE).

Tableau 9 : Désignation des responsables et estimations des coûts de mise en œuvre du Programme Pêche et Aquaculture (volet MAEP)

Code	Logique d'intervention	Responsable	2017 - 2021	2017	2018	2019	2020	2021
TOTAL PROGRAMME PECHE ET AQUACULTURE		DPH	84.951.203.315	10.281.011.050	18.395.032.375	18.805.968.680	18.676.882.868	18.792.308.342
OSPA1	Objectif spécifique 1 : Améliorer la productivité et la production des filières de la pêche et de l'aquaculture	DPH	31.173.844.630	1.945.945.250	7.934.554.725	8.090.781.964	6.690.003.167	6.512.559.524
RPA11	Résultat 1.1: La disponibilité et l'accessibilité aux alevins et autres intrants et matériels aquacoles sont améliorés	DPH	27.346.259.912	1.583.245.250	7.042.312.725	7.100.021.577	5.908.826.708	5.711.853.653
APA111	Appui à la production, à la disponibilité et à l'utilisation des semences halieutiques	DPH	18.268.975.159	1.037.712.000	4.963.722.400	4.724.400.070	3.725.007.748	3.818.132.941
APA112	Renforcement du processus de certification des semences aquacoles	DPH	814.640.310	77.120.000	158.096.000	243.072.600	166.099.610	170.252.100
APA113	Appui à la production et à la distribution des intrants halieutiques	DPH	7.564.114.417	428.813.250	1.758.134.325	1.952.261.657	1.847.139.875	1.577.765.310
APA114	Modernisation et mécanisation des équipements et matériels de pêche et de pisciculture	DPH	698.530.027	39.600.000	162.360.000	180.287.250	170.579.475	145.703.302
RP12	Résultat 1.2: Les capacités techniques de production des différentes filières de la PA ainsi que la gestion des unités de	DPH	661.675.108	62.700.000	154.242.000	171.272.888	135.042.084	138.418.136

	production sont renforcées							
AP132	Renforcement des capacités techniques des pisciculteurs	DPH	661.675.108	62.700.000	154.242.000	171.272.888	135.042.084	138.418.136
RP13	<u>Résultat 1.3:</u> Des aménagements aquacoles sont réalisées dans une logique de décentralisation et de territorialisation	DPH	3.165.909.609	300.000.000	738.000.000	819.487.500	646.134.375	662.287.734
AP131	Promotion et opérationnalisation d'aménagements aquacoles	DPH/DGR	3.165.909.609	300.000.000	738.000.000	819.487.500	646.134.375	662.287.734
OSP2	<u>Objectif spécifique 2 :</u> Promotion et structuration équitable des CVA des produits halieutiques		2.918.786.661	555.290.000	569.172.250	583.401.556	597.986.595	612.936.260
RP21	<u>Résultat 2.1:</u> La modernisation des infrastructures permet une meilleure valorisation des produits halieutiques	DPH	2.918.786.661	555.290.000	569.172.250	583.401.556	597.986.595	612.936.260
AP211	Construction et réhabilitation des infrastructures de stockage, de conservation, de transformation et de commercialisation des produits halieutiques	DPH/DGR	2.918.786.661	555.290.000	569.172.250	583.401.556	597.986.595	612.936.260
OSP3	<u>Objectif spécifique 3 :</u> Contribuer au renforcement de la résilience des exploitations agricoles face au CC	DPH	49.497.997.023	7.507.660.800	9.619.190.400	9.859.670.160	11.116.778.105	11.394.697.558
RP31	<u>Résultat 3.1:</u> Les écosystèmes aquatiques et les ressources halieutiques sont gérées plus durablement	DPH	49.497.997.023	7.507.660.800	9.619.190.400	9.859.670.160	11.116.778.105	11.394.697.558
AP311	Amélioration de la gestion des écosystèmes aquatiques	DPH	48.524.469.578	7.360.000.000	9.430.000.000	9.665.750.000	10.898.133.125	11.170.586.453
AP312	Amélioration de la gestion de l'effort (intensité) de pêche à la senne de plage	DPH	973.527.445	147.660.800	189.190.400	193.920.160	218.644.980	224.111.105
MSSPPA	Mesure spécifique de soutien au programme PA : Permettre à la DPH d'exercer l'ensemble de ses missions	DPH/DAF	1.360.575.000	272.115.000	272.115.000	272.115.000	272.115.000	272.115.000
RP41	<u>Résultat 4.1:</u> La DPH remplit ses missions au bénéfice des usagers	DPH	1.360.575.000	272.115.000	272.115.000	272.115.000	272.115.000	272.115.000
AP411	Personnel	DAF	810.575.000	162.115.000	162.115.000	162.115.000	162.115.000	162.115.000
AP412	Biens et services	DAF	50.000.000	10.000.000	10.000.000	10.000.000	10.000.000	10.000.000
AP413	Transferts	DAF	500.000.000	100.000.000	100.000.000	100.000.000	100.000.000	100.000.000

2.6. PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN AU SECTEUR

2.6.1. Présentation générale du Programme Pilotage et Soutien au Secteur

L'objectif général du Programme Pilotage et Soutien au secteur est d'assurer la gouvernance du secteur agricole béninois, selon les principes directeurs du cadre institutionnel, pour (i) contribuer à la croissance, à la souveraineté alimentaire et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, hommes et femmes, à travers une production efficace et une gestion durable des exploitations dirigées aussi bien par les hommes que par les femmes et les jeunes (OS1 du PSDSA), (ii) renforcer la compétitivité et l'accès des productions et produits agricoles et agroalimentaires y compris ceux produits par les femmes et les groupes vulnérables aux marchés grâce à la promotion des filières végétales (OS2 du PSDSA) et (iii) contribuer au renforcement de la résilience des exploitations familiales agricoles (OS3 du PSDSA).

Les actions de ce programme s'articuleront autour de quatre axes du PSDSA/PNIASAN :

- A. Promotion et structuration équitable des Chaînes de Valeur Ajoutée. Sous cet axe, les actions concrètes qui seront menées sont les suivantes. Les actions concrètes à mener dans cet axe en 2018 sont les suivantes : (i) Renforcement des infrastructures de communication, (ii) Renforcement du dispositif de contrôle des normes commerciales, (iii) Identification et valorisation des opportunités d'affaires, (iv) Renforcement des capacités des acteurs en matière d'analyse et de formulation des stratégies commerciales d'entreprise, et (v) Renforcement du Partenariat Public Privé (PPP) pour le développement des chaînes de valeur ajoutée.
- B. Renforcement de la résilience face aux changements climatiques et amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables. Sous cet axe, les actions concrètes qui seront menées sont les suivantes : (i) Sécurisation et gestion de l'accès au foncier au profit des hommes et des femmes, (ii) Promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, hommes et femmes.
- C. Amélioration de la gouvernance et des systèmes d'informations du secteur agricole, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les actions de cet axe se résument comme suit : (i) Fonctionnement des organismes sous tutelle, (ii) Fonctionnement des services du niveau central, (iii) Appui à l'opérationnalisation des ATDA dans les sept Pôles de Développement Agricole (PDA), (iv) Amélioration du système d'information du secteur agricole (statistiques, e-agriculture, systèmes d'informations, suivi évaluation et coordination du secteur), (v) Professionnalisation des exploitations agricoles de type familial et promotion de l'entrepreneuriat agricole des jeunes et des femmes, et Renforcement des capacités des ANE dans leurs rôles respectifs et (vi) Promotion du genre dans le secteur agricole.
- D. Mise en place de mécanismes de financements et d'assurances adaptés et accessibles aux différents types d'exploitations agricoles et catégories d'acteurs. De façon concrète, les actions qui seront menées sous cet axe sont relatives à : (i) Opérationnalisation du Fonds National de Développement Agricole (FNDA), (ii) Renforcement des mécanismes assurantiels dans le secteur agricole, (iii) Gestion des calamités dans le secteur agricole, (iv) Renforcement du Fonds d'Appui au Développement des communes, volet agriculture (FADeC-Agriculture).

2.6.2. Présentation du responsable du Programme Pilotage et Soutien au secteur

Ce programme est sous la responsabilité du Secrétariat Général du Ministère, chef de file désigné par l'arrêté N°517/2014/MAEP/DC/SGM/DRFM//DRH//SA du 28 Octobre 2014, portant création, attributions organisation et fonctionnement des Unités de pilotage des programmes sectoriels de base du secteur agricole.

2.6.3. Politiques et Stratégies nationales dans les domaines transversaux et la Gouvernance

Le **Programme Stratégique de Développement de l'Alimentation et de la Nutrition (PSDAN)** a pour vision de faire du Bénin « un pays où chaque individu jouit d'un état nutritionnel satisfaisant afin de participer pleinement au développement d'un Bénin émergent ».

Le Plan d'Action d'Alimentation et de Nutrition dans le Secteur Agricole est en parfaite cohérence avec ces documents stratégiques notamment le PSDSA et le PSDAN. Il permet au MAEP d'assumer davantage son rôle dans le secteur de l'alimentation et de la nutrition dans un nouveau cadre institutionnel de ce secteur lorsqu'il est mis en œuvre de façon efficace. Le défi majeur est la couverture des besoins alimentaires et nutritionnels de la population. L'objectif général de ce plan est de « Contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population béninoise en particulier les personnes vulnérables, (les enfants de 6 à 59 mois, les femmes en âge de procréer, les femmes enceintes et les femmes allaitantes, les personnes du troisième âge) ». Il poursuit quatre résultats spécifiques :

- R1 : Une stratégie alimentaire contribuant à la réduction de la malnutrition sous toutes ses formes est mise en œuvre ;
- R2 : L'état nutritionnel des groupes vulnérables est amélioré grâce à la promotion de la production et de la consommation des ressources alimentaires locales diversifiées de hautes valeurs nutritives ;
- R3 : Les capacités techniques des transformateurs et transformatrices sont renforcées sur les techniques de transformation et sur les normes de qualité et d'hygiène des produits alimentaires, agro-alimentaires et leurs dérivés ; et
- R4 : Les actions en alimentation et en nutrition sont renforcées dans le secteur agricole à travers la dynamisation de la DANA et ses structures déconcentrées.

Le Plan d'Action d'Alimentation et de Nutrition dans le Secteur Agricole se décline en quatre composantes :

- Composante 1 : Lutte contre la malnutrition sous toutes ses formes.
- Composante 2 : Valorisation des produits alimentaires locaux.
- Composante 3 : Diversification des ressources alimentaires locales riche en micronutriments.
- Composante 4 : Renforcement de la nutrition dans le secteur agricole.

Etalé sur cinq ans, sa mise en œuvre va impliquer les acteurs étatiques, privés et associatifs conformément à l'esprit du Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole et du Plan Stratégique de Développement de l'Alimentation et de la Nutrition.

Le **Plan d'Action Genre du secteur agricole** : la volonté politique pour une intégration effective de la dimension genre dans les actions de développement au Bénin s'affirme de plus en plus dans les stratégies et politiques de tous les secteurs. C'est ainsi que pour mieux concrétiser l'intégration transversale de genre dans les programmes de développement au Bénin, le Gouvernement a adopté, le 19 mars 2009, la **Politique Nationale de Promotion du Genre (PNPG)**. La vision de cette politique est de « Faire du Bénin, à l'horizon 2025, un pays où l'égalité et l'équité favorisent la participation des hommes et des femmes aux prises de décisions, à l'accès et au contrôle des ressources productives en vue d'un développement humain durable ». L'objectif est de contribuer à la réduction à court terme et à l'éradication à long terme des disparités entre les hommes et les femmes de la société béninoise dans les domaines juridique, économique, social, culturel et éducationnel. Dans ce cadre, cinq stratégies sont formulées.

Le **Plan Stratégique pour les Statistiques Agricoles et Rurales du Bénin (PSARBEN)**, intégré aux SNDS, offre un cadre de référence pour la coordination au sein du secteur agricole, proposant une vision à long terme du développement de la statistique agricole et présentant une approche intégrée aux politiques nationales de développement et aux mécanismes nationaux de concertation entre le gouvernement et les partenaires au développement. Cette Stratégie est basée sur trois piliers.

- Le premier pilier concerne l'établissement d'un ensemble minimal de données de base que les pays doivent collecter pour satisfaire notamment les besoins actuels et potentiels afin de : (i) suivre les tendances et les politiques nationales ; (ii) suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes de développement sectoriels, nationaux, régionaux et internationaux ; (iii) traiter les questions politiques émergentes telles que la crise alimentaire, l'utilisation des cultures pour fabriquer des biocarburants, l'utilisation des terres et de l'eau, l'impact de l'agriculture sur l'environnement et le réchauffement mondial.
- Le second pilier est l'intégration de l'agriculture dans les systèmes statistiques nationaux afin de satisfaire les demandes des décideurs politiques et des autres utilisateurs qui exigent des données comparables dans le temps et dans l'espace. Cette intégration sera effective par la mise en œuvre d'un ensemble de méthodologies spécifiques incluant la constitution d'un échantillon-maître pour l'agriculture, et la mise en place d'un cadre d'enquêtes intégrées et enfin la mise à disposition des résultats disponibles grâce à un système de gestion des données.
- Le troisième pilier est la durabilité du système des statistiques agricoles à travers la gouvernance et le renforcement des capacités en matière de statistique.

Le Plan d'action de la Stratégie pour l'amélioration des Statistiques Agricoles et Rurales présente un cadre pour la mise en œuvre de la stratégie mondiale. Il comporte quatre principaux éléments : (i) la structure de gouvernance pour la mise en œuvre de la stratégie mondiale ; (ii) l'évaluation du système national de statistiques agricoles ; (iii) l'assistance technique, la formation et la recherche et (iv) le plaidoyer.

Enfin, il convient de citer les documents suivants dont la formulation est en cours :

- La Stratégie Nationale du Conseil Agricole ;
- Le Plan de Développement Agricole des Pôles ;
- Le Plan National de Développement 2018-2025 ;
- Le Cadre Programmatique des ANE du Secteur Agricole ;
- Les Plans Communaux de Développement Agricole ;
- Le Plan Départemental Harmonisé ; et
- La Stratégie Nationale de l'Alimentation et de la Nutrition.

2.6.4. Objectifs Spécifiques, Résultats et Actions du Programme Pilotage et Soutien au secteur

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 DU PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN AU SECTEUR (OSPPS1): CONTRIBUER À LA PROMOTION ET STRUCTURATION ÉQUITABLE DES CHÂÎNES DE VALEURS AJOUTÉE DES PRODUITS VÉGÉTAUX, ANIMAUX ET HALIEUTIQUES DES FILIÈRES PRIORITAIRES

L'atteinte du résultat stratégique de la compétitivité des chaînes de valeur appelle les six domaines d'actions prioritaires suivants : (i) le renforcement du dispositif de contrôle des normes commerciales, (ii) l'identification des opportunités d'affaires, (iii) le renforcement des capacités des acteurs en matière d'analyse et de formulation des stratégies commerciales d'entreprise et (iv) le renforcement du Partenariat Public Privé (PPP).

Plus spécifiquement pour le Programme Pilotage et Soutien, il s'agira d'atteindre les résultats suivants :

Résultat PPS1.1 : Le dispositif de contrôle des normes commerciales est renforcé

La mise en place d'un système efficace de contrôle des normes commerciales vise à améliorer la qualité des produits et leur condition sanitaire en vue du respect des normes du commerce

international. La mesure connexe est le renforcement des capacités du laboratoire accrédité et des acteurs aux bonnes pratiques de production et de transformation.

Action PS1.1.1. : Restructuration de l'infrastructure et du système de gestion de la qualité

Les activités concernent : (i) l'élaboration/actualisation d'un référentiel de normes de qualité pour les produits de sept filières prioritaires, (ii) l'équipement des structures de définition des normes, de contrôle de qualité et de certification, (iii) l'équipement des laboratoires périphériques contribuant à la définition des normes, de contrôle de qualité et de certification, (iv) la réhabilitation du laboratoire de la DANA, (v) le renforcement des compétences des acteurs du système de définition des normes, de contrôle de qualité et de certification, (vi) l'appui à l'accréditation des structures de définition et de contrôle des normes et (vii) le renforcement de la chaîne de commandement du contrôle.

Action PS1.1.2. : Vulgarisation des textes réglementaires en matière de production, transformation et commercialisation

La finalité est d'assurer l'élaboration/actualisation et la diffusion des normes et règlements des produits d'exportation béninois, notamment les produits sensibles (comme le riz et le maïs) retenus dans le cadre des négociations avec l'OMC. Les activités portent sur (i) la communication et diffusion des textes réglementaires en matière de production, transformation et commercialisation auprès des acteurs à différents niveaux (producteurs, OPA, transformateurs, exportateurs) et (ii) le renforcement des capacités des acteurs à différents niveaux sur les normes de qualité, les normes sanitaires et la traçabilité.

Résultat PPS1.2 : Les opportunités d'affaires (accès aux informations commerciales pour hommes et femmes) sont identifiées et développées

Il s'agira de faciliter l'accès aux informations commerciales sur les conditions de vente des produits agricoles. A cet effet, trois actions stratégiques sont identifiées :

Action PS1.2.1. : Appui au renforcement des liens d'affaires entre les familles professionnelles des filières agricoles

Le but est de promouvoir les productions et leurs produits dérivés à valeur ajoutée en favorisant leur articulation aux différents marchés rémunérateurs. Pour y parvenir, le partenariat au sein de la « chaîne de valeur » entre tous les acteurs opérant sur différents maillons sera appuyé par des mécanismes appropriés de gestion des contrats et des prix. Ceci permettra aux producteurs d'accéder, au travers de leurs partenaires, à l'appui technique, aux marchés, aux informations et aux financements requis. Il conviendra que les acteurs des filières prioritaires s'organisent par la création de leurs familles professionnelles et de leurs interprofessions. La question des emballages spécialisés sera traitée avec une attention particulière ; la fabrication locale de ces emballages sera promue. Les aspects de standardisation et de labellisation des produits commercialisables seront également intégrés.

Action PS1.2.2. : Renforcement des OPA en matière de gestion de l'offre et de mise en marché des produits

L'une des options stratégiques de la politique de développement du commerce est la valorisation de l'information sur les opportunités offertes par les marchés d'écoulement. Le but est de permettre aux producteurs locaux de saisir ces opportunités en substituant leurs produits aux produits importés. Cette action sera complétée par le renforcement des OPA en matière de gestion de l'offre et de mise en marché des produits.

Action PS1.2.3. : Mise en place des observatoires sur les marchés des produits agricoles pour les filières prioritaires

Les principaux acteurs du commerce des produits agricoles doivent avoir accès aux données relatives aux prix, quantités et à la qualité des produits mis sur le marché. Ceci nécessite la conception et la mise en œuvre d'un système d'informations commerciales fiable qui soit d'accès facile et immédiat. Dans ce contexte, en complément de systèmes déjà en cours (Système d'Information sur le Marché

(SIM), le registre des filières, etc.), la création d'observatoires sur les marchés des produits agricoles doit être envisagée. Ces observatoires seront gérés par les familles d'acteurs (publics et privés) des filières concernées.

Résultat PPS1.3 : Les capacités des acteurs en matière d'analyse et de formulation des stratégies commerciales d'entreprise, ainsi que les capacités institutionnelles et organisationnelles correspondantes des ANE sont renforcées

La politique nationale de développement du commerce a également retenu au titre de ses options stratégiques, de renforcer les capacités des ressources humaines en matière d'analyse et de formulation des stratégies commerciales d'entreprise, ainsi que les capacités institutionnelles et organisationnelles correspondantes. Le renforcement des capacités des Acteurs Non Etatiques (ANE) sera systématiquement pris en compte dans ces approches. Il s'agit de :

Action PS1.3.1. : Appui aux acteurs pour le choix et l'adoption de formes juridiques d'entreprises

Action PS1.3.2. : Renforcement des capacités managériales des promoteurs d'entreprises agricoles et agro-industrielles

Cette action portera sur la mise en place d'un dispositif devant permettre aux acteurs de respecter les procédés et processus qui garantissent l'observance des normes et standards établis exigés par les différents marchés d'écoulement.

Action PS1.3.3. : Renforcement des capacités techniques des acteurs clés pour la mise en marché de leur produit (marketing et stratégies commerciales, négociation)

L'action portera sur le développement de programmes de formation des OPA et des opérateurs privés en matière de négociation de contrats, de marketing et d'établissement de partenariats. L'appui à la mise en place de cadres de concertation et de plateformes entre l'Etat, les OPA et le secteur privé facilitera le dialogue sur le choix et les modalités de développement des filières prioritaires et l'établissement de partenariats publics-privés pour les interventions requises.

Action PS1.3.4. : Renforcement des capacités organisationnelles des familles d'acteurs pour l'émergence des interprofessions

Outre le renforcement des capacités des interprofessions existantes (coton, anacarde, ananas, aviculture moderne), les acteurs seront appuyés pour mettre en place des interprofessions au niveau des filières maïs, riz, maraichage, karité, manioc, viande et lait.

Action PS1.3.5. : Elaboration d'un plan d'actions pour la conservation, la transformation et la commercialisation des produits agricoles

Cette action mobilisera l'ensemble des acteurs en vue de disposer d'un document consensuel dont la mise en œuvre permettra de rendre compétitifs les produits béninois. Ce plan servira de base pour les initiatives locales et nationales en matière de conservation, transformation, conditionnement et commercialisation des produits agricoles.

Action PS1.3.6. : Renforcement des infrastructures de communication pour le stockage, la conservation, la transformation et la mise en marché des productions végétales

Les principales activités sont relatives à (i) la mise en réseau des structures du MAEP avec une connexion basée sur la fibre optique, (ii) la mise à l'échelle du système de call center pour l'assistance aux producteurs (renseignements généraux) au niveau des PDA, (iii) la mise en place d'un laboratoire électronique, (iv) la mise en place d'un serveur vocal en langues locales à l'échelle nationale et (v) la mise en place d'un système de suivi en ligne des exploitations agricoles.

Résultat PPS1.4 : Le partenariat public-privé pour le développement des chaînes de valeurs ajoutées (CVA) est développé

Dans le développement des chaînes de valeurs ajoutées (CVA) chaque acteur devra pleinement jouer son rôle afin que le PPP soit efficace et que chaque acteur trouve ses intérêts. L'amélioration de l'environnement des affaires par la prise de mesures spécifiques (accessibilité et performance du système juridique, réduction des coûts et durée d'établissement des entreprises agricoles, la sécurisation des droits de propriété etc.) ainsi que le développement des politiques cohérentes de promotion des CVA constituent la ligne directrice de cette composante. Des activités spécifiques de renforcement des capacités des Acteurs Non Etatiques seront incluses. Deux actions essentielles sont planifiées :

Action PS1.4.1. : Renforcement du cadre réglementaire et législatif favorable à la mise en place et au développement des contrats PPP

Cette action vise l'élaboration et l'adoption des décrets d'application de la loi sur les PPP.

Action PS1.4.2. : Appui aux initiatives privées conformes aux orientations politiques définies

Il s'agit de mesures incitatives complémentaires visant à appuyer le secteur privé dans les PDA.

Résultat PPS1.5 : Des Indications Géographiques (signes distinctifs de qualité et de valorisation des produits locaux) sont mises en place pour la valorisation des produits agricoles béninois

Les pays membres de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) se sont engagés à prendre en compte dans les politiques commerciales et de développement rural la promotion et la protection des Indications Géographiques. Ils se sont également engagés à mettre en place au plan national un cadre institutionnel et réglementaire approprié. Depuis 2009, le Bénin a mis en place un cadre institutionnel doté d'un secrétariat permanent et a démarré le processus de mise en place des IG pour quelques produits avec l'appui de l'OAPI. L'Union Africaine a reconnu le rôle des IG comme outil important de développement des filières agricoles et de développement local. Suite à l'atelier international de Cotonou tenu en mai 2016 pour élaborer une stratégie de développement des Indications Géographiques, il a été recommandé aux pays membres de poursuivre le processus et de démarrer la mise en œuvre des actions retenues, notamment :

Action PS1.5.1. : Dynamisation des organes en charge de la promotion des IG

Les activités concernent (i) l'élaboration du manuel de procédures administrative, financières, comptables et opérationnelles du Secrétariat Permanent du Comité National de Mise en Place des IG (SP/CoNaMP-IG) et (ii) l'élaboration du Plan Stratégique de Développement des IG au Bénin.

Action PS1.5.2. : Renforcement des capacités des acteurs de promotion des IG

Il s'agira essentiellement (i) d'élaborer le plan de formation du personnel et (ii) d'organiser des séances d'information, de sensibilisation et de formation au profit de tous les acteurs.

Action PS1.5.3. : Mise en œuvre du processus de qualification en IG des produits identifiés

Il s'agira (i) de cibler un nombre restreint de produits phares au rang desquels ont été identifiés l'ananas « pain de sucre », le gari sohoui, l'agonlinmi (huile d'arachide), le wagashi (fromage peulh), le zomi (huile de palme) et le beurre de karité et (ii) mener le processus de qualification de ces produits.

Action PS1.5.4. : Elaboration, financement et mise en œuvre d'un programme de recherche sur les IG

Il s'agira de mener les différentes études nécessaires au processus de certification.

OBJECTIF SPECIFIQUE 2 DU PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN AU SECTEUR (OSPPS2) : CONTRIBUER AU RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET A L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE DES POPULATIONS VULNÉRABLES

A travers cet objectif spécifique, le Programme Pilotage et Soutien touchera deux thématiques transversales essentielles : (i) la sécurisation et la gestion de l'accès au foncier et (ii) l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations les plus vulnérables.

Résultat PPS2.1 : La gestion de l'accès au foncier est sécurisée au profit des hommes et des femmes

La question foncière représente un enjeu politique, économique, social et culturel majeur. La sécurisation foncière (droits d'usage ou de propriété) est incontournable pour permettre aux agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, pisciculteurs et exploitants forestiers, d'investir en toute confiance sur des terres qu'ils pourront valoriser durablement. Compte tenu de la complexité du sujet, il est nécessaire de définir et de mettre en œuvre des outils devant concrétiser, conformément à la loi n° 2013-01 du 14 août 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin, des avancées significatives du point de vue de la reconnaissance du droit d'usage, des titres de propriété, de la sécurisation de l'exploitation dans les espaces partagés ou encore de la transmission du patrimoine. Dans ce cadre les actions ci-après devront être mises en œuvre :

Action PS2.1.1. : Généralisation des Plans Fonciers Ruraux sur toute l'étendue du territoire national

Il s'agira de (i) contribuer à la réalisation du cadastre par la mise en œuvre de la politique foncière relevant du champ de compétence du MAEP, (ii) d'appuyer la diffusion du Code Foncier et Domanial et de ses textes d'application et d'élaborer les projets de décrets d'application complémentaires du Code Foncier et Domanial (CFD).

Action PS2.1.2. : Promotion de l'usage des outils de formalisation foncière

Les activités concernent (i) l'appui à l'édition et à la mise en place des outils de transactions foncières et (ii) les sensibilisations des ayants droits et des usagers des terres agricoles sur les outils de transactions foncières.

Action PS2.1.3. : Réalisation de la typologie des bas-fonds relevant du domaine public de l'Etat

Sont concernées ici les activités portant sur (i) l'élaboration de la méthodologie de réalisation de la typologie des bas-fonds relevant du domaine public de l'Etat, (ii) la réalisation de la typologie des bas-fonds relevant du domaine public de l'Etat et (iii) la conception d'un répertoire des terres agricoles non ou insuffisamment mises en valeur.

Action PS2.1.4. : Appui aux Communes dans l'identification, la préservation et la sécurisation des espaces agricoles et pastoraux

Les activités identifiées sont (i) la définition de la méthodologie d'identification des espaces agricoles ruraux et urbains dans les Schémas Directeurs d'Aménagement des Communes (SDAC) et (ii) l'élaboration et/ou l'actualisation des SDAC intégrant le mécanisme de préservation et de sécurisation des espaces agricoles et pastoraux.

Résultat PPS2.2 : La sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables est améliorée

Le Conseil de l'Alimentation et de la Nutrition (CAN) assure la coordination, le suivi et l'évaluation des interventions inscrites dans le Plan Stratégique de Développement de l'Alimentation et de la Nutrition (PSDAN). Il est composé de membres provenant des ministères sectoriels, du monde académique, des communes, du secteur privé, des OPA et de la société civile.

Le MAEP a élaboré un plan d'action d'alimentation et de nutrition dans le secteur agricole qui vise à opérationnaliser le PSDAN en mettant la nutrition au cœur du développement du secteur. Cette approche se concrétisera en : (i) renforçant le développement institutionnel du secteur de l'alimentation et de la nutrition, (ii) garantissant à chaque individu un statut nutritionnel satisfaisant à

travers l'amélioration de la disponibilité, de l'accès et de l'utilisation d'aliments nutritifs, (iii) accordant une attention particulière aux groupes vulnérables tels que les nourrissons, les enfants, les femmes enceintes et allaitantes et les adolescentes et (iv) diffusant les actions favorables au passage à l'échelle et à leur pérennisation.

Action PS2.2.1. : Mise en œuvre de la stratégie alimentaire de réduction de la malnutrition

Les différentes activités identifiées portent sur : (i) l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication en alimentation et en nutrition, (ii) le renforcement des capacités des agents techniques chargés de mettre en œuvre les conseils en alimentation et en nutrition, (iii) l'organisation des séances d'Information, Education, Communication pour un Changement de Comportement (IECCC) sur les bonnes pratiques de distribution des repas en fonction des besoins et de la vulnérabilité des membres individuels du ménage, (iv) l'organisation des séances d'IECCC sur les techniques de préparation et d'administration des aliments de compléments à haute valeur nutritive et diversifiés et (vi) l'organisation des séances d'IECCC sur l'alimentation adéquate des enfants de la naissance à cinq ans, des filles adolescentes, des femmes enceintes et des femmes allaitantes.

Action PS2.2.2. : Valorisation des produits alimentaires locaux dans la lutte contre la malnutrition

Les activités envisagées sont relatives à (i) la diffusion des technologies appropriées de conservation et de transformation des produits agricoles visant à optimiser leurs valeurs nutritionnelles, (ii) l'appui à la mise en œuvre et la pérennisation de la stratégie d'iodation universelle du sel, (iii) la sensibilisation des vendeuses des produits agro-alimentaires et des aliments de rue sur l'observance des bonnes pratiques d'hygiène et de distribution, (iv) l'appui à l'installation des jardins familiaux pour l'autoconsommation, (v) l'appui à l'élevage des espèces animales non conventionnelles et à cycle court dans les ménages pour l'autoconsommation, (vi) l'appui au développement des jardins dans les écoles à cantine et (vii) l'élaboration et diffusion des outils et méthodes sur la combinaison des produits locaux pour une alimentation équilibrée.

Action PS2.2.3. : Mise en œuvre de la stratégie de fortification

Les activités portent sur (i) la formation des techniciens de laboratoire sur les méthodes de dosage des micronutriments dans les aliments, (ii) la formation des transformateurs sur les techniques de fortification des aliments locaux, (iii) le recensement des sources d'approvisionnement en prémix de qualité pour la fortification et la mise à disposition des producteurs de sel et des industriels et (iv) la mise en œuvre de recherches opérationnelles en matière de fortification alimentaire en fer, en vitamine A et en zinc.

Action PS2.2.4. : Renforcement de l'alimentation et de la nutrition dans le secteur agricole

Les activités envisagées visent à (i) mettre en place et opérationnaliser un système de surveillance nutritionnelle dans le secteur agricole et (ii) organiser des concertations trimestrielles entre les partenaires en alimentation et nutrition en milieu communautaire.

Action PS.2.5. : Mise en place des banques alimentaires et des filets sociaux adaptés aux groupes vulnérables

Cette action comporte notamment les activités (i) d'appui à la mise en place de banques de vivre (céréales, légumineuses etc.), (ii) d'appui à la constitution des banques fourragères (foin et ensilage) avec l'appui à la création d'entreprises de jeunes dans la production, la conservation et la commercialisation des fourrages et (iii) la mise en place de filets sociaux pour le renforcement de la résilience des populations vulnérables.

Action PS2.2.6. : Prise en compte des actions de lutte contre la malnutrition dans les processus de planification et de mise en œuvre des actions du secteur agricole

Les activités concernent ; (i) la participation aux réunions de planification aux niveaux national, départemental et communal et (ii) le plaidoyer en direction des élus et décideurs politiques.

En ce qui concerne les questions liées à la lutte contre la malnutrition, le PSDSA préconise une prise en compte de ces activités dans chaque nouvelle intervention, à travers l'inclusion systématique des indicateurs nutrition³ (assortis de valeurs cibles) dans la logique d'intervention des nouveaux projets et programmes.

OBJECTIF SPECIFIQUE 3 DU PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN AU SECTEUR (OSPPS3): AMÉLIORER ÉQUITABLEMENT LA GOUVERNANCE ET LES SYSTÈMES D'INFORMATIONS DU SECTEUR AGRICOLE, DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

Les quatre résultats attendus de cet objectif spécifique concernent (i) l'appui à la mise en œuvre des réformes du secteur et le soutien aux services du MAEP, (ii) l'amélioration du système d'information du secteur agricole, (iii) la professionnalisation des exploitations familiales et la promotion de l'entrepreneuriat agricole des jeunes et (iv) la promotion du genre dans le secteur.

Résultat PPS3.1 : Les réformes sont mises en œuvre dans le secteur pour permettre aux services du MAEP de remplir ses missions au bénéfice des usagers

Le Décret N°422 du 20 juillet 2016 portant attribution, organisation et fonctionnement (AOF) du MAEP fixe comme missions au ministère de concevoir, coordonner, mettre en œuvre, suivre et évaluer la politique de l'Etat en matière d'amélioration de la production, des revenus des producteurs dans les secteurs agriculture, élevage et pêche, conformément à la vision du Gouvernement. Ce résultat couvre le fonctionnement de l'ensemble des services du MAEP, tant au niveau central qu'au niveau déconcentré. Il comprend les actions suivantes :

Action PS3.1.1 : Appui au fonctionnement des organismes sous tutelle

Cette action couvre les ressources allouées aux organismes sous tutelle en termes de (i) dépenses de personnel, (ii) achats de biens et services et (iii) autres transferts courants.

Action PS3.1.2 : Appui aux services centraux

Cette action couvre les ressources allouées aux services et directions du niveau central en termes de (i) dépenses de personnel, (ii) achats de biens et services et (iii) autres transferts courants.

Action PS3.1.3 : Appui aux services déconcentrés (DDAEP etc.)

Cette action couvre les ressources allouées aux structures déconcentrées en termes de (i) dépenses de personnel, (ii) achats de biens et services et (iii) autres transferts courants.

Les missions et attributions des douze Directions Départementales de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (DDAEP) consistent à (i) mettre en œuvre la politique agricole propre à améliorer l'environnement technique, économique et social des exploitations et des entreprises agricoles au niveau départemental, (ii) coordonner les interventions des acteurs publics et privés du secteur agricole au niveau départemental et (iii) assurer la mise en place, le suivi et contrôle des normes techniques des infrastructures d'aménagement et d'équipement agricole.

Action PS3.1.4 : Appui à l'opérationnalisation de sept pôles de développement agricole (ATDA)

L'appui sera effectué par le Secrétariat Général du MAEP et les directions centrales et techniques afin de renforcer les capacités techniques des ATDA.

Les missions et attributions des ATDA selon le décret n° 2017-101 du 27 février 2017, consistent à (i) mettre en œuvre la politique agricole propre à promouvoir les filières porteuses spécifiques aux Pôles de Développement Agricole (PDA), (ii) initier des actions permettant de s'assurer que les objectifs du

³ Ces indicateurs doivent être analogues à ceux mentionnés dans le PSDAN.

gouvernement en matière de promotion des filières et du développement des territoires soient réalisés et produisent des résultats et effets visibles, (iii) faciliter l'accès des producteurs aux facteurs de production, (iv) mettre en place ou renforcer les infrastructures agricoles structurantes, (v) faciliter l'accès des acteurs des filières aux informations et innovations ainsi qu'au conseil agricole et (vi) suivre de façon rapprochée les acteurs dans l'application effective des innovations introduites.

Les sept Pôles de Développement Agricole (PDA) retenus et les filières identifiées sont : (i) PDA1 : Vallée du Niger (riz, maraîchage, bovin, ovin, caprin, volaille), (ii) PDA2 : Alibori Sud - Borgou Nord et 2KP (coton, maïs, sorgho, soja, bovin, ovin, caprin et volaille), (iii) PDA3 : Atacora Ouest (coton, riz, maïs, manguier, légumineuses, bovin, ovin, caprin et volaille) ; (iv) PDA4 : Borgou Sud, Donga et Collines (anacarde, coton, maïs, riz, niébé, soja, arachide, manioc, igname, manguier, bovin, ovin, caprin et volaille) ; (v) PDA5 : Zou et Couffo (agrumes, mangue, palmier à huile, riz, maïs, niébé, arachide, petit élevage) ; (iv) PDA6 : Plateau (palmier à huile, maïs, manioc et riz) ; et (vii) PDA7 : Ouémé, Atlantique et Mono (aquaculture, ananas, riz, maraîchage, maïs, manioc, palmier à huile, petit élevage).

Résultat PPS3.2 : Le système d'information du secteur agricole (statistiques, e-agriculture, systèmes d'informations, suivi évaluation et coordination du secteur) est pleinement fonctionnel

Action PS3.2.1 : Appui au dispositif national de statistiques agricoles

Les statistiques représentent un instrument primordial pour permettre un suivi et une évaluation fiable des progrès réalisés dans le secteur agricole. L'évaluation des politiques, stratégies et des différentes actions engagées dans la mise en œuvre du PSDSA nécessite la disponibilité de ces données. Afin d'offrir une meilleure visibilité à l'agriculture béninoise et réaliser des projections pour l'avenir, plusieurs activités sont nécessaires et méritent d'être opérationnalisées. Il s'agit de (i) la réalisation du Recensement National de l'Agriculture, (ii) la réalisation annuelle des enquêtes statistiques agricoles (végétal, animal et halieutique), (iii) l'élaboration annuelle des comptes économiques du secteur agricole, (iv) la mise en place d'un système d'information sur les marchés, (v) la mise en place d'un Système d'Information Géographique Agricole (SIGA) et le renforcement de l'unité de collecte de données de la pêche maritime et continentale.

Action PS3.2.2 : Promotion et développement des services agricoles par les TIC (e-Agriculture)

La vulgarisation et le conseil agricole sont des facteurs essentiels du développement qui permettent aux acteurs d'adopter librement des comportements positifs à l'égard des innovations. Ils devront reposer sur une forte utilisation des TIC pour pallier le déficit en personnel du dispositif de vulgarisation, caractérisé par un faible taux d'encadrement technique des producteurs à la base (20 à 25%). Les TIC permettront également la traçabilité des produits agricoles, la vente et les achats de produits agricoles en ligne, la vente et les achats de produits agricoles via le téléphone portable. La promotion de e-agriculture passera par les activités suivantes : (i) appui au fonctionnement du système de call center pour l'assistance aux producteurs (renseignements généraux) au niveau des pôles de développement, (ii) appui au fonctionnement du laboratoire électronique, (iii) réalisation et diffusion à travers des équipes mobiles, de documentaires pour la démonstration d'itinéraires techniques et de pratiques agricoles réussies par filière prioritaire, (iv) appui au fonctionnement du serveur vocal pour l'assistance aux producteurs en langues locales, (v) appui au fonctionnement du système de suivi en ligne des exploitations agricoles, (vi) élaboration d'un document de stratégie de promotion du e-Agriculture dans une approche participative, (vii) appui au fonctionnement du mécanisme de diffusion des alertes SMS et des prix des produits agricoles aux acteurs et (viii) modernisation du mécanisme de collecte de données par l'usage d'une application web et des terminaux mobiles (Smartphone).

Action PS3.2.3 : Communication sur le secteur agricole et de la Sécurité alimentaire et Nutritionnelle

La communication sur le secteur permet de rendre plus visible le secteur particulièrement les acteurs, les actions menées et les résultats majeurs de développement obtenus en relation avec les ressources financières, matérielles et humaines mobilisées. Dans ce cadre et pour une communication efficace et efficience sur le secteur, les activités ci-après sont envisagées : (i) organisation d'une table ronde

(business meeting) pour la mobilisation du financement du gap du PNIASAN, (ii) organisation de séances d'internalisation du PSDSA, du PNIASAN et du PAG au niveau central et déconcentré, (iii) production et diffusion de documentaires et émissions radio et télévisées en français et en langues nationales sur le PSDSA, le PNIASAN et le PAG, (iv) organisation annuelle des journées dédiées aux acteurs du secteur agricole et attribution de prix de distinction aux plus méritants et (v) organisation de foires par sous-secteur ou par filière phare.

Action PS3.2.4 : Suivi et évaluation du secteur Agricole

Le suivi évaluation global orienté vers les résultats du secteur agricole est une action de première importance pour offrir aux décideurs les éléments d'information et de réorientation de la politique sectorielle. Le dispositif de suivi évaluation s'adosse au dispositif national de statistiques agricoles et s'applique au niveau stratégique (évaluation annuelle du cadre de résultats du PNIASAN) et opérationnel, au niveau des projets et programmes du PAG Agriculture (projets phares et projets prioritaires) et des structures du MAEP. Le dispositif de suivi évaluation inclut les différentes catégories d'acteurs étatiques et non étatiques. Il constitue un élément central dans la démarche de gestion axée sur les résultats et dans la reddition des comptes. La poursuite de l'organisation des revues participatives du secteur en impliquant activement tous les acteurs y compris les autres ministères sectoriels sera spécifiquement renforcée.

Action PS3.2.5 : Amélioration de la qualité, de la gestion et de la coordination du secteur

De nombreuses catégories d'acteurs interviennent dans le secteur agricole : Etat, Organisations Professionnelles Agricoles, Collectivités Décentralisées, Organisations de la Société Civile et Secteur Privé, PTF etc. La coordination générale des actions dans le secteur reste cependant du ressort de l'Etat. L'existence du cadre institutionnel d'intervention (CNOS) qui intègre tous les acteurs et les autres ministères sectoriels devra permettre la convergence des actions favorables au développement du secteur agricole. La bonne fonctionnalité du CNOS et de ses structures déconcentrées (CDéS – Conseil Départemental de Suivi) et commune (CCoS – Conseil Communal de Suivi) représente un défi auquel il faudra veiller.

Action PS3.2.6 : Actualisation/élaboration de la politique agricole et de ses instruments de mise en œuvre

Le processus d'élaboration de la LOASAN (Loi d'Orientation Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnel) est un processus long, participatif et inclusif dont l'utilité est avérée pour donner des orientations à long terme dans le secteur. Le processus de conception et d'adoption des décrets d'application peut s'étaler sur plusieurs années. Il s'agira donc de définir un cadre légal devant orienter les futurs documents de politique agricole.

Résultat PPS3.3 : Les exploitations agricoles familiales sont professionnalisées et l'entrepreneuriat agricole est développé au profit des jeunes et des femmes

Action PS3.3.1 : Professionnalisation des Exploitations Agricoles Familiales (EAF)

La professionnalisation des exploitations agricoles de type familial apparaît aujourd'hui comme la meilleure option pour la croissance et la réduction de la pauvreté. Ainsi, pour assurer un véritable changement structurel au niveau du secteur agricole, il apparaît nécessaire de mettre en œuvre des actions susceptibles d'amener une masse critique d'exploitations agricoles de type familial dans une dynamique de professionnalisation qui assure la bonne planification, la bonne gestion financière, la bonne gestion des risques, la bonne organisation et la bonne négociation orientée marché.

Pour y parvenir, les activités portent sur (i) la promotion de l'Ecole d'Entrepreneuriat Agricole (EEA), (ii) la conception participative et la diffusion à grande échelle d'outils modernes et simplifiés de gestion, (iii) la promotion à grande échelle d'outils de développement des liens d'affaire tels que l'agriculture contractuelle et le pôle d'entreprises agricoles (clusters agricoles) et (iv) la formation professionnelle en adéquation avec les besoins d'emplois des jeunes dans le secteur agricole et des chantiers de mise à niveau des acteurs des chaînes de valeur.

Action PS3.3.2 : Renforcement des structures d'appui à l'entrepreneuriat agricole

La promotion de l'entrepreneuriat agricole vise principalement à faciliter la création et le développement d'entreprises agricoles modernes par l'incubation en agro-business et le suivi des jeunes et des femmes entrepreneurs. Cette promotion passe par (i) l'incubation cyclique des entrepreneurs agricoles pour l'élaboration de business plans bancables, (ii) la mise en place d'un mécanisme de suivi appui conseil des jeunes entrepreneurs, (iii) le renforcement des capacités techniques et financières des entrepreneurs agricoles en activité et (iv) le renforcement des structures d'appui à l'entrepreneuriat agricole.

Résultat PPS3.4 : Le genre est pris en compte à sa juste valeur dans le secteur agricole

Au-delà des difficultés ressenties par l'ensemble des populations rurales, la femme reste spécifiquement confrontée à de multiples contraintes liées essentiellement à son accès limité aux ressources productives et à l'emploi, son très faible niveau d'éducation/formation, sa faible participation aux organes de prise décision et la méconnaissance de ses droits. Ces contraintes limitent l'autonomisation des femmes et de leurs exploitations agricoles.

La Politique de Promotion des Femmes dans le Secteur Agricole et Rural doit se concrétiser par : (i) l'égalité des genres, (ii) la vision transversale des questions liées au genre, (iii) la collaboration avec d'autres structures et le partage de responsabilités avec tous les acteurs et (iv) la communication pour le changement des comportements. Pour inverser les tendances d'inégalité persistantes sur les questions du genre, les actions suivantes sont proposées :

Action PS4.3.1 : Amélioration de l'accès des femmes aux ressources

Cette action comporte les activités suivantes : (i) favoriser l'accès des femmes rurales à la terre de façon sécurisante, (ii) rendre le crédit plus accessible aux femmes rurales, (iii) améliorer l'accès des femmes rurales aux intrants agricoles, (iv) promouvoir la valorisation des productions agricoles au profit des femmes rurales et (v) favoriser l'accès des femmes rurales aux emplois rémunérateurs

Action PS4.3.2 : Renforcement des capacités d'action des femmes rurales

Les activités identifiées visent à (i) renforcer les programmes d'éducation et de formation professionnelle des femmes rurales, (ii) promouvoir davantage la scolarisation et la formation durable des filles en milieu rural, (iii) promouvoir le développement et le transfert des technologies appropriées en faveur des femmes, (iv) développer l'information et la communication en faveur des femmes rurales pour un changement social et (v) renforcer les capacités d'organisation des femmes rurales et leur participation au sein des organisations paysannes. De plus, il s'agira également de développer un environnement institutionnel et juridique favorable en (i) assurant la prise en compte de l'approche genre dans tous les processus de planification, budgétisation, exécution et suivi-évaluation des projets et programmes initiés dans le secteur, (ii) assurant l'appui institutionnel requis pour rendre l'agriculture accessible, attrayante et rémunératrice pour les femmes rurales, (iii) soutenant l'émergence des femmes rurales et leur participation aux prises de décisions et (iv) en apportant un appui à l'amélioration du statut juridique des femmes rurales.

OBJECTIF SPECIFIQUE 4 DU PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN AU SECTEUR (OSPPS4): METTRE EN PLACE DES MÉCANISMES DE FINANCEMENTS ET D'ASSURANCES ADAPTÉS ET ACCESSIBLES AUX DIFFÉRENTS TYPES D'EXPLOITATIONS AGRICOLES ET CATÉGORIES D'ACTEURS DES MAILLONS DES FILIÈRES AGRICOLES

Le financement du secteur agricole reste une préoccupation transversale pour le développement agricole. Elle s'exprime tout au long des chaînes de valeurs des différentes filières agricoles (approvisionnement en intrants de production, production, conservation, transformation, transport, mise en marché, etc.). La réalisation de cet objectif repose sur quatre résultats : (i) l'opérationnalisation du Fonds National de Développement Agricole (FNDA) en synergie avec les autres fonds et instruments de financement, (ii) le renforcement des mécanismes assurantiels dans le

secteur agricole, (iii) la gestion des calamités dans le secteur agricole et (iv) le renforcement du Fonds d'Appui au Développement des communes, volet agriculture (FADeC-Agriculture).

Résultat PPS4.1 : Le Fonds National de Développement Agricole (FNDA) est opérationnalisé

Le FNDA créé par décret N°2014-100 du 31 janvier 2014 est au cœur de la stratégie d'appui au financement agricole. Il est actuellement doté de trois guichets dont l'opérationnalisation s'avère indispensable pour la mise en œuvre du PSDSA/PNIASAN. Ce résultat regroupe les actions suivantes :

Action PS4.1.1. : Opérationnalisation du Guichet 1 : subventions aux investissements agricoles

L'objectif du Guichet 1 est de mettre en place des mécanismes financiers adéquats pour faciliter un accès permanent au financement de projets d'investissements portés par les exploitants et/ou entrepreneurs agricoles privés ou autres promoteurs publics porteurs de projets d'investissements structurants d'intérêt général. Le guichet 1 comporte deux sous-guichets : (i) le sous-guichet 1.1. : Fonds d'Investissements Agricoles Structurants d'intérêt public orientés vers l'Entrepreneuriat Agricole et (ii) le sous-guichet 1.2. : Fonds d'Investissements Agricoles à caractère privé.

Le Guichet 1 représente 20 % du budget total du FNDA.

Action PS4.1.2. : Opérationnalisation du Guichet 2 : accès aux services non financiers

L'objectif du Guichet 2 est de soutenir, sous forme de subventions, l'accès des promoteurs/entrepreneurs agricoles et de leurs organisations aux services non financiers de recherche, d'appui-conseil, de pré-vulgarisation, de formation, de renforcement de capacités, d'appui institutionnel et d'assistance technique. Le guichet 2 comporte trois sous-guichets : (i) le sous-guichet 2.1. : Fonds de Recherche Agricole Appliquée et de Vulgarisation, (ii) le sous-guichet 2.2. : Fonds de Facilitation et de Renforcement des Capacités et (iii) le sous-guichet 2.3. : Fonds d'appui à la Certification et à la mise en Marché. 15% du budget global du FNDA sont consacrés au Guichet 2.

Action PS4.1.3. : Opérationnalisation du Guichet 3 (accès aux services financiers)

L'objectif est de permettre aux petits exploitants familiaux et entrepreneurs agricoles d'accéder, auprès des banques et des institutions de microfinance, à des crédits aux conditions adaptées aux besoins et aux contraintes spécifiques du secteur agricole. Le guichet 3 comporte trois sous-guichets : (i) Le sous-guichet 3.1. : Fonds de Garantie Interbancaire pour le refinancement entre Institutions Financières ; (ii) Le sous-guichet 3.2. : Fonds de Garantie pour l'accès des promoteurs/entrepreneurs agricoles aux crédits ; (iii) Le sous-guichet 3.3. : Fonds de Facilitation et de Bonification de taux d'intérêt. Le Guichet 3 est doté de 55% du budget global du FNDA.

Action PS4.1.4. : Fonctionnement du FNDA

Il s'agira de doter le fonds en ressources humaines et matérielles adéquates. Le fonctionnement du FNDA est limité statutairement à 10% du budget global.

Action PS4.1.5. : Plaidoyer pour l'abondement du sous guichet Recherches Agricole et Agro-alimentaire (RAA)

Afin de permettre à la recherche agricole de jouer son rôle de levier et de moteur du développement agricole, il est nécessaire de mettre en place un dispositif devant assurer un financement durable et continu des activités de recherche. A cet effet, le financement de la Recherche Agricole et Agroalimentaire à travers le sous-guichet 2.1. du FNDA devient une priorité. Les activités prévues concernent : (i) le plaidoyer et lobbying pour le respect de l'engagement de Malabo relatif au 4% du budget du secteur agricole à la recherche et (ii) le plaidoyer et lobbying pour la diversification des ressources d'abondement du sous-guichet 2.1.

Action PS4.1.6. Appui à la création d'une Banque de Développement Agricole

La Banque de Développement Agricole a pour mission de promouvoir le développement des entreprises des secteurs agricoles et para-agricoles. Son processus de création a démarré par la réalisation d'une étude de faisabilité et la mobilisation antérieure d'un capital social dont le montant n'avait pas atteint le seuil requis conformément aux directives en vigueur. Sa mise en place reposera

sur un partenariat public-privé avec un système de gestion privé. Les institutions de développement pourront être invitées à prendre part au capital.

Résultat PPS4.2 : Les mécanismes assurantiels dans le secteur agricole sont renforcés

L'atteinte de l'objectif d'une agriculture moderne passe par la mise en place de mécanismes assurantiels pour assurer et sécuriser les acteurs du secteur (producteurs, institutions de financement, etc.) contre les risques inhérents à l'exercice des activités de production (risques liés aux aléas naturels). C'est pour gérer ces risques que les acteurs ont initié la création de l'AMAB dont les résultats n'ont pas encore été à la hauteur des attentes du fait de l'inexistence de la culture d'assurance dans le secteur agricole. Il convient alors de promouvoir la culture d'assurance dans le secteur d'une part et de renforcer financièrement et techniquement l'AMAB. Les actions à mener pour ces mécanismes assurantiels sont :

- Action PS4.2.1. : Relèvement à 3 milliards d'ici à 2018 du fonds d'établissement
- Action PS4.2.2. : Promotion de la culture d'assurance : sensibilisation des producteurs, développement de mécanismes filières etc.
- Action PS4.2.3. : Appui à l'accessibilité des primes d'assurance à payer par les producteurs : appui de l'Etat pour la subvention des primes
- Action PS4.2.4. : Appui institutionnel : renforcement des capacités techniques, communication, synergie avec les Structures en charge du financement du secteur agricole pour la souscription d'une assurance agricole etc.
- Action PS4.2.5. : Incitation des ménages agricoles à souscrire aux systèmes d'assurance (santé, récoltes et bétails)

Résultat PPS4.3 : La gestion des calamités dans le secteur agricole est améliorée

Un fonds de gestion des calamités naturelles sera mis en place par l'Etat pour permettre la gestion des risques agricoles non assurables par les institutions d'assurance agricole (inondations, invasion des criquets pèlerins, épizooties et autres catastrophes). Les ressources financières seront logées auprès du FNDA assorties de mécanismes de son approvisionnement durable. Pour ce faire, il s'agira de mener les actions ci-dessous :

- Action PS4.3.1. : Validation des résultats de l'étude sur le fonds de gestion des calamités
- Action PS4.3.2. : Mise en place et l'opérationnalisation du Fonds de Gestion des Calamités agricoles et prise d'actes administratifs pour le processus de création du fonds
- Action PS4.3.3. : Accompagnement financier (subvention et crédit) des groupes ayant subis des chocs climatiques

Résultat PPS4.4 : Le Fonds d'Appui au Développement des communes, volet agriculture (FADeC-Agriculture) est renforcé durablement

Afin de permettre aux communes de jouer leur rôle de levier du développement de l'économie locale, il a été institué le FADeC-Agriculture pour assurer à l'échelle de chaque commune des investissements structurants de concert avec les acteurs locaux du secteur agricole. Le FADeC Agriculture prend en compte les spécificités du secteur agricole. Il constitue une dotation financière destinée à la promotion des activités agricoles pour la réalisation des investissements structurants dans le secteur agricole. Le principe de « subsidiarité » guide la mise en œuvre du FADeC Agriculture. A cet effet, la démarche vise à établir la mission de la commune en tant que maître d'ouvrage et renforcer son autonomie en lui donnant la liberté dans le choix de la nature des investissements à réaliser. Au regard de l'intérêt et de l'importance de ce fonds, il est nécessaire de le renforcer à travers les actions suivantes

- Action PS4.4.1. : Appui aux communes pour une meilleure utilisation des Fonds FADeC-Agriculture
- Action PS4.4.2. : Renforcement des capacités des communes pour le montage de projets de développement agricole

- Action PS4.4.3. : Dotation du Fonds

2.6.5. Projets et Programmes rattachés au Programme Pilotage et Soutien au Secteur

Les projets et programmes intervenant dans le Programme Pilotage et Soutien au Secteur sont consignés dans le tableau ci-dessous. La dernière colonne indique à quel objectif spécifique (OS) du Programme PSS, le projet contribue le plus significativement.

Tableau 10 : Projets et programmes rattachés au Programme Pilotage et Soutien au Secteur

Projet/programme	Objectif Global	Objectifs spécifiques	Résultats	Coûts (M de FCFA)	Objectifs du PPSS
Projet d'Appui au renforcement des capacités d'interventions des Centres Agricoles Régionaux pour le Développement Rural (PARCI-CARDER) Budget national Période : 2015-2019	Contribuer à améliorer l'environnement institutionnel, financier, juridique et politique des CARDER, de manière à créer les conditions requises pour rendre l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'aquaculture attrayants et compétitifs.	Assurer la mise en place effective des CARDER et améliorer leurs capacités opérationnelles	Résultat 1 : Des bâtiments sont construits et/ou réfectionnés au profit des CARDER. Résultat 2 : Les six CARDER disposent de matériels et équipements adéquats de travail. Résultat 3 : La structuration des six CARDER est définie et mise en place. Résultat 4 : Les six CARDER disposent des capacités organisationnelles et techniques leur permettant d'assurer la coordination régionale de la mise en œuvre des stratégies agricoles dans le respect des rôles et responsabilités des différents acteurs. Résultat 5 : Les interventions du projet sont bien programmées. Résultat 6 : Les interventions du projet sont bien suivies et évaluées.	Total : 2 856 Disponible : 2 856	OS3
Projet d'Appui à la planification et au Suivi du Secteur Agricole (PAPSSA) Période : 2015-2019	Améliorer les performances institutionnelles et organisationnelles du MAEP.	Assurer une planification et un suivi-évaluation inclusifs, déconcentrés et décentralisés, axés sur les résultats et articulés avec les politiques et stratégies sectorielles, nationales et régionales.	1- Un système participatif de définition et d'analyse prospective des politiques et stratégies agricoles est fonctionnel. 2- Un système de planification et de programmation déconcentrées et décentralisées des interventions et investissements dans le secteur agricole est opérationnel. 3- Les ressources techniques et financières extérieures mobilisées au profit du secteur agricole se sont accrues et diversifiées.	Total : 14 560 Disponible : 1 800	OS3

Projet/programme	Objectif Global	Objectifs spécifiques	Résultats	Coûts (M de FCFA)	Objectifs du PPSS
			4- Un système fonctionnel de production et de gestion des statistiques agricoles désagrégées par genre au niveau national, régional et communal est développé. 5- Un système de suivi- évaluation du secteur agricole axé sur les résultats est élaboré et mis en œuvre.		
Recensement National de l'Agriculture RNA Budget National Période : 2015-2018	Contribuer à la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire grâce à des stratégies et politiques plus efficaces définies et mises en œuvre sur la base d'informations statistiques structurelles fiables, pertinentes et actuelles.	OS1 : Renforcer le système national de statistiques agricoles ; OS2 : Saisir les aspects structurels de l'agriculture béninoise qui permettent une meilleure connaissance du monde rural ; OS3 : Disposer au niveau national, régional et local de données devant servir à l'élaboration de programmes de développement ; OS4 : Constituer un fichier de l'ensemble des exploitations agricoles devant servir de base de sondage pour les futures enquêtes.	Résultat 1 : Le Recensement National de l'Agriculture (RNA) du Bénin est réalisé ; Résultat 2 : Un Système Permanent Intégré de Statistiques Agropastorales (SPISA) est mis en place et validé sur la base des résultats du RNA avec une approche méthodologique conçue et testée ; Résultat 3 : le système moderne et convivial d'archivage et de diffusion des résultats du RNA et des autres données statistiques sur l'agriculture et l'alimentation avec la plateforme Country STAT de la FAO est renforcé..	Total :13 093 Disponible : 3 000	OS3
Projet Multisectoriel de l'Alimentation, de la Santé et de la Nutrition PMASN Période : 2015-2019	Accroître la couverture et l'utilisation des interventions à base communautaires relatives à la nutrition et à la croissance des enfants dans les zones ciblées (40	Composante 1 : Développement, gestion et coordination de politique et des programmes en nutrition • Meilleure capacité de coordination et de suivi au niveau des Commune en établissant des Cadres de Concertation Communale • Politique multisectorielle développée, coordonnée et surveillée • Programmes sectoriels de la nutrition renforcés		Total :14 000 Disponible : 10 515	OS2

Projet/programme	Objectif Global	Objectifs spécifiques	Résultats	Coûts (M de FCFA)	Objectifs du PPSS
	Communes sur le territoire national)	Composante 2 : Mobilisation communautaire et renforcement de délivrance des services publics/techniques - Mise à l'échelle de la communication pour le changement social et de comportement (CCSC) par des sous-projets communaux (ONG)* - Prestation de services publics améliorée dans le domaine de l'alimentation, de la santé et de la nutrition à travers les Cadres de Concertation Communales			
Projet d'Appui à la Promotion des Services Financiers Ruraux Adaptés (PAPSFRA) PTF : FIDA		OS1 : Réaliser la transformation institutionnelle et la professionnalisation des ASF ; OS2 : Renforcer le cadre stratégique et les partenariats stratégiques ; OS3 : Caractériser la demande et développer l'offre de services financiers adaptés	Résultat 1.1. Des ASF sont assainies, restructurées et consolidées Résultat 1.2. La nouvelle association des services financiers est mise en place Résultat 2.1. Mise en place des bases d'un développement durable des partenariats en finance rurale Résultat 2.2. Mobilisation des ressources financières additionnelles Résultat 3.1. Les demandes de financement des PMEAPA sont caractérisées Résultat 3.2. Des services financiers ruraux adaptés à la demande des PMEAPA sont développés	Total : Disponible : 3 286	OS3 et OS4
Programme d'Appui Multi-acteurs pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle dans l'Atacora (AMSANA) PTF : FBSA Période : 2015-2020	Une sécurité alimentaire et nutritionnelle améliorée dans les 65 villages ciblés à Boukoubé, Cobly, Matéri et Tanguiéta	Assurer une disponibilité stable des produits vivriers et maraîchers, des revenus augmentés et plus diversifiés et une meilleure prévention de la malnutrition pour 8.000 ménages et en particulier pour les populations vulnérables dans un environnement	RESULTAT 1 : Sécurisation de la disponibilité des produits vivriers et maraîchers et des revenus qui en découlent RESULTAT 2 : Les populations bénéficient de services économiques adaptés pour l'augmentation et la diversification de leurs revenus RESULTAT 3 : Meilleures pratiques nutritionnelles et d'hygiène dans les communautés des villages ciblés RESULTAT 4 : Les stratégies et les inter-	OG_Ind 1. Evolution de prévalence de malnutrition aiguë des enfants de 6 mois à 59 mois dans les 4 communes et un échantillon des villages ciblés OG_Ind 2.	8259,863

Projet/programme	Objectif Global	Objectifs spécifiques	Résultats	Coûts (M de FCFA)	Objectifs du PPSS
		institutionnel favorable	ventions d'appui relatives à la sécurité alimentaire et à la prévention de la malnutrition sont mieux prises en charge, priorisées et exécutées aux différents niveaux institutionnels du programme RESULTAT 5 : Des effets multidimensionnels sur les ménages ciblés, l'efficience du programme et l'appropriation des bonnes pratiques à tous les niveaux d'intervention sont renforcés	Evolution de prévalence de malnutrition chronique des enfants de 6 mois à 59 mois dans les 4 communes et un échantillon des villages ciblés	
Programme d'Appui aux Développement des filières Agricoles Volet Institutionnel (PROFI-VI) PTF : Coopération belge	La compétitivité, l'attractivité et l'accès des productions et produits aux marchés, grâce à la promotion des filières agricoles dans le respect des rôles des différents acteurs institutionnels sont assurés	L'environnement institutionnel favorable à la promotion des filières est amélioré	R1. Le MAEP central dispose des capacités opérationnelles, administratives et techniques pour le pilotage, la coordination sectorielle et l'opérationnalisation de son cadre programmatique de promotion des filières agricoles R.2 Les structures déconcentrées du MAEP disposent des capacités organisationnelles et techniques leur permettant d'assurer la coordination régionale de la mise en œuvre des stratégies agricoles dans le respect des rôles et responsabilités des autres acteurs R.3 En partenariat avec le MAEP, les faîtières nationales d'ANE sont des parties prenantes organisées, efficaces et crédibles du processus de promotion des filières tout en assurant un accompagnement de qualité à leurs membres	Total : 4591,699 Contribution Belge : 3935,742	OS2

- ✓ Les projets de la coopération allemande : Protection et réhabilitation des sols pour améliorer la sécurité alimentaire, Centres d'innovations vertes pour le secteur agro-alimentaire et Sécurité Alimentaire et renforcement de la résilience (ProSOL, ProCIVA, ProSAR-GIZ).
Parmi les différents modules et programmes conduits par la GIZ pour répondre aux objectifs du Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) au Bénin se trouve en bonne place l'initiative « un monde sans faim » au Bénin d'une période de 2014 à 2018 avec un coût global de 35,6 millions d'Euros soit vingt- trois milliards cent quarante (23 140 000 000) de FCFA. Il s'agit d'un programme regroupant trois projets sur :
 - les centres d'innovations vertes pour le secteur agro-alimentaire(ProCIVA) ;

- la conservation et la réhabilitation des sols aux fins de la sécurité alimentaire (ProSOL) ;
- la sécurité alimentaire et renforcement de la résilience (ProSAR).

L'initiative prend également en compte :

- le Financement Agricole (ProFinA) sur la période de 2016-2021 et d'un coût de 656 000 000 FCFA et ;
 - la Promotion d'une Politique foncière Responsable (ProPFR) sur la période 2015-2018 d'un coût de 2 600 000 000 FCFA
 - le projet d'Appui à l'Adaptation aux Changements Climatiques (PACC) sur la période 2014-2019.
- ✓ Les projets de la coopération suisse :
- le Projet d'Appui au Secteur du Développement Rural, phase 2 (PASDeR2) sur la période 2015-2019, d'un coût global de 6 000 000 000 FCFA environ ;
 - le Programme Appui au Plaidoyer des Faîtières des Organisations Socioprofessionnelles Agricoles et Artisanes (AP/OSP), sur la période 2014-2016 avec une extension en 2017 et dont la deuxième phase en cours de formulation, démarrera dès 2018 ; son coût global est d'environ 4 000 000 000 FCFA
 - le Programme Développement des Infrastructures Économiques et Marchandes (PDIEM)
 - Programme d'Appui à la Formation Professionnelle Agricole et Artisanale (PAFPAA) ; et
 - le Programme Entreprendre Solidaire avec son Territoire au Bénin (ESTB).

2.6.6. Estimation des coûts de mise en œuvre du Programme Pilotage et Soutien au Secteur

Les besoins de financement du Secteur Agricole pour l'ensemble des acteurs (Etat et ANE) ont été chiffrés sur la période 2017 – 2021 sans limite budgétaire au cours de la formulation du PSDSA/PNIASAN. Ces coûts ont été répartis au sein des quatre Programmes Cadres et seront déclinés pour les différentes catégories d'acteurs :

- (i) Pour le MAEP, le Document Pluriannuel de Programmation des Dépenses (DPPD) définira les coûts des Programmes Cadres de manière plus réaliste en fonction des montants effectivement alloués par les ministères en charge des finances et du budget. A titre indicatif, la désignation des responsables et la définition des besoins annuels de financement pour la mise en œuvre du Programme Pilotage et Soutien au Secteur (volet MAEP) avant cadrage budgétaire, sont repris au tableau 11.
- (ii) Pour les Acteurs Non Etatiques, les intentions de financement seront détaillées dans leur document de programmation pour le secteur agricole (Cadre Programmatique des Acteurs Non Etatiques -CPANE).

Tableau 11 : Désignation des responsables et estimations des coûts de mise en œuvre du Programme Pilotage et Soutien au Secteur (volet MAEP)

Code DPPD	Logique d'intervention	Responsables	2018 - 2020	2017	2018	2019	2020	2021
TOTAL DU PROGRAMME PSS		SGM	315 817 835 438	62 641 285 667	66 395 974 350	68 690 852 978	62 892 270 382	62 137 874 063
OSPPS1	Objectif spécifique 1 : Contribuer à la promotion et structuration équitable des Chaînes de Valeurs Ajoutée des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières prioritaires	DPV/DE/DPH	27 216 361 767	7 304 433 333	7 507 544 167	7 674 220 271	2 335 883 455	2 394 280 541
RPS11	Résultat 1.1: le dispositif de contrôle des normes commerciales est renforcé		3.038.157.882	578.000.000	592.450.000	607.261.250	622.442.781	638.003.851
APS111	Restructuration de l'infrastructure et du système de gestion de la qualité		2.785.854.113	530.000.000	543.250.000	556.831.250	570.752.031	585.020.832
APS112	Vulgarisation des textes réglementaires en matière de production, transformation et commercialisation		252.303.769	48.000.000	49.200.000	50.430.000	51.690.750	52.983.019
RPS12	Résultat 1.2: les opportunités d'affaires (accès aux informations commerciales pour hommes et femmes) sont identifiées et développées		2.094.646.913	398.500.000	408.462.500	418.674.063	429.140.914	439.869.437

APS121	Appui au renforcement des liens d'affaires entre les familles professionnelles des filières agricoles		1.766.126.381	336.000.000	344.400.000	353.010.000	361.835.250	370.881.131
APS122	Renforcement des OPA en matière de gestion de l'offre et de mise en marché des produits.		118.267.392	22.500.000	23.062.500	23.639.063	24.230.039	24.835.790
APS123	Mise en place des observatoires sur les marchés des produits agricoles pour les filières prioritaires		210.253.141	40.000.000	41.000.000	42.025.000	43.075.625	44.152.516
RPS13	Résultat 1.3: les capacités des acteurs en matière d'analyse et de formulation des stratégies commerciales d'entreprise, ainsi que les capacités institutionnelles et organisationnelles correspondantes des ANE sont renforcées		5 844 511 996	1 108 000 000	1 156 200 000	1 164 092 500	1 193 194 813	1 223 024 683
APS131	Appui aux acteurs pour le choix et l'adoption de formes juridiques d'entreprises		1.177.417.588	224.000.000	229.600.000	235.340.000	241.223.500	247.254.088
APS132	Renforcement des capacités managériales des promoteurs d'entreprises agricoles et agro-industrielles		1.177.417.588	224.000.000	229.600.000	235.340.000	241.223.500	247.254.088
APS133	Renforcement des capacités techniques des acteurs clés pour la mise en marché de leur produit (marketing et stratégies commerciales, négociation...)		1.177.417.588	224.000.000	229.600.000	235.340.000	241.223.500	247.254.088
APS134	Renforcement des capacités organisationnelles des familles d'acteurs pour l'émergence des interprofessions		84.101.256	16.000.000	16.400.000	16.810.000	17.230.250	17.661.006
APS135	Elaboration d'un plan d'actions pour la conservation, la transformation et la commercialisation des produits agricoles		20.500.000	0	20.500.000	0	0	0
APS136	Renforcement des infrastructures de	DIP	2.207.657.977	420.000.000	430.500.000	441.262.500	452.294.063	463.601.414

	communication pour le stockage, la conservation, la transformation et la mise en marché							
RPS14	Résultat 1.4: le partenariat public-privé pour le développement des chaînes de valeurs ajoutées (CVA) est développé		15.794.359.583	5.135.333.333	5.263.716.667	5.395.309.583	0	0
APS141	Renforcement du cadre réglementaire et législatif favorable à la mise en place et au développement des contrats PPP		1.154.384.583	375.333.333	384.716.667	394.334.583	0	0
APS142	Appui aux initiatives privées conformes aux orientations politiques définies		14.639.975.000	4.760.000.000	4.879.000.000	5.000.975.000	0	0
RPS15	Résultat 1.5: Des Indications Géographiques sont mises en place pour la valorisation des produits agricoles béninois		444.685.392	84.600.000	86.715.000	88.882.875	91.104.947	93.382.571
RS151	Dynamisation des organes en charge de la promotion des IG		26.281.643	5.000.000	5.125.000	5.253.125	5.384.453	5.519.064
RS152	Renforcement des capacités des acteurs de promotion des IG		206.048.078	39.200.000	40.180.000	41.184.500	42.214.113	43.269.465
RS153	Mise en œuvre du processus de qualification en IG des produits identifiés		210.253.141	40.000.000	41.000.000	42.025.000	43.075.625	44.152.516
RS154	Elaboration, financement et mise en œuvre d'un programme de recherche sur les IG		2.102.531	400.000	410.000	420.250	430.756	441.525
OSPPS2	Objectif spécifique 2 : Contribuer au renforcement de la résilience des EA et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables	SGM	29.947.107.012	5.727.200.667	5.793.847.350	6.017.140.200	6.087.160.872	6.321.757.923
RS21	Résultat 2.1: La gestion de l'accès au foncier est sécurisée au profit des hommes et des femmes		15.608.999.214	2.999.420.667	2.997.872.850	3.151.266.338	3.149.640.163	3.310.799.196
RS211	Généralisation des Plans Fonciers Ruraux sur toute l'étendue du		15.210.763.459	2.893.800.000	2.966.145.000	3.040.298.625	3.116.306.091	3.194.213.743

	territoire national							
RS212	Promotion de l'usage des outils de formalisation foncière		162.704.393	30.954.000	31.727.850	32.521.046	33.334.072	34.167.424
RS213	Réalisation de la typologie des bas-fonds relevant du domaine public de l'état		225.016.570	71.333.333	0	74.944.583	0	78.738.653
RS214	Appui aux Communes dans l'identification, la préservation et la sécurisation des espaces agricoles et pastoraux		10.514.793	3.333.333	0	3.502.083	0	3.679.376
RS22	Résultat 2.2: la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables est améliorée		14.338.107.798	2.727.780.000	2.795.974.500	2.865.873.863	2.937.520.709	3.010.958.727
RS221	Mise en œuvre de la stratégie alimentaire de réduction de la malnutrition		1.179.414.992	224.380.000	229.989.500	235.739.238	241.632.718	247.673.536
RS222	Valorisation des produits alimentaires locaux dans la lutte contre la malnutrition		6.276.056.248	1.194.000.000	1.223.850.000	1.254.446.250	1.285.807.406	1.317.952.591
RS223	Mise en œuvre de la stratégie de fortification		433.121.470	82.400.000	84.460.000	86.571.500	88.735.788	90.954.182
RS224	Renforcement de l'alimentation et de la nutrition dans le secteur agricole		1.135.366.959	216.000.000	221.400.000	226.935.000	232.608.375	238.423.584
RS225	Mise en place des banques alimentaires et des filets sociaux adaptés aux groupes vulnérables		3.027.645.225	576.000.000	590.400.000	605.160.000	620.289.000	635.796.225
RS226	Prise en compte des actions de lutte contre la malnutrition dans les processus de planification et de mise en œuvre des actions du secteur agricole		2.286.502.904	435.000.000	445.875.000	457.021.875	468.447.422	480.158.607
OSS3	Objectif spécifique 3 : Améliorer équitablement la gouvernance et les systèmes d'informations du secteur agricole, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	SGM	225.638.344.777	41.474.374.000	44.938.516.000	46.636.450.840	46.911.784.377	45.677.219.560
RS31	Résultat 3.1: les réformes sont mises	SGM	193.633.746.096	35.669.774.000	38.581.774.000	40.152.574.000	40.298.230.000	38.931.394.096

	en œuvre dans le secteur pour permettre aux services du MAEP de remplir ses missions au bénéfice des usagers							
AS311	Appui au fonctionnement des organismes sous tutelle	SGM/o. sous tutelle	67.056.870.000	13.411.374.000	13.411.374.000	13.411.374.000	13.411.374.000	13.411.374.000
AS312	Appui aux services centraux	S. centraux	45.874.200.000	9.174.840.000	9.174.840.000	9.174.840.000	9.174.840.000	9.174.840.000
AS313	Appui au services déconcentrés	DDAEP	51.417.800.000	10.283.560.000	10.283.560.000	10.283.560.000	10.283.560.000	10.283.560.000
AS311	Appui à l'opérationnalisation de sept pôles de développement agricole (ATDA)	ATDA	29.284.876.096	2.800.000.000	5.712.000.000	7.282.800.000	7.428.456.000	6.061.620.096
RS32	Résultat 3.2: Le système d'information du secteur agricole (statistiques, e-agriculture, systèmes d'informations, suivi évaluation et coordination du secteur) est pleinement fonctionnel	DPP/STP-CNOS	19.220.353.624	3.348.000.000	3.851.010.000	3.928.030.200	4.006.590.804	4.086.722.620
AS321	Appui au dispositif national de statistiques agricoles	DSA	10.564.201.525	2.030.000.000	2.070.600.000	2.112.012.000	2.154.252.240	2.197.337.285
AS322	Promotion et développement des services agricoles par les TIC (e-Agriculture)	DIP	1.834.944.560	352.600.000	359.652.000	366.845.040	374.181.941	381.665.580
AS323	Communication sur le secteur agricole et de la SAN	DIP	2.172.166.363	417.400.000	425.748.000	434.262.960	442.948.219	451.807.184
AS324	Suivi et évaluation du secteur Agricole	DPP/CNOS	2.706.100.883	520.000.000	530.400.000	541.008.000	551.828.160	562.864.723
AS325	Amélioration de la qualité, de la gestion et de la coordination du secteur	DPP/CNOS	1.797.227.168	0	436.050.000	444.771.000	453.666.420	462.739.748
AS326	Actualisation/élaboration de la politique agricole et de ses instruments de mise en œuvre	DPP/CNOS	145.713.124	28.000.000	28.560.000	29.131.200	29.713.824	30.308.100
RS33	Résultat 3.3: les exploitations agricoles familiales sont professionnalisées et l'entrepreneuriat agricole est développé au profit des jeunes et des femmes		4.927.185.223	946.800.000	965.736.000	985.050.720	1.004.751.734	1.024.846.769

AS331	Professionnalisation des Exploitations Agricoles Familiales		2.747.733.204	528.000.000	538.560.000	549.331.200	560.317.824	571.524.180
AS332	Renforcement des structures d'appui à l'entrepreneuriat agricole		2.179.452.019	418.800.000	427.176.000	435.719.520	444.433.910	453.322.589
RS34	Résultat 3.4: le genre est pris en compte à sa juste valeur dans le secteur agricole		7.857.059.834	1.509.800.000	1.539.996.000	1.570.795.920	1.602.211.838	1.634.256.075
AS431	Amélioration de l'accès des femmes aux ressources		6.217.787.183	1.194.800.000	1.218.696.000	1.243.069.920	1.267.931.318	1.293.289.945
AS432	Renforcement des capacités d'action des femmes rurales		1.639.272.650	315.000.000	321.300.000	327.726.000	334.280.520	340.966.130
OSS4	Objectif spécifique 4 : Mettre en place des mécanismes de financements et d'assurances adaptés et accessibles aux différents types d'exploitations agricoles et catégories d'acteurs des maillons des filières agricoles	SGM	33.016.021.882	8.135.277.667	8.156.066.833	8.363.041.667	7.557.441.678	7.744.616.038
RS41	Résultat 4.1: Le Fonds National de Développement Agricole (FNDA) est opérationnalisé	FNDA	10.410.633.000	3.470.211.000	3.470.211.000	3.470.211.000	3.470.211.000	3.470.211.000
AS411	Personnel		276.055.000	55.211.000	55.211.000	55.211.000	55.211.000	55.211.000
AS412	Biens et services		0	0	0	0	0	0
AS413	Transferts (aux différents Guichets)		17.075.000.000	3.415.000.000	3.415.000.000	3.415.000.000	3.415.000.000	3.415.000.000
RS42	Résultat 4.2: Les mécanismes assurantiels dans le secteur agricole sont développés au profit des exploitants agricoles	AMAG	5.733.094.619	1.425.733.333	1.382.451.667	1.497.911.083	662.718.491	764.280.045
AS421	Relèvement du fonds d'établissement		2.255.458.333	733.333.333	751.666.667	770.458.333	0	0
AS422	Promotion de la culture d'assurance		242.891.718	77.000.000	0	80.898.125	0	84.993.593
AS423	Appui à l'accessibilité des primes d'assurance à payer par les Producteurs		2.628.164.258	500.000.000	512.500.000	525.312.500	538.445.313	551.906.445
AS424	Appui institutionnel		525.632.852	100.000.000	102.500.000	105.062.500	107.689.063	110.381.289
AS425	Incitation des ménages agricoles à souscrire aux systèmes d'assurance (santé, récoltes et bétails)		80.947.459	15.400.000	15.785.000	16.179.625	16.584.116	16.998.719

RS43	Résultat 4.3: La gestion des calamités dans le secteur agricole est améliorée		5.295.078.516	1.008.000.000	1.055.750.000	1.050.625.000	1.076.890.625	1.103.812.891
AS431	Valider les résultats de l'étude sur le fonds de gestion des calamités		8.000.000	8.000.000	0	0	0	0
AS432	Mettre en place et opérationnaliser le Fonds de Gestion des Calamités agricoles		30.750.000	0	30.750.000	0	0	0
AS433	Accompagnement financier (subvention et crédit) des groupes ayant subis des chocs climatiques		5.256.328.516	1.000.000.000	1.025.000.000	1.050.625.000	1.076.890.625	1.103.812.891
RS44	Résultat 4.4: Le Fonds d'Appui au Développement des communes, volet agriculture (FADeC-Agriculture) est renforcée		11.577.215.747	2.231.333.333	2.247.654.167	2.344.294.583	2.347.621.563	2.406.312.102
AS441	Appui aux communes pour une meilleure orientation des Fonds FADeC-Agriculture		39.470.521	12.833.333	13.154.167	13.483.021	0	0
AS442	Renforcement des capacités des communes pour le montage de projets de développement agricole		78.949.063	38.500.000	0	40.449.063	0	0
AS443	Dotation du Fonds		11.458.796.164	2.180.000.000	2.234.500.000	2.290.362.500	2.347.621.563	2.406.312.102

Troisième partie :
Cadre harmonisé de
mesure de la performance
du Secteur Agricole

3.1. CADRE DE RESULTAT DU PNIASAN

Ce niveau d'analyse concerne essentiellement le suivi des indicateurs clés du Cadre de Résultats du PNIASAN. Il se basera sur le dispositif statistique de suivi des indicateurs sectoriels à travers l'utilisation de tableaux de bord du Cadre de Résultats du PNIASAN et l'appui à l'organisation de la revue sectorielle conjointe. Il sera assuré par la DPP du MAEP et le CNOS au niveau national et par les CDÉS et CCoS au niveau départemental et communal.

Le Cadre de Résultats (CR) du PNIASAN du Bénin spécifie pour chaque niveau, des indicateurs assortis d'une situation de référence et de valeurs cibles à l'horizon 2021. Le CR du PNIASAN offre des correspondances claires avec le Cadre de Résultats continental du PDDAA 2014 – 2024⁴, qui identifie trois niveaux de résultats :

- Le niveau 1 qui détermine l'impact du secteur agricole sur la croissance économique et sur la réduction de la pauvreté (création de richesses, sécurité alimentaire et nutritionnelle, création d'emplois, résilience des ménages ruraux). Ce niveau correspond aux objectifs sectoriels du PSDSA/PNIASAN.
- Le niveau 2 qui mesure la modernisation du secteur dans une logique de développement durable (production et productivité des filières, accès aux marchés, chaînes de valeurs et gestion durable des ressources naturelles). Ce niveau correspond aux trois premiers axes prioritaires du PSDSA.
- Le niveau 3 qui concerne le renforcement systémique de l'ensemble des acteurs et des institutions du secteur agricole (amélioration de la gouvernance et du climat des affaires, mise en place de dispositifs de suivi-évaluation sectoriels, capacités d'inclusion des acteurs non étatiques, financement etc.). Ce troisième niveau correspond aux axes 4 et 5 du PSDSA.

Le nombre d'indicateurs du Cadre de Résultats (tableau 12) est volontairement restreint à une vingtaine d'indicateurs clés pour la majorité desquels une situation de référence existe et qui pourront être renseignés annuellement. Le CR sera l'outil central utilisé par la DPP et le CNOS pour informer l'ensemble des acteurs de l'évolution du secteur agricole.

Tableau 12 : Cadre de résultat du PNIASAN 2017-2021

Code	Objectifs sectoriels <i>Améliorer les performances de l'Agriculture béninoise, pour la rendre capable d'assurer de façon durable la souveraineté alimentaire et nutritionnelle, de contribuer au développement économique et social des hommes et femmes du Bénin et l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD)</i>		
	Indicateurs d'impact (indicateur de niveau 1 du PDDAA)	Situation de référence	Cible
I1	Taux de croissance du PIB agricole ⁵	4,1 % (2015)	Maintenir une croissance annuelle du PIB agricole d'au moins 6%
I2	Incidence de pauvreté des ménages ruraux (désagrégué par genre) ⁶	43,6 % (2015)	30 %
I3	Taux annuel d'accroissement des revenus moyens des ménages ruraux (si possible désagrégué par genre) ⁷	-	7,5 %

⁴ Sustaining the CAADP Momentum: 2014 – 2024; The CAADP 10-Year Results Framework

⁵ Source INSAE

⁶ Source EMICOV 2015

I4	Taux de prévalence de la malnutrition chronique des enfants < 5 ans ⁸	34 % (2013)	24 %
I5	Solde de la balance commerciale agricole ⁹	- 551,348 milliards de FCFA (moyenne 2013 – 2016)	- 400 milliards de FCFA
Axe stratégique n°1 Amélioration de la productivité et de la production des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières agricoles prioritaires			
Indicateurs de résultats (indicateurs de niveau 2 du PDDAA)		Situation de référence	Cible 2021
IR-1.1	Taux d'accroissement des rendements des principales filières AEP (désagrégé par genre) ¹⁰	Voir tableaux	Voir tableaux
IR-1.2	Taux d'accroissement des productions brutes des principales filières AEP (désagrégé par genre) ¹¹	Voir tableaux	Voir tableaux
IR-1.3	Taux de couverture des besoins en produits de l'AEP par les productions nationales ¹²	Voir tableaux	Voir tableaux
Axe stratégique n°2 Promotion et structuration équitable des Chaînes de Valeurs Ajoutées des filières prioritaires,			
Indicateurs de résultats (indicateurs de niveau 2 du PDDAA)		Situation de référence	Cible 2021
IR-2.1	Taux des pertes post production pour les filières de l'AEP ¹³	Maïs : 15 % Riz : 15 % Manioc : 45 % Tomate/gombo/oignon : 45 %	Maïs : 11 % Riz : 11 % Manioc : 25 % Tomate/gombo/oignon : 25 % Elevage : -10 % Pêche : - 25 %
IR-2.2	Taux d'accroissement du volume des exportations végétales (anacarde, ananas, coton) ¹⁴	-	Anacarde : 106% Ananas : 63% Coton : 78%
IR-2.3	Taux de transformation locale de l'anacarde ¹⁵	5%	50%
IR-2.4	Nombre de partenariats public-privé inclusifs formalisés et mis en œuvre dans les CVA prioritaires ¹⁶	2	15

⁷ Source EMICOV 2015

⁸ Source Source AGVSA 2013

⁹ Source INSAE, calcul DPP/MAEP

¹⁰ Source PAG, matrice PNIASAN/MAEP

¹¹ Source PAG, matrice PNIASAN/MAEP

¹² Source matrice PNIASAN/MAEP

¹³ Source matrice PNIASAN/ MAEP

¹⁴ Source matrice PNIASAN/MAEP

¹⁵ Source PAG

IR-2.5	Nombre cumul' d'emplois créés dans les chaînes de valeur prioritaires (désagrégué par genre) ¹⁷	-	147 000 dont 30 % pour les femmes
IR-2.6	Nombre de produits agricoles disposant d'une Indication Géographique (IG)	0	4
Axe stratégique n°3 Renforcement de la résilience des populations vulnérables hommes et femmes face aux changements climatiques			
Indicateurs de résultats (indicateurs de niveau 2 du PDDAA)		Situation de référence	Cible 2021
IR-3.1	Nombre de personnes en insécurité alimentaire (phase 2 à 5 du Cadre Harmonisé - CH2) ¹⁸	Phase 3 (crise) : 34.241 personnes en octobre 2016 et Phase 2 (sous pression): 1.377.811 personnes	Diminution de 50 %
IR-3.2	Proportion des ménages avec une pauvre diversité de la diète (SDAM<4) ¹⁹ (moyenne nationale)	6 %	3 %
IR-3.3	Taux des exploitations agricoles ayant adopté au moins une pratique de gestion durable des terres ²⁰	10%	60 %
IR-3.4	Nombre de villages disposant de PFR certifié ²¹	383 (2016)	850
Axe stratégique n°4 Amélioration équitable de la gouvernance (renforcement institutionnel et coordination intersectorielle à différentes échelles) du secteur agricole, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle			
Indicateurs de résultats (indicateurs de niveau 3 du PDDAA)		Situation de référence	Cible 2021
IR-4.1	Régularité dans la production des informations fiables et de qualité sur la performance du secteur agricole ²²	Rapport Annuel de Performance (RAP) du MAEP	RAP du MAEP Rapports semestriels et annuels du CNOS
IR-4.2	Nombre de revue sectorielles conjointes Etat-PTF-Privé-OSC-OPA ²³	Tenu' d'une revue par an au niveau national	Tenu' d'une revue par an au niveau national et des 7 pôles PDA et/ou 12 Départements
IR-4.3	Volume cumulé d'investissement du Secteur Privé dans le secteur ²⁴	113,47 milliards de FCFA	689 milliards de FCFA

¹⁶ Source DPP/MAEP

¹⁷ Source PAG

¹⁸ Source Cadre Harmonisé - CILLS

¹⁹ Source AGVSA 2013

²⁰ Source DPP/MAEP, Pro Sol

²¹ Source DLROPEA

²² Rapports MAEP

²³ Rapports MAEP

²⁴ Source DPP/MAEP

		(2014)	
IR-4.4	Part des dépenses publiques en agriculture (% du total de la dépense publique) ²⁵	6,9 % (2015)	Plus de 10%
IR-4.5	Niveau de représentativité des femmes dans les instances de gouvernance ²⁶	8 %	25 %
Axe stratégique n°5 Mise en place de mécanismes de financements et d'assurance adaptés et accessibles aux différents types d'exploitations agricoles et catégories d'acteurs des maillons des filières agricoles y compris les femmes, les jeunes et primo-entrepreneurs			
Indicateurs de résultats (indicateurs de niveau 3 du PDDAA)		Situation de référence	Cible 2021
IR-5.1	Volume de financement cumulé mis en place par le FNDA (ventilé par Guichet)	0	15 milliards FCFA
IR-5.2	Nombre de produits/services assurantiels développés au profit des exploitations agricoles ²⁷	8	25
IR-5.3	Volume de financement du Fonds de Gestion des Calamités agricoles	0	5 à 10 milliards de FCFA
IR-5.4	Nombre de plan d'affaire des jeunes et des femmes financés ²⁸	1 242	5 000
IR-5.5	Proportion du budget du MAEP consacré à la recherche	3,4 % (2016)	7 %

Source : Matrice PNIASAN, 2017

²⁵ Source MAEP

²⁶ Source DLROPEA

²⁷ Source AMAP

²⁸ Source FNPEEJ (mars 2016)

3.2. CADRE DE RESULTATS DES PROGRAMMES CADRES

Le cadre de résultat des Programmes Cadres mentionne les indicateurs de suivi de performance de chaque Programme Cadre ainsi que les différentes sources de vérification de ces derniers. Ces indicateurs ont été sélectionnés et définis en fonction d'un ensemble cohérent de critères, notamment leur caractère CREAM+²⁹. La majorité d'entre eux possède une fiche descriptive (nature de l'indicateur, formule utilisée, fréquence de renseignement, interprétation, etc.) et des situations de référence. D'autres, jugés d'une grande pertinence par l'ensemble des acteurs, nécessiteront des études spécifiques. Les indicateurs de satisfaction des usagers du service public figurent notamment dans cette catégorie.

Enfin, pour chaque sous-secteur considéré (agriculture, élevage et pêche/aquaculture) des objectifs chiffrés de production et de productivité sont définis pour les filières prioritaires.

3.2.1. Cadre de performance et indicateurs du Programme Agriculture

Le tableau 13 présente les indicateurs de performance et les sources de vérification correspondantes pour chaque élément de la logique d'intervention du Programme Agriculture.

Tableau 13 : Cadre général de mesure de la performance du Programme Agriculture

Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Valeurs de référence (2015)	Valeurs cibles (%)					Sources de vérification
			2017	2018	2019	2020	2021	
<u>Objectif général</u> : Développer les productions végétales pour (i) contribuer à la croissance, à la souveraineté alimentaire et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, (ii) renforcer la compétitivité et l'accès aux marchés grâce à la promotion des filières végétales et (iii) contribuer au	Contribution du sous-secteur agriculture au PIB agricole	73,47						DSA/INSAE (Comptes nationaux)
	Taux de croissance du sous-secteur agriculture	6,1	7,3	7,68	8,21	10	9,64	DSA/INSAE (Comptes nationaux)

²⁹ CREAM+ : Clear (Clair), Relevant (Pertinent), Economic (Économique), Adequate (Adéquat), Monitoreable (Mesurable) et + (il représente une valeur ajoutée par rapport aux autres indicateurs)

Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Valeurs de référence (2015)	Valeurs cibles (%)					Sources de vérification
			2017	2018	2019	2020	2021	
renforcement de la résilience des exploitations agricoles.	Taux de couverture des besoins alimentaires en produits végétaux de grande consommation (céréales, légumineuses, tubercules) par les productions nationales	139,10%	155	157	160	160	160	DSA/CT-SAGSA/DPP (Rapport de campagne)
	Niveau d'accroissement des recettes d'exportation des produits végétaux ;	61,58%						DSA/INSAE (Comptes nationaux)
	Taux d'accroissement du volume des exportations végétales (anacarde, ananas, coton)						Anacarde : 106% Ananas : 63% Coton : 78%	
	Niveau d'accroissement des valeurs d'exportation intra africaine des produits végétaux	A déterminer par une étude						
	Niveau d'accroissement des valeurs d'importation intra africaine des produits végétaux	A déterminer par une étude						
	Ratio des exportations des produits végétaux sur le PIB agricole	A déterminer par une étude						
	Taux de conformité aux normes des produits végétaux et dérivés commercialisés %	91,51	95	100	100	100	100	DSA/DPV/ABSSA (Rapport annuel)
	volume brut des exportations	Anacarde : 131 241T	Anacarde :	Anacarde :	Anacarde :	Anacarde :	Anacarde :	DSA/INSAE (Comptes

Logique d'intervention		Indicateurs de performance	Valeurs de référence (2015)	Valeurs cibles (%)					Sources de vérification
				2017	2018	2019	2020	2021	
		végétales (anacarde, ananas, coton, karité)	Ananas :	Ananas :	Ananas :	Ananas :	Ananas :	Ananas :	nationaux)
			Coton : 172 002T	Coton :	Coton :	Coton :	Coton :	Coton :	
			Karité : 45000T	Karité :	Karité :	Karité :	Karité :	Karité :	
		Niveau de maîtrise de l'eau pour l'agriculture	Enquête de référence						DSA/DGR (Rapport annuel)
OSA1	<u>Objectif spécifique 1 :</u> Améliorer la productivité et la production des produits végétaux des filières agricoles prioritaires	Taux d'accroissement des productions brutes des principales filières végétales (Maïs, Riz, Manioc, Coton, Anacarde, Ananas, Tomate, Piment, Oignon) en %	Maïs : 1265348T	Maïs : 5,02	Maïs : 7	Maïs : 7	Maïs : 9	Maïs : 8,60	DSA (Rapport de campagne)
			Riz : 216825,4T	Riz : 4,93	Riz : 12,50	Riz : 16	Riz : 15,5	Riz : 12,50	
			Manioc : 3624919T	Manioc : 5	Manioc : 7	Manioc : 7,50	Manioc : 10	Manioc : 10	
			Coton : 366489T	Coton : - 23,41	Coton : 16	Coton : 17	Coton : 16	Coton : 14	
			Anacarde : 110761T	Anacarde : 14,26	Anacarde : 12,50	Anacarde : 12	Anacarde : 12	Anacarde : 12	
			Ananas : 291499T	Ananas : 11,03	Ananas : 12	Ananas : 12,50	Ananas : 12	Ananas : 10	
			Tomate : 288944T	Tomate : 4,50	Tomate : 4,60	Tomate : 4,60	Tomate : 4,60	Tomate : 4,50	
			Piment : 65048T	Piment : 4,50	Piment : 4,60	Piment : 4,60	Piment : 4,60	Piment : 4,50	
			Oignon : 79204T	Oignon : 4,50	Oignon : 4,60	Oignon : 4,60	Oignon : 4,60	Oignon : 4,50	
		Taux d'accroissement des rendements des principales filières végétales (Maïs, Riz, Manioc, Coton, Anacarde, Ananas, Tomate, Piment, Oignon) en %	Maïs : 1347kg/ha	Maïs : 0,21	Maïs : 1,85	Maïs : 1,82	Maïs : 3,57	Maïs : 3,45	DSA (Rapport de campagne)
			Riz : 3311kg/ha	Riz : 0,26	Riz : 5,42	Riz : 14,29	Riz : 12,50	Riz : 11,11	
			Manioc : 13931kg/ha	Manioc : 0,14	Manioc : 3,94	Manioc : 10,34	Manioc : 12,50	Manioc : 11,11	

Logique d'intervention		Indicateurs de performance	Valeurs de référence (2015)	Valeurs cibles (%)					Sources de vérification
				2017	2018	2019	2020	2021	
			Coton : 878kg/ha	Coton : 13,83	Coton : 10	Coton : 18,18	Coton : 7,69	Coton : 7,14	
			Anacarde : 325kg/ha	Anacarde : 0	Anacarde : 7,69	Anacarde : 14,29	Anacarde : 25	Anacarde : 20	
			Ananas : 59049kg/ha	Ananas : 1,61	Ananas : 4,17	Ananas : 4	Ananas : 7,69	Ananas : 14,29	
			Tomate : 7432kg/ha	Tomate : 0,92	Tomate : 3,33	Tomate : 3,23	Tomate : 6,25	Tomate : 5,88	
			Piment : 2604kg/ha	Piment : 0,16	Piment : 3,85	Piment : 3,70	Piment : 3,57	Piment : 3,45	
			Oignon : 21105kg/ha	Oignon : 0,45	Oignon : 1,42	Oignon : 2,33	Oignon : 4,55	Oignon : 4,35	
		Indice de production agricole vivrière ;	106,4	130	140	150	150	150	DSA (Rapport de campagne)
RA11	Résultat 1.1: La disponibilité et l'accessibilité aux semences et plants de qualité sont améliorées pour les filières végétales prioritaires	Taux de croissance de la valeur ajoutée agricole par ha de terre arable							
		Taux d'accroissement du bilan vivrier	22,78						DSA/CT/SAGSA (Rapport Annuel)
		Taux de couverture des besoins en semences/plants améliorés des cultures prioritaires,	Maïs : 48,50	Maïs : 100	Maïs : 100	Maïs : 100	Maïs : 100	Maïs : 100	DSA/DPV/INRAB (Rapport Annuel et rapports d'enquête)
			Riz : 50,28	Riz : 100	Riz : 100	Riz : 100	Riz : 100	Riz : 100	
			Manioc :	Manioc : 100	Manioc : 100	Manioc : 100	Manioc : 100	Manioc : 100	
			Coton : 123,86	Coton : 100	Coton : 100	Coton : 100	Coton : 100	Coton : 100	
			Anacarde :	Anacarde : 100	Anacarde : 100	Anacarde : 100	Anacarde : 100	Anacarde : 100	
			Ananas :	Ananas : 100	Ananas : 100	Ananas : 100	Ananas : 100	Ananas : 100	
			Tomate :	Tomate : 100	Tomate : 100	Tomate : 100	Tomate : 100	Tomate : 100	

Logique d'intervention		Indicateurs de performance	Valeurs de référence (2015)	Valeurs cibles (%)					Sources de vérification
				2017	2018	2019	2020	2021	
			Piment :	Piment : 100	Piment : 100	Piment : 100	Piment : 100	Piment : 100	
			Oignon :	Oignon : 100	Oignon : 100	Oignon : 100	Oignon : 100	Oignon : 100	
		Niveau de satisfaction des utilisateurs par rapport à la disponibilité de semences/plants améliorés							
AA11 1	Appui à la production, à la disponibilité, à l'utilisation et au stockage des semences et plants améliorés des différentes productions végétales prioritaires	Nombre de plans de production de semences/plants par variété disponibles	0	0	4	-	-	-	DSA/DPV/INRAB/DGR (Rapport de campagne et rapports annuels)
		Quantités de semences/plants produites par culture	Maïs : 4539,3 T	Maïs : 5000T	Maïs : 10000T	Maïs : 15000T	Maïs : 20000T	Maïs : 30000T	
			Riz : 1998,31T	Riz : 2375T	Riz : 2700T	Riz : 3000T	Riz : 3500T	Riz : 4000T	
			Manioc :	Manioc :	Manioc :	Manioc :	Manioc :	Manioc :	
			Coton :	Coton : 5 508, 914T	Coton : 5 679, 698T	Coton : 5 855, 774T	Coton : 6 037, 310T	Coton : 6 266, 660T	
			Anacarde : 1million (plant)	Anacarde : 2 millions (plant)	Anacarde : 2 millions (plant)	Anacarde : 2 millions (plant)	Anacarde : 2 millions (plant)	Anacarde : 1 million (plant)	
			Ananas :	Ananas : 50 millions (rejet)	Ananas : 100 millions (rejet)	Ananas : 150 millions (rejet)	Ananas : 100 millions (rejet)	Ananas : 100 millions (rejet)	
			Tomate :	Tomate :	Tomate :	Tomate :	Tomate :	Tomate :	
			Piment :	Piment :	Piment :	Piment :	Piment :	Piment :	

Logique d'intervention		Indicateurs de performance	Valeurs de référence (2015)	Valeurs cibles (%)					Sources de vérification
				2017	2018	2019	2020	2021	
			Oignon :	Oignon :	Oignon :	Oignon :	Oignon :	Oignon :	
		Quantités de semences/plants produites par variété							
		Nombre de magasins de stockage de semences construits		25	52				
		Taux de réduction des pertes post récolte pour les principales cultures vivrières	<i>Maïs : 15 %</i> <i>Riz : 15 %</i> <i>Manioc : 45 %</i> <i>Tomate/gombo/oignon : 45 %</i>	15% 15% 45% 45%	14% 14% 40% 40%	13% 13% 35% 35%	12% 12% 30% 30%	<i>Maïs : 11 %</i> <i>Riz : 11 %</i> <i>Manioc : 25 %</i> <i>Tomate/gombo/oignon : 25 %</i>	
AA11 2	Renforcement du processus de certification des semences végétales	-Nombre de document de stratégie de la politique semencière actualisé en lien avec la réforme en cours dans le secteur	1	0	1	-	-	-	DSA/DPV/INRAB (Rapport de campagne et rapports annuels)
		Taux d'exécution des activités prévues dans le document de stratégie (%)	1	-	-	-	50	90	
		Disponibilité du catalogue semencier à jour avec celui de l'UEMOA	1	-	1				
		Nombre de variétés mises au point adaptées aux technologies de transformation							
		Proportion des exploitations agricoles utilisant des							

Logique d'intervention		Indicateurs de performance	Valeurs de référence (2015)	Valeurs cibles (%)					Sources de vérification
				2017	2018	2019	2020	2021	
RA12	Résultat 1.2: L'accessibilité aux autres types d'intrants agricoles et à une mécanisation adaptée est améliorée pour les filières végétales prioritaires	engrais chimiques par campagne							
		Proportion des exploitations agricoles utilisant des pesticides homologués par campagne							
		Proportion des exploitations agricoles ayant utilisé la mécanisation au labour par campagne							DSA/DPV/INRAB (Rapport de campagne, rapports annuels et rapports d'enquête)
AA12 1	Appui à la production et à la distribution des engrais spécifiques et produits phytosanitaires pour les filières végétales prioritaires	Taux de couverture des besoins en engrais spécifiques et produits phytosanitaires,	NPK : 66,64	NPK : 100	NPK : 100	NPK : 100	NPK : 100	NPK : 100	DSA/DPV/SODECO (Rapport de campagne, rapports annuels et rapports d'enquête)
			Urée : 46,13	Urée : 100	Urée : 100	Urée : 100	Urée : 100	Urée : 100	
			KCl : 133,28	KCl : 100	KCl : 100	KCl : 100	KCl : 100	KCl : 100	
			Herbicides : 65,35	Herbicides : 100	Herbicides : 100	Herbicides : 100	Herbicides : 100	Herbicides : 100	
			Insecticides : 50,15	Insecticides : 100	Insecticides : 100	Insecticides : 100	Insecticides : 100	Insecticides : 100	
		Niveau de satisfaction des producteurs sur la qualité des engrais spécifiques et produits phytosanitaires							
		-Consommation d'engrais par ha de terre arable	29kg/ha	93kg/ha	97kg/ha	102kg/ha	107kg/ha	112kg/ha	
AA12 2	Développement de la mécanisation agricole à différents niveaux des maillons des filières de production végétale	-Taux de mécanisation du labour ;							DSA/DPV/DGR (Rapport de campagne, rapport annuel et rapport d'enquête)
		-Taux de transformation locale de l'ananas et de l'anacarde	Ananas :	Ananas :	Ananas :	Ananas :	Ananas :	Ananas :	
			Anacarde : 5%	Anacarde : 15%	Anacarde : 35%	Anacarde : 55%	Anacarde : 70%	Anacarde : 75%	

Logique d'intervention		Indicateurs de performance	Valeurs de référence (2015)	Valeurs cibles (%)					Sources de vérification
				2017	2018	2019	2020	2021	
AA12 3	Création et opérationnalisation des Centres d'Exploitation des Matériels Agricoles (CEMA)	Nombre de centres d'exploitation de matériels agricoles créés et rendus opérationnels	1	10	10	10	10	10	DSA/DGR (Rapport de campagne, rapport annuel)
RA13	Résultat 1.3: L'accès aux connaissances professionnelles et aux innovations technologiques est amélioré	Taux de progression de la couverture des exploitations et entreprises agricoles par les services de conseil							DSA/DQIFE/INRAB/DGR (Rapport de campagne, rapport annuel et rapport d'enquête)
		Niveau de satisfaction des utilisateurs du conseil par rapport à la disponibilité et l'accessibilité au service							
		Nombre d'équipes de recherche/ Développement mises en place par pôle de développement agricole		24	24	24	24	24	
		Nombre de référentiels produits par la Recherche/Développement	34						
		Nombre de fiches techniques produites par les services de vulgarisation	65						
AA13 1	Mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Conseil Agricole en lien avec les ATDA et DDAEP	Nombre de document de Stratégie Nationale du Conseil Agricole (SNCA) actualisé (en lien avec l'approche promotion des filières basée sur les CVA)	1		1				DSA/DDAEP/DQIFE/ATD A (Rapports de campagne et rapports annuels d'activités)
		Taux d'exécution des activités de la Stratégie Nationale du Conseil Agricole				50		90	
AA13	Renforcement des capacités	Nombre de kits pour les							DSA/DDAEP/DQIFE/ATD

Logique d'intervention		Indicateurs de performance	Valeurs de référence (2015)	Valeurs cibles (%)					Sources de vérification
				2017	2018	2019	2020	2021	
2	techniques de production des différentes filières végétales prioritaires et en gestion des exploitations	semenciers par filière							A (Rapports de campagne et rapports annuels d'activités)
		Coton		40	40	40	40	40	
		Anacarde		16	20	20	20	10	
		Riz		24	30	30	30	15	
		Maïs		32	40	40	40	20	
		Ananas		8	10	10	10	5	
		Maraîchage		24	30	30	30	15	
		Nombre de sessions (de 50 personnes sur 3 jours) de formation par an		3	3	3	3	3	DSA/DGR/DDAEP/ATDA (Rapports de campagne et rapports annuels d'activités)
RA14	Résultat 1.4: Des aménagements hydro-agricoles et infrastructures de désenclavements sont réalisés	Superficie aménagée (ha)	7345,45	0	2150	3550	2450	1350	
		Linéaires de piste réalisés (km)	3927,2 km(2014)	1520	1520	1520	1520	1520	
AA14 1	Appui à la réalisation des infrastructures de mobilisation des eaux de surface et d'aménagement des bas-fonds	Nombre de retenues d'eau réhabilitées		10	20	40	40	10	DSA/DGR/DDAEP/ATDA (Rapports de campagne et rapports annuels d'activités)
		Nombre de retenues d'eau construites		0	15	20	20	5	
		Superficie de bas-fonds aménagée		0	1500	2000	1000	500	
AA14 2	Appui à la réalisation de grands périmètres irrigués dans les vallées et les bassins hydrographiques du Niger et du Mono	Superficie de périmètres irrigués dans la basse vallée du fleuve Mono (ha)		0	250	250	250	250	DSA/DGR/DDAEP/ATDA (Rapports de campagne et rapports annuels d'activités)
		Superficie de périmètres irrigués dans la basse vallée du fleuve Niger (ha)		0	400	1300	1200	600	
		Mètre linéaire de digues de protection		0	25	25	0	0	

Logique d'intervention		Indicateurs de performance	Valeurs de référence (2015)	Valeurs cibles (%)					Sources de vérification
				2017	2018	2019	2020	2021	
AA14 3	Appui à la promotion des petits périmètres irrigués pour l'agriculture	Nombre de kits de matériels d'irrigation d'appoint aux agriculteurs		200	200	200	200	200	DSA/DGR/DDAEP/ATDA (Rapports de campagne et rapports annuels d'activités)
		Superficie de petits et micro-périmètres irrigués dotés d'infrastructures et d'équipements d'irrigation pour l'agriculture péri urbaine		0	1500	2000	1000	500	
AA14 4	Appui à la réalisation des infrastructures de désenclavement	Linéaire (km) de nouvelles de pistes rurales							DSA/DGR/DDAEP/ATDA (Rapports de campagne et rapports annuels d'activités)
		Linéaire (km) de pistes rurales entretenues		1520	1520	1520	1520	1520	
		Linéaire (km) de pistes entretenues par les communes de façon courante		7600	4560	3040	3040	1520	
				3040	6080	9120	12160	15200	
		Linéaire (km) de pistes d'accès aux sites aménagés réhabilités		100	200	200	100	100	
				2	5	6	2	2	
		Nombre d'embarcadères construites		0	15	15	10	0	
AA14 5	Appui à la valorisation agricole et durable des aménagements existants	Linéaire (km) de digue-pistes construites dans la BMVO							DSA/DGR/DDAEP/ATDA (Rapports de campagne et rapports annuels d'activités)
		Superficie (ha) de terres exploitées assainies par la réalisation des fossés, digues et curage des drains		500	500	500	500	500	
		Superficiés de terre déjà étudiées à aménager		200	200	200	200	200	
		Superficie de terres Réhabilitées sur le périmètre de Tangbédji		300	150	0	0	0	
				4500	0	0	0	0	
		Superficie de terres Réhabilitées sur le périmètre de Tangbédji		0	500	500	0	0	
AA14 5	Appui à la valorisation agricole et durable des aménagements existants	Superficie de terres Réhabilitées sur le périmètre de Tangbédji		0	1000	1000	500	0	DSA/DGR/DDAEP/ATDA (Rapports de campagne et rapports annuels d'activités)
		Superficie couverte par les							

Logique d’intervention		Indicateurs de performance	Valeurs de référence (2015)	Valeurs cibles (%)					Sources de vérification		
				2017	2018	2019	2020	2021			
		études techniques d’aménagement des bas-fonds		0	0	500	1000	1000			
		Superficie aménagée sur le périmètre irrigué de Hlankpa		100	100	100	100	100			
				30	30	30	30	30			
		Superficie aménagée sur la rive droite		30	30	30	30	30			
				0	1	1	1	1			
		Nombre de jeunes promoteurs agricoles installés		100	100	100	100	100			
				300	300	300	300	300			
		Nombre d’organisation mis en place autour des périmètres aménagés									
		Montant alloué (million) pour l’appui à l’accès aux intrants spécifiques									
		Fournitures de services d’appui conseil professionnalisé									
		Nombre d’unités de transformation construites et équipées									
		Nombre de sessions d’IEC tenues sur le bassin versant									
		Montant alloué (million FCFA) pour la mise en œuvre des actions de DCS et DCE sur le bassin									
OSA2	Objectif spécifique 2 : Contribuer à la promotion et la structuration équitable des Chaînes de Valeur Ajoutée des produits végétaux des filières	-Degré (%) de compétitivité des produits phares d'origine végétale (quantité, régularité, qualité et prix) par rapport aux produits concurrents d'origine extérieure	Etude de référence					95	DSA/ABSSA/DQIFE/DLR OPEA/DPV (Rapports de campagne et rapports annuels d’activités et rapports d’enquête)		

Logique d'intervention		Indicateurs de performance	Valeurs de référence (2015)	Valeurs cibles (%)					Sources de vérification
				2017	2018	2019	2020	2021	
	prioritaires	-Nombre de filières végétales à structurer par an	4	1	1	1			
		-Taux de conformité aux normes des produits d'origine végétale	90,66 (2016)	95	100	100	100	100	
RA21	Résultat 2.1: Des infrastructures adéquates pour le stockage, la conservation, la transformation et la mise en marché sont réalisées au profit des hommes et femmes	-Nombre d'infrastructures utilisées par les hommes et les femmes pour le stockage, la conservation, la transformation et la mise en marché des produits.	567	30	70	100	50	25	DSA/DGR (Rapports de campagne et rapports annuels d'activités)
AA21 1	Construction et réhabilitation des infrastructures de stockage, de conservation, de transformation et de commercialisation des productions végétales	- Nombre de grands Magasins de stockage construits et viabilisés		15	17	20	15	10	DSA/DGR (Rapports de campagne et rapports annuels d'activités)
		- Nombre de hangars construits dans les marchés pour l'écoulement des produits agricoles		154	154	154	154	154	
		- Nombre d'appui à la mise en place des équipements de séchages		150	170	200	150	100	
		- Nombre d'appui à la mise en place des petites et moyennes unités modernes de transformation des produits d'origine végétale		77	77	77	77	77	
OSA3	Objectif spécifique 3 : Contribuer au renforcement de la résilience des exploitations agricoles face aux changements climatiques	-Nombre de personnes en insécurité alimentaire (phase 2 à 5 du Cadre Harmonisé – CH2) ;	Phase 3 (crise) : 34.241 personnes en octobre 2016 et Phase 2 (sous pression) : 1.377.811		15%	25%	40%	Diminution de 50 %	DSA/CT/SAGSA/INSAE/D PP (Rapport Annuel, rapport Cadre Harmonisé, rapport AGVSAN)

Logique d'intervention		Indicateurs de performance	Valeurs de référence (2015)	Valeurs cibles (%)					Sources de vérification
				2017	2018	2019	2020	2021	
			personnes						
		-Taux des exploitations agricoles ayant adopté au moins une pratique de gestion durable des terres ;	10%					60%	
		-Proportion des ménages avec une pauvre diversité de la diète (SDAM inf. à 4)	6%		5%	4%	3,5%	3%	
RA31	Résultat 3.1: Des innovations agricoles sont développées pour la résilience face au changement climatique et son atténuation	Nombre d'innovations agricoles générées pour la résilience face au changement climatique	Enquête de référence						
		Proportion de ménages agricoles résistants aux chocs climatiques et météorologiques	Enquête de référence						
AA31 1	Promotion de l'agriculture intelligente face au climat	-Nombre de documents de stratégie nationale de mise en œuvre d'un projet d'investissement AIC pour le Bénin	0	1					DSA/DIP/INRAB/DQIFE (Rapport de campagne, rapport annuel d'activités)
		- Nombre de projet d'investissement AIC pour le Bénin	0	1					
		- Nombre d'échange pour la promotion du transfert des pratiques et technologies de l'AIC entre la recherche et les producteurs	0	1					
		- Nombre de mise en place et développement d'une plateforme des acteurs AIC	0	1					

Logique d'intervention		Indicateurs de performance	Valeurs de référence (2015)	Valeurs cibles (%)					Sources de vérification
				2017	2018	2019	2020	2021	
AA31 2	Identification et sélection des meilleures variétés/espèces en fonction des zones agro écologiques	- Nombre de variété de riz tolérante à la sécheresse ou à l'inondation mise au point			1	1	1		DSA/INRAB/DQIFE (Rapport de campagne, rapport annuel d'activités)
		- Nombre de variété de maïs tolérante à la sécheresse mise au point			1		1		
		- Nombre de variété de riz tolérante à la sécheresse et à l'inondation diffusé			6				
		- Nombre de variété de maïs tolérante à la sécheresse diffusé			4				
AA31 3	Vulgarisation et appui à la mise en œuvre des systèmes de production limitant les émissions de gaz à effet de serre	- Nombre d'hectare ayant abrité l'agriculture biologique et écologique		500	1000	1500	1000	1000	DSA/CE-MAEP/ABE (Rapport de campagne, rapport annuel d'activités)
		- Nombre de systèmes de production végétale limitant les émissions de gaz à effet de serre promu			1	2	2	2	
AA31 4	Capitalisation et diffusion des techniques modernes et les bonnes pratiques endogènes d'adaptation au Changement Climatique	- Nombre d'étude d'inventaire des techniques endogènes d'adaptation aux CC réalisé			1				DSA/CE-MAEP/ABE (Rapport de campagne, rapport annuel d'activités)
		- Nombre d'étude d'inventaire des techniques modernes d'adaptation aux CC réalisé			1				
		- Nombre d'exploitations touchées par les techniques modernes et les bonnes pratiques endogènes d'adaptation aux CC			20000	20000	30000	30000	

Logique d'intervention		Indicateurs de performance	Valeurs de référence (2015)	Valeurs cibles (%)					Sources de vérification
				2017	2018	2019	2020	2021	
RA32	Résultat 3.2: La gestion durable des terres est assurée au profit des hommes et des femmes	-Superficie totale de terre agricoles sous les pratiques de gestion durable restaurée	12000					63000	Rapport de performance PROSOL
		-Pourcentage des terres agricoles sous les pratiques de GDT	0,17%	0,92%					DSA/DPV (Rapport de campagne, rapport annuel d'activités)
AA32 1	Amélioration du cadre politique, institutionnel, législatif et réglementaire de la mise en œuvre de la GDT	- Nombre de session d'appui au Comité National de Lutte Contre la Désertification (CNLCD) dans la mise en œuvre du Plan stratégique d'investissement pour la gestion durable des terres (GDT)		2	2	2	2	2	DSA/DPV (Rapport de campagne, rapport annuel d'activités)
		- Nombre de communes ayant intégré la GDT dans la planification communale à travers l'élaboration du plan communal de développement 3ème génération		6	12				
		- Nombre d'Association intercommunale appuyé dans le renforcement de capacités et pour les actions de plaidoyers sur la GDT		4	4	4		4	
		- Nombre de circonscription scolaire ayant intégré la GDT et l'adaptation aux changements climatiques (ACC) dans la formation professionnelle agricole et dans l'enseignement primaire		4	8	12	16	18	

Logique d'intervention		Indicateurs de performance	Valeurs de référence (2015)	Valeurs cibles (%)					Sources de vérification
				2017	2018	2019	2020	2021	
		- Nombre de textes juridiques relatifs aux mécanismes visant à encourager la mise en œuvre des mesures de protection et de réhabilitation des sols ayant un impact sur ACC pris						2	
AA32 2	Promotion à grande échelle des mesures de GDT	- Nombre d'exploitations agricole pratiquant l'agroforesterie		12000	10000	10000	10000	10000	DSA/DPV/DQIFE (Rapport de campagne, rapport annuel d'activités)
		- Nombre d'exploitations agricoles pratiquant le gestion intégrée de la fertilité des sols		12000	10000	10000	10000	10000	
		- Superficie couverte par les mesures de conservation des eaux et des sols		12000	8000	10000	10000	10000	
		- Nombre de communes faisant la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau (intégration Agriculture/élevage)		3	3				
AA32 3	Prise en compte de la gestion durable des terres dans les processus de planification et de mise en œuvre des actions du secteur agricole	- Nombre de participation aux réunions de planification aux niveaux national, départemental et communal		14	14	14	14	14	DSA/DPV/DDAEP/DGR (Rapport de campagne, rapport annuel d'activités)
		- Nombre de plaidoyer fait en direction des élus et décideurs politiques		1	1	1	1	1	
AA32 4	Mise en place d'un système d'information et de communication dynamique	- Nombre d'appui apporté à la célébration des journées internationales des Sols et de		2	2	2	2	2	DSA/DPV (Rapport de campagne, rapport annuel d'activités)

Logique d'intervention		Indicateurs de performance	Valeurs de référence (2015)	Valeurs cibles (%)					Sources de vérification
				2017	2018	2019	2020	2021	
	et accessible sur la GDT	lutte contre la désertification							
		- Nombre d'étude réalisée sur l'économie de la dégradation des terres (étude Economics for Land Dégradation)			1				
		- Nombre d'appui apporté au processus de Land Degradation Neutrality		1	1	1	1	1	
		- Nombre de techniques et directives pour la gestion durable des terres capitalisé et diffusé		1	1	1	1	1	
		- Nombre de carte du sol du Bénin actualisée mettant en exergue les zones dégradées et leur niveau de fertilité			1				
		- Nombre de carte nationale des pâturages naturels réalisée				1			

Tableau 14 : Objectifs chiffrés de rendement et de production des principales productions végétales

	2017			2018		
Spéculation	Superficie (ha)	Rendement (t/ha)	Production (t)	Superficie (ha)	Rendement (t/ha)	Production (t)
Coton	262.372,50	1.000,00	262.372,50	276.683,73	1.100,00	304.352,10

Ananas	5.394,22	60.000,00	323.653,05	5.799,86	62.500,00	362.491,42
Anacarde	389.416,15	325,00	126.560,25	406.800,80	350,00	142.380,28
Tomate	40.259,53	7.500,00	301.946,48	40.753,03	7.750,00	315.836,02
Piment	26.144,29	2.600,00	67.975,16	26.334,08	2.700,00	71.102,02
Pomme de terre	446,72	13.100,00	5.852,00	453,42	13.500,00	6.121,19
Riz	68.530,84	3.320,00	227.522,40	73.132,20	3.500,00	255.962,70
Maïs	984.315,89	1.350,00	1.328.826,45	1.034.068,58	1.375,00	1.421.844,30
Manioc	272.843,29	13.950,00	3.806.163,90	280.868,65	14.500,00	4.072.595,37
Oignon	3.904,16	21.200,00	82.768,18	4.026,77	21.500,00	86.575,52
Gombo	14.991,48	3.550,00	53.219,76	15.463,30	3.600,00	55.667,87
Légumes feuilles	11.459,72	5.450,00	62.455,47	11.877,89	5.500,00	65.328,42

	2019			2020		
<i>Spéculation</i>	Superficie (ha)	Rendement (t/ha)	Production (t)	Superficie (ha)	Rendement (t/ha)	Production (t)
Coton	273.916,89	1.300,00	356.091,96	295.047,62	1.400,00	413.066,67
Ananas	6.273,89	65.000,00	407.802,84	6.524,85	70.000,00	456.739,18
Anacarde	398.664,79	400,00	159.465,92	357.203,65	500,00	178.601,82
Tomate	41.295,56	8.000,00	330.364,47	40.654,26	8.500,00	345.561,24
Piment	26.561,68	2.800,00	74.372,71	26.825,47	2.900,00	77.793,85
Pomme de terre	457,34	14.000,00	6.402,77	461,88	14.500,00	6.697,29
Riz	74.229,18	4.000,00	296.916,73	76.208,63	4.500,00	342.938,83
Maïs	1.086.695,29	1.400,00	1.521.373,40	1.143.653,11	1.450,00	1.658.297,01
Manioc	273.627,50	16.000,00	4.378.040,03	267.546,89	18.000,00	4.815.844,03
Oignon	4.116,27	22.000,00	90.557,99	4.118,42	23.000,00	94.723,66
Gombo	15.737,46	3.700,00	58.228,59	16.028,19	3.800,00	60.907,11
Légumes feuilles	12.202,42	5.600,00	68.333,53	12.323,60	5.800,00	71.476,87

2021

<i>Spéculation</i>	Superficie (ha)	Rendement (t/ha)	Production (t)
Coton	313.930,67	1.500	470.896,00
Ananas	6.280,16	80.000	502.413,10
Anacarde	333.390,07	600	200.034,04
Tomate	40.123,50	9.000	361.111,50
Piment	27.098,19	3.000	81.294,58
Pomme de terre	466,58	15.000	6.998,67
Riz	77.161,24	5.000	385.806,18
Maïs	1.200.607,03	1.500	1.800.910,55
Manioc	264.871,42	20.000	5.297.428,43

Source : DSA, PAG, rapport évaluation du PSRSA 2016

Tableau 15 : Objectifs de rendement et de production des principales productions végétales

<i>% pertes post récolte</i>	2017	2018	2019	2 020	2 021
Maïs	15%	14%	13%	12%	11%
Riz	15%	14%	13%	12%	11%
Manioc	45%	40%	35%	30%	25%
Tomate/gombo/oignon	45%	40%	35%	30%	

3.2.2. Cadre de performance et indicateurs du Programme Elevage

Le tableau 16 présente les indicateurs de performance et les sources de vérification correspondantes pour chaque élément de la logique d'intervention du Programme Elevage.

Tableau 16 : Cadre général de mesure de la performance du Programme Elevage

Code	Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Valeurs de références (2015)	Valeurs cibles					Sources de vérification
				2017	2018	2019	2020	2021	
OGPE	<u>Objectif général</u> : Développer les productions animales pour (i) contribuer à la croissance, à la souveraineté alimentaire et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, (ii) renforcer la compétitivité et l'accès aux marchés grâce à la promotion des filières animales.	Contribution du sous-secteur élevage au PIB agricole	13,8%						
		Taux de croissance du sous-secteur élevage	3,1%	6%	10%	15%	19%	22%	
		Taux de couverture des besoins alimentaires en produits animaux de grande consommation par les productions nationales	49,72 %	34%	37%	41%	47%	53%	
		Taux d'accroissement des recettes d'exportation des produits animaux	130 % (2016)	68,7%	49,94%	36,31%	26,40%	19,19%	
		Taux de conformité aux normes des produits animaux et dérivés commercialisés	55% (2016)	65%	70%	75%	80%	85%	
		Taux d'accroissement du volume brut des exportations des produits d'origine animale	36,36% (Données calculées à partir des exportations de 2011 et 2015)	93,59%	3,50 %	3,60%	3,73 %	3,80%	
		Taux de couverture vaccinale	28,68 (Pasteurellose), PPCB: 25,95	50%	60%	70%	80%	90%	
OSE1	<u>Objectif spécifique 1</u> : Améliorer la productivité et la production des filières animales	Taux d'accroissement des rendements des principales filières animales (Viande, Œuf, Lait)	Enquête de référence						DSA/DE (Rapport annuel d'activités)

Code	Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Valeurs de références (2015)	Valeurs cibles					Sources de vérification
				2017	2018	2019	2020	2021	
		Taux de croissance de l'effectif des cheptels (bovins, caprins, volailles etc.)	2,6 % Bovins	5%	5, 47%	5, 95%	6,95%	5,45%	
			2,1 % Ovins	5,5%	10%	15,53%	15,45%	15%	
			2,3 % Caprins	5,5%	10%	15,53%	15,45%	15%	
			4 % porcins	5%	13,5%	16,52%	18%	18%	
			3 % volailles	5%	15,04	20,01%	22,51%	20%	
		Taux de couverture des besoins en semences animales améliorées	Etude de référence						
RE11	Résultat 1.1: La disponibilité et l'accessibilité aux semences animales, aux autres intrants et matériels d'élevage sont améliorées	Taux d'accroissement du rendement et de la production des principales filières animales	Enquête de référence						DSA/DE/DD AEP/ATDA (Rapport annuel d'activités)
AE111	Appui à la production, à la disponibilité, à l'utilisation et au stockage des semences animales/géniteurs	Nombre de centres d'élevage (publics et privés) équipés en matériels adéquats pour la production de semences améliorées	1	1	1	1	1	1	DSA/DE/Fer mes privées (Rapport annuel d'activités et autres rapports de suivi des fermes privées)
		Nombre de souches améliorées importées par espèces	Etude de référence						
		Nombre de géniteurs de bovins mis en place	-4	40	40	40	40	40	
		Nombre de géniteurs d'ovins mis en place	-0	1000	1000	1000	1000	1000	
		Nombre de géniteurs caprins mis en place	-0	200	200	200	200	200	
		Nombre de géniteurs porcins mis en place	-0	100	100	100	100	100	
		Nombre de géniteurs volailles mis en place	-0	2000	2000	2000	2000	2000	

Code	Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Valeurs de références (2015)	Valeurs cibles					Sources de vérification
				2017	2018	2019	2020	2021	
AE112	Renforcement du processus de certification des semences animales/ géniteurs	Nombre de laboratoire national équipés pour la surveillance sanitaire et épidémiologique	2	2	2	2	2	2	DSA/DE (Rapport annuel d'activités)
		Nombre de souches améliorées importées contrôlées par espèces	Etude de référence						
		Taux de couverture des besoins des aviculteurs en poussins d'un jour	Etude de référence						
AE113	Appui à la production et à la distribution des intrants animaux et produits vétérinaires	Nombre de distributeurs privés des médicaments vétérinaires appuyés par le FNDA par pôle de développement agricole	0						DSA/FNDA/DE/Fermes privées (Rapport annuel d'activités et autres documents de suivi)
		Nombre de producteurs d'intrants animaux privés appuyés par le FNDA par pôle de développement agricole	0						
		Disponibilité d'un texte législatif sur la pharmacie vétérinaire nationale harmonisé avec celui de la sous-région "	0	1	1	1			
AE114	Développement de la culture attelée	Taux d'accroissement des équipements de traction animale (pairs de bœufs dressés et outillage) ;	Enquête de référence						DSA/FNDA/DAF/DE (Rapport annuel d'activités et autre document comptable)
		Taux d'accroissement de la superficie emblavée par traction animale	Enquête de référence						
		Taux d'accroissement du nombre d'utilisateurs des équipements de traction animale	Enquête de référence						
		Nombre de centre de promotion de la culture attelée fonctionnel	0	0	1	2	2	2	

Code	Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Valeurs de références (2015)	Valeurs cibles					Sources de vérification
				2017	2018	2019	2020	2021	
RE12	Résultat 1.2: Les capacités techniques de production des différentes filières animales et de gestion des exploitations d'élevage sont renforcées	Taux d'adoption des innovations techniques	Enquête de référence						DSA/DE/DD AEP/ATDA (Rapport annuel d'activités)
AE121	Renforcement des capacités techniques au profit des éleveurs, pasteurs et agro-éleveurs	Nombre de sessions de formation/visites d'échange (nombre de thèmes développés)	2	2	2	2	2	2	DSA/DE/DD AEP/ATDA (Rapport annuel d'activités)
AE122	Renforcement des capacités techniques des agents techniques du sous-secteur	Nombre de sessions de formation/visites d'échange (nombre de thèmes développés)	2	2	2	2	2	2	DSA/DE/DD AEP/ATDA (Rapport annuel d'activités)
OSE2	Objectif spécifique 2 : Contribuer à la promotion et la structuration équitable des Chaînes de Valeur Ajoutée des produits animaux	Degré de compétitivité des produits animaux (indicateur composite dont les paramètres sont quantité, qualité régularité et prix par rapport aux produits concurrents d'origine extérieure)	Etude de référence						DSA/DE/MF PT (Rapport annuel d'activités)
RE21	Résultat 2.1: La modernisation des infrastructures (abattoirs, unités de conditionnement et de transformation etc.) permet une meilleure valorisation des produits carnés	Taux d'utilisation des infrastructures construites/réhabilitées	Etude de référence	100%	100%	100%	100%	100%	DSA/DE/DG R (Rapport annuel d'activités)
AE211	Construction et réhabilitation des infrastructures de stockage, de conservation, de transformation et de commercialisation des produits animaux	Nombre d'abattoirs construits	0	1	1				DSA/DE/DG R (Rapport annuel d'activités)
		Nombre de mini abattoirs construits	0	1	2				
		Nombre de Grand abattoirs construits	0				1		
		Nombre d'unités de production de saucisses installées	0		1				
		Nombre d'unité de production de d'alvéoles installées	0		1				

Code	Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Valeurs de références (2015)	Valeurs cibles					Sources de vérification
				2017	2018	2019	2020	2021	
		Nombre d'unités de production d'aliments pour animaux	0			1			
		Nombre de camionnettes frigorifiques (Cotonou; Calavi et Parakou) acquises	0	1	1	2	1	1	
		Nombre de marchés à bétails construits	0	2	2	2	2	1	
		Nombre de marchés à volailles construits	0	2	2				
		Nombre de Bétaillères acquises	0	1	2	2			
		Nombre de complexes de transformation construits	0	1	2	2	2		
		Nombre d'abattoirs réhabilités	0	1					
	Appui à la structuration des CVA	Nombre de CVA de produits animaux structurés	0	1	2	1	1	1	
		Nombre cumulé d'emplois créés dans les chaînes de valeur des filières animales prioritaires (désagréé par genre)							
OSE3	<u>Objectif spécifique 3 : Renforcer la résilience des exploitations d'éleveurs et agro-pasteurs face au changement climatique</u>								
RE3.1	Résultat 3.1: Des aménagements pastoraux sont réalisés dans une logique de décentralisation et de territorialisation	Taux d'accroissement des infrastructures pastorales par pôle	Etude de référence	80%	80%	80%	80%	90%	DSA/DE/DG R/MCV/Décentralisation/MISP (Rapport annuel d'activités)
		Taux de réduction des conflits entre agriculteurs et éleveurs par pôle	Etude de référence						
AE311	Appui aux aménagements pastoraux (aires de pâturage, parcelles fourragères, couloirs de transhumance, poste de contrôle etc.) par pôle	Taux d'accroissement des aires de pâturage aménagés par pôle							DSA/DE/MD écentralisation/MISP (Rapport annuel)
		Linéaire de couloir de transhumance	412	200	200	200	200	200	

Code	Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Valeurs de références (2015)	Valeurs cibles					Sources de vérification
				2017	2018	2019	2020	2021	
		Nombre de postes de contrôle aménagés	4		10	10	10	6	d'activités)
AE312	Réalisation de la carte nationale des pâturages naturels	Nombre de carte nationale réalisée	0	0	0	1	0	0	
AE313	Appui à la construction des banques fourragères	Nombre de banques fourragères construites	0	0	8	8	9	10	
AE314	Appui à la création d'entreprises de jeunes dans la production, la conservation et la commercialisation des fourrages	Nombre d'entreprises créées	0	0	8	8	9	10	
AE315	Appui à la gestion concertée de la transhumance	Volume de ressources allouées à la gestion de la transhumance		100	100	100	100	100	
MSSPE	<u>Mesures de soutien spécifiques au PE :</u> Permettre à la Direction de l'Elevage (DE) d'exercer l'ensemble de leurs missions dans la mise en œuvre du PE	Indice d'efficacité et d'efficience de la DE							DSA/DE/ (Rapport de performance)
RE31	<u>Résultat 3.1:</u> La DE rempli ses missions au bénéfice des usagers	Taux d'exécution du plan de travail de la DE							DSA/DE/DA F (Rapport de performance)
AE311	Personnel	Taux de couverture des besoins en personnel qualifié de la Direction de l'Elevage (DE)							DSA/DE/ (Rapport annuel d'activités)
AE312	Biens et services	Taux d'exécution financière du budget de la DE							DSA/DE/ (Rapport de performance)
AE313	Transferts	Taux d'exécution financière du budget de la DE							DSA/DE/ (Rapport de performance)

Tableau 17 : Objectifs de productivité et de production des principales productions animales

Production de viande	Poids carcasse en kg		Production de viande (tonnes)		Accroissement
	Moyenne 13-15	Cible 2021	Moyenne 13-15	Cible 2021	2015-2021
Bovins	140,0	160,0	37 785	50 000	32,3%
Ovins/caprins	9,0	11,0	8 427	15 000	78,0%
Porcins	20,0	40,0	5 172	10 000	93,3%
Poulet local	0,7	1,0	11 731	25 000	113,1%
Autres	-	-	3 607	4 001	10,9%
Total viande	-	-	66 722	104 000	55,9%
Production laitière	Litre par lactation		Production de lait (t)		Accroissement
	2016	2021	Moyenne 12-15	2021	2016-2021
Total lait	200	297	108 708	172 000	58,2%
Production d'œufs de table	Nombre d'œufs/poule/an		Production d'œufs (tonnes)		Accroissement
	2016	2021	Moyenne 12-15	2021	2016-2021
Total œuf	275	290	13 093	25 000	90,9%

Source : DSA, PAG, DE 2016

3.2.3. Cadre de performance et indicateurs du Programme Pêche et Aquaculture

Le tableau 18 présente les indicateurs de performance et les sources de vérification correspondantes pour chaque élément de la logique d'intervention du Programme Pêche et Aquaculture.

Tableau 18 : Cadre général de mesure de la performance du Programme Pêche et Aquaculture

Code	Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Références	Cibles					Sources de vérification
				2017	2018	2019	2020	2021	
OGPPA	Objectif général : Développer les productions halieutiques pour (i) contribuer à la croissance, à la souveraineté alimentaire et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, (ii) renforcer la compétitivité et l'accès des productions et produits aux marchés grâce à la promotion des filières halieutiques et (iii) contribuer au renforcement de la résilience des exploitations agricoles.	Taux de croissance du sous-secteur pêche et aquaculture	3,2 (2015)	16,09	8,21	6,91	7,88	9,01	Rapports : de campagne DPH, de campagne DSA et de performance du secteur INSAE
		Contribution du secteur pêches et aquaculture au PIB agricole	14,14%* (2015)						
		Taux d'accroissement des valeurs d'exportation intra africaine des produits halieutiques	9,6% (2013 2015)	10	12	14	15	20	
		Taux d'accroissement des valeurs d'importation intra africaine des produits halieutiques	Enquête de référence						
		Ratio des exportations des produits halieutiques sur le PIB agricole	À déduire du PIBA						
OSPA1	Objectif spécifique 1 : Améliorer la productivité et la production des filières de la pêche et de l'aquaculture	Taux d'accroissement des rendements des principales filières halieutiques (Poisson et crevette)	0,8 (2015)	1,96	3,9	5,6	7,1	8,8	Rapports : de campagne DPH, de campagne DSA et de performance du secteur
		Taux d'accroissement des productions brutes des principales filières halieutiques (Poisson et crevette)	9,04 (2013-2015)	10,06	8,21	6,91	7,88	9,01	
		Taux de couverture des besoins alimentaires en produits halieutiques par les productions nationales	35,41 (2013-2015)	36,38	38,04	39,29	40,95	43,13	
		Taux de croissance de la valeur ajoutée en produits halieutique par ha de plan d'eau	Enquête de référence						
				-	-	-	-	-	
RPA11	Résultat 1.1: La disponibilité et l'accessibilité aux alevins et autres	Taux de couverture des besoins en intrants halieutiques et matériels aquacoles selon le	25 (2016)	26	40	60	80	100	Rapports : de campagne DPH,

	intrants et matériels aquacoles sont améliorés	genre							et de campagne DSA
APA111	Appui à la production, à la disponibilité et à l'utilisation des semences halieutiques	Nombre d'écloseries Quantité de semences consommées selon le genre (million) Taux de réduction des pertes post capture pour les principales espèces halieutiques	3 (2015) 4,925 (2015) 0,17 (2015)	1 - 0,1	1 30 0,08	1 100 0,05	1 110 0,04	86 0,02	Rapport d'activités DPH Rapport de campagne DSA
APA112	Renforcement du processus de certification des semences aquacoles	Quantité de semences aquacoles certifiées Nombre de sessions de formation des acteurs Nombre de session du CNSA	- - -	- 3 2	- 3 2	- 4 2	- 3 2	- 3 2	Rapport d'activités DPH Rapport de campagne DSA
APA113	Appui à la production et à la distribution des intrants halieutiques (aliments et produits d'élevage de poisson)	Nombre d'unité de production de provende Quantité d'intrants consommés selon le genre (tonne) Consommation d'aliments (% de biomasse)	- 6760 (2016) 3	1 10140 3	2 13520 3	1 18928 3	1 22984 3	1 27040 3	Rapport d'activités DPH Rapport de campagne DSA
APA114	Modernisation et mécanisation des équipements et matériels de pêche et de pisciculture	Nombre d'opérations de production aquacoles mécanisées (cages flottantes, enclos, bassins, bacs hors sol)	9624 (2016)	16414	25900	13700	6745	1129	Rapport d'activités DPH
RP12	Résultat 1.2: Les capacités techniques de production des différentes filières de la pêche et de l'aquaculture ainsi que la gestion des unités de production sont renforcées	Taux de couverture des exploitations et entreprises agricoles par les services de conseil	40 (2015)	45	60	90	100	100	Rapport d'activités DPH Rapport de campagne DSA
AP132	Renforcement des capacités techniques des pisciculteurs	Création d'un centre de formation aux métiers d'aquaculture Nombre d'appui de renforcement de capacités en savoir et savoir faire Nombre de modules de formation de connaissances et d'innovations technologiques entre aquaculteurs Nombre d'exploitations familiales aquacoles ayant reçues des appuis conseils liés à la résilience face au changement climatique Nombre de femmes ayant reçu des connaissances techniques d'exercice du	- - - - 952	- 2 2 1000	1 2 2 1500 1200	- 2 2 2000 1500	- 2 2 2500 2000	- 2 2 4000 2000	Rapports de DEQIFE, INRAB DPH, DGR et d'enquête de satisfaction DSA

		métier							
RP13	Résultat 1.3: Des aménagements aquacoles sont réalisées dans une logique de décentralisation et de territorialisation	Taux d'exploitation des aménagements aquacoles réalisés par territoire	71,79 (2016)	75	80	85	90	100	Rapport d'activités DPH
AP131	Promotion et opérationnalisation d'aménagements aquacoles	Superficie des aménagements aquacoles réalisés (ha) Superficie des aménagements opérationnels	- -	200 200	100 100	100 100	50 50	50 50	Rapport d'activités DPH et D
OSP2	Objectif spécifique 2 : Promotion et structuration équitale des Chaînes de Valeurs Ajoutées des produits halieutiques	Taux d'accroissement du volume des exportations des produits de pêche et d'aquaculture Nombre cumulé d'emplois créés dans les chaînes de valeur des filières halieutiques prioritaires (désagrégué par genre)	13,11 Enquête de référence	15	17	18	19	20	Rapport d'activités DPH Rapport de campagne DSA INSAE
RP21	Résultat 2.1 : La modernisation des infrastructures permet une meilleure valorisation des produits halieutiques	Taux des pertes post capture pour les filières halieutiques	0,56 (2015)	0,5	0,38	0,25	0,10	0,05	Rapport d'activités et bulletins DPH
AP211	Construction et réhabilitation des infrastructures de stockage, de conservation, de transformation et de commercialisation des produits halieutiques	Nombre d'infrastructures construites et réhabilitées Nombre de kwa subventionné	1 (2015)	1 25	2 25	2 25	1 25	1 25	Rapport d'activités DPH, DE, ABSSA et LCSSA
OSP3	Objectif spécifique 3 : Contribuer au renforcement de la résilience des exploitations aquacoles face aux changements climatiques	Taux d'application des technologies résilientes vulgarisés	Enquête de référence	10	20	30	50	70	Rapports DPH, DQIFE, et d'enquête de satisfaction DSA
RP31	Résultat 3.1 : Les écosystèmes aquatiques et les ressources halieutiques sont gérées plus durablement	Taux de mise en œuvre des PGPE actualisés Pourcentage des plans d'eau sous les pratiques de PGPE	- 62,96	18,52	18,52 72,22	25,92 81,48	18,52 90,74	18,52 100	Rapport d'activités DPH
AP311	Amélioration de la gestion des écosystèmes aquatiques	Nombre de séances de sensibilisation organisées sur la loi cadre Nombre d'organes de gestion mis en place par écosystème	9 (2016) -	25 10	25 10	25 14	25 10	25 10	Rapport d'activités DPH
AP312	Amélioration de la gestion de l'effort (intensité) de pêche	Nombre de PGPE mis en œuvre	-	10	10	14	10	10	Rapport d'activités DPH
MSSPPA	Mesures de soutien spécifiques au PE :	Taux d'exécution physique des activités							Rapport d'activités DPH Rapp

	Permettre à la DPH d'exercer l'ensemble de ses missions dans la mise en œuvre du PPA	programmées	45,85 (2015)	50	70	90	100	100	de performance du secteur
RP41	Résultat 4.1 : La DPH rempli ses missions au profit des usagers	Niveau de satisfaction des usagers de la DPH	Enquête de référence						Rapport d'activités DPH et d'enquête de satisfaction DSA
AP411	Personnel	Taux de couverture des besoins en personnel qualifié de la DPH	50 (2015)	60	80	90	100	100	Rapport d'activités DPH
AP412	Biens & services et transferts	Taux d'exécution financière du budget de la DPH	Engagé :28,05	80	90	100	100	100	Rapport d'activités DPH
			Ordonnancé :14,94	70	80	90	90	100	Rapport d'activités DPH

Tableau 19 : Objectifs de production des principales productions halieutiques à l'horizon 2021

Type de production	Moy. 13-15	2017	2018	2019	2020	2021	Accroissement
Pêche maritime artisanale (t)	14 021	17 000	18 000	19 000	20 000	20 000	17,6%
Pêche continentale (t)	26 028	26 000	27 000	27 000	27 000	28000	7,7%
Pisciculture, y compris les grandes unités (t)	5 400	7 020	9 126	11 864	15 423	20 050	185,6%
Total (tonnes)	45 449	50 020	54 126	57 864	62 423	68 050	49,7%

Source : DSA, PAG, DPH 2016

3.2.4. Cadre de performance et indicateurs du Programme Pilotage et Soutien

Le tableau 20 présente les indicateurs de performance et les sources de vérification correspondantes pour chaque élément de la logique d'intervention du Programme Pêche Pilotage et Soutien au Secteur.

Tableau 20 : Cadre de mesure de la performance du Programme Pilotage et Soutien

Code	Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Valeurs de référence (Année 2015)	Valeurs cibles					Sources de vérification
				2017	2018	2019	2020	2021	
OGPPS	Objectif global : Améliorer les performances de l'Agriculture béninoise, pour la rendre capable d'assurer de façon durable la souveraineté alimentaire et nutritionnelle, de contribuer au développement économique et social des hommes et femmes du Bénin et l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD)	Taux de croissance du PIB agricole	4,1%	6%	6%	6%	6%	6%	Rapport INSAE
		Incidence de pauvreté des ménages ruraux	43,6%	42%	39%	35%	32%	30%	Rapport INSAE
		Taux annuel d'accroissement des dépenses moyennes de consommation des ménages ruraux	-3,66% (dépenses de consommation moyenne par tête en 2015 = 148 424 FCFA)	7,5%	7,5%	7,5%	7,5%	7,5%	Rapport INSAE
		Taux de prévalence de la malnutrition chronique des enfants < 5 ans	34%	32%	30%	27%	25%	24%	Rapport MICS
		Solde de la balance commerciale agricole	-625,82 milliards de FCFA	-600	-550	-500	-450	-400	Rapport de performance du secteur
		Taux de prévalence de l'insécurité alimentaire	7,5%	7,5%	7%	6%	6%	6%	Rapport de performance du secteur
		Ratio des exportations agricoles sur le PIB agricole	6,5%	10%	15%	20%	23%	25%	Rapport de performance du secteur
		Ratio Dépenses publiques consacrées à l'agriculture sur Valeur ajoutée agricole	9,54%	10%	11%	13%	14%	15%	Rapport de performance du secteur
OSPPS1	Objectif spécifique1 : Contribuer à la promotion et structuration équitable des Chaînes de Valeurs Ajoutée des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières prioritaires	Taux d'accroissement du volume des exportations des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières prioritaires							Rapport de performance du secteur
		• Produits végétaux							
		• Produits animaux							
		• Produits halieutiques							

Code	Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Valeurs de référence (Année 2015)	Valeurs cibles					Sources de vérification
				2017	2018	2019	2020	2021	
		Nombre cumulé d'emplois créés dans les chaînes de valeur prioritaires (désagrégué par genre) ³⁰	–	10000	50000	80000	100000	147 000 dont 30 % pour les femmes	
RPS11	Résultat 1.1: le dispositif de contrôle des normes commerciales est renforcé	Taux d'accroissement du nombre de certificats de conformité délivrés par les services compétents (ABSSA)	À renseigner auprès des services compétents)	25%		30%		50%	Rapport de performance du secteur
APS111	Restructuration de l'infrastructure et du système de gestion de la qualité	Nombre de laboratoires central et périphériques équipés et restructurés	4 (LCSSA, LSSEE, LABOVET, LADISERO)	1	2	1	0	0	Rapport de réalisations physiques (DANA, ABNCQ, DPV, LSSEE)
APS112	Vulgarisation des textes réglementaires en matière de production, transformation et commercialisation	Atelier suivi de diffusion sur les mass-médias	0	0	3	3	3	3	Rapport d'activités DLROPEA et DQIF
		Sessions de formations	0		3	3	3	3	
RPS12	Résultat 1.2: les opportunités d'affaires sont identifiées et développées	Taux d'accroissement annuel du nombre de contrats d'affaire entre les familles professionnelles	Nombre de contrats d'affaire = ?	25%	25%	25%	25%	25%	Rapport d'activités DLROPEA
APS121	Appui au renforcement des liens d'affaires entre les familles professionnelles des filières agricoles	Rencontres d'échanges organisées		14	14	14	14	14	Rapport d'activités DLROPEA
APS122	Renforcement des OPA en matière de gestion de l'offre et de mise en marché des produits.	sessions de formations		14	0	14	0	0	Rapport d'activités DLROPEA
APS123	Mise en place des observatoires sur les marchés des produits agricoles pour les filières prioritaires	Nombres de filières disposant d'un manuel technique portant sur le mode de collecte et de traitement de données		1	1	1	1	1	Rapport d'activités CT-SAGSA
RPS13	Résultat 1.3: les capacités des acteurs en matière d'analyse et de formulation des stratégies commerciales d'entreprise, ainsi que les capacités institutionnelles et organisationnelles correspondantes	Taux de satisfaction des acteurs	Enquête de référence	80%	80%	80%	80%	80%	Rapport d'activités DLROPEA

³⁰ Source PAG

Code	Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Valeurs de référence (Année 2015)	Valeurs cibles					Sources de vérification
				2017	2018	2019	2020	2021	
	des ANE sont renforcées								
APS131	Appui aux acteurs pour le choix et l'adoption de formes juridiques d'entreprises	Sessions de formations		14	14	14	14	14	Rapport d'activités DLROPEA
APS132	Renforcement des capacités managériales des promoteurs d'entreprises agricoles et agro-industrielles	Sessions de formations		14	14	14	14	14	Rapport d'activités DLROPEA
APS133	Renforcement des capacités techniques des acteurs clés pour la mise en marché de leur produit	Sessions de formations		14	14	14	14	14	Rapport d'activités DLROPEA
APS134	Renforcement des capacités organisationnelles des familles d'acteurs pour l'émergence des interprofessions	Nombre d'interprofessions créées		4	4	2	0	0	Rapport d'activités DLROPEA
APS135	Elaboration d'un plan d'actions pour la conservation, la transformation et la commercialisation des produits agricoles	Document du plan d'actions	0		1				Rapport d'activités DLROPEA
APS136	Renforcement des infrastructures de communication pour le stockage, la conservation, la transformation et la mise en marché	- Nombre des structures du MAEP mise en réseau avec une connexion basée sur la fibre optique	0	10	10	10	10	10	DSA/DIP (Rapports de campagne et rapports annuels d'activités)
		- Nombre de call center mise à l'échelle du système pour l'assistance aux producteurs (renseignements généraux) au niveau des pôles de développement	1	1	3	2			
		- Nombre de laboratoire électronique mise en place	0	1					
		- Nombre de serveur vocal mise en place en langues locales à l'échelle nationale	0	1					
		- Nombre de système de suivi en ligne des exploitations agricoles mise en place	0		1				
RPS14	Résultat 1.4: le partenariat public-privé pour le développement des chaînes de valeurs ajoutées (CVA) est développé	Nombre de partenariats public-privé inclusifs formalisés et mis en œuvre dans les CVA prioritaires	2	3	5	10	13	15	Rapport d'activités DLROPEA

Code	Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Valeurs de référence (Année 2015)	Valeurs cibles					Sources de vérification
				2017	2018	2019	2020	2021	
APS141	Renforcement du cadre réglementaire et législatif favorable à la mise en place et au développement des contrats PPP	Ateliers de validation actes réglementaires et législatifs		3	2	1	0	0	Rapport d'activités DLROPEA
		Sessions de formations		68		34		34	Rapport d'activités DLROPEA
APS142	Appui aux initiatives privées conformes aux orientations politiques définies	Initiatives transférer au FNDA			35	35	35		
RPS15	<u>Résultat 1.5</u> : Des Indications Géographiques sont mises en place pour la valorisation des produits agricoles béninois	-Nombre d'Indications Géographiques mises en place							
APS151	Dynamisation des organes en charge de la promotion des IG	- Nombre de manuel de procédures administratives, financières, comptables et opérationnelles du SP/CoNaMP-IG élaboré		1					DSA/CoNaMP-IG
		- Nombre de plan de formation du personnel élaboré			1				
		- Nombre de Plan Stratégique de Développement des IG au Bénin		1					
APS152	Renforcement des capacités des acteurs de promotion des IG	- Nombre d'ateliers		7	7	7	7	0	
APS153	Mise en œuvre du processus de qualification en IG des produits identifiés (tels que l'ananas, le karité, la gari sohoui, Agonlinmi, zomi, le wagashi, etc.)	- Nombre de processus			4				
APS154	Elaboration, financement et mise en œuvre d'un programme de recherche sur les IG	- Nombre de programme de recherche			1				
OSPPS2	<u>Objectif spécifique 2</u> : Contribuer au renforcement de la résilience des EA et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables	Niveau de satisfaction des exploitants agricoles (hommes, femmes et jeunes) par rapport aux conditions d'accès au foncier	Enquête de référence						Rapport d'enquête de satisfaction DSA

Code	Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Valeurs de référence (Année 2015)	Valeurs cibles					Sources de vérification
				2017	2018	2019	2020	2021	
		Niveau de satisfaction des exploitants agricoles (hommes, femmes et jeunes) par rapport à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	Enquête de référence						Rapport d'enquête de satisfaction DSA
RS21	Résultat 2.1: La gestion de l'accès au foncier est sécurisée au profit des hommes et des femmes	Taux de réduction des litiges liés l'accès au foncier rural	Enquête de référence						Rapport d'enquête de référence
RS211	Généralisation des Plans Fonciers Ruraux sur toute l'étendue du territoire national	Nombre de PFR réalisés	424 (2016)	50	100	100	100	100	Rapport d'activités DLROPEA
		Nombre de POAS réalisés		50	100	100	100	100	
		Nombre SIF installés			30	15	15	17	
		Nombre de séances de vulgarisation		15	15	15	15	17	
		Nombre de Plaquettes édités			10000				
		Nombre de décrets pris		2	2	2			
RS212	Promotion de l'usage des outils de formalisation foncière	Nombre d'outils mis en place			770				Rapport d'activités DLROPEA
		Nombre de session de sensibilisation		15	15	15	15	17	
RS213	Réalisation de la typologie des bas-fonds relevant du domaine public de l'état	Etude réalisée			1				Rapport d'activités DGAER
RS214	Appui aux Communes dans l'identification, la préservation et la sécurisation des espaces agricoles et pastoraux	Nombre de SDAC élaboré/ actualisé			40	37			Rapport d'activités DGAER
RS22	Résultat 2.2: la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables est améliorée	Nombre de personnes en insécurité alimentaire (phase 2 à 5 du Cadre Harmonisé - CH2)	Phase 3 (crise) : 34.241 personnes en octobre 2016 et Phase 2 (sous pression) : 1.377.811 personnes		15%	25%	40%	Diminution de 50 %	Rapport d'activités CT-SAGSA

Code	Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Valeurs de référence (Année 2015)	Valeurs cibles					Sources de vérification
				2017	2018	2019	2020	2021	
		Proportion des ménages avec une pauvre diversité de la diète (SDAM<4) ³¹ (moyenne nationale)	6%		5%	4%	3,5%	3%	
RS221	Mise en œuvre de la stratégie alimentaire de réduction de la malnutrition	Nombre d'agents recrutés, formés et équipés			490				Rapport d'activités DANA
		Plan élaboré et mis en œuvre			1				
		Nombre de séance d'IECCC			521	521	521	521	
		Documents des plans de surveillance Élaborés et mis en œuvre				3			
RS222	Valorisation des produits alimentaires locaux dans la lutte contre la malnutrition	Nombre de produits alimentaires locaux utilisés dans la récupération des malnutris			5	5	5	5	Rapport d'activités DANA
RS223	Mise en œuvre de la stratégie de fortification	Nombre de formation		5	5	5	5	5	Rapport d'activités DANA
		Mission exploratoire		1	1	1	1	1	Rapport d'activités DANA
		Nombre d'aliments fortifiés			1	2	1	1	Rapport d'activités DANA
RS224	Renforcement de l'alimentation et de la nutrition dans le secteur agricole	Nombre d'ateliers de renforcement du système de surveillance nutritionnelle		4	4	4	4	4	Rapport d'activités DANA
RS225	Mise en place des banques alimentaires et des filets sociaux adaptés aux groupes vulnérables	Nombre de communes touchées		2	15	20	20	20	Rapport d'activités DANA
RS226	Prise en compte des actions de lutte contre la malnutrition dans les processus de planification et de mise en œuvre des actions du secteur agricole	Nombre de plaidoyers en directions des élus et décideurs politiques		1	1	1	1	1	Rapport d'activités DANA
OSS3	Objectif spécifique 3 : Améliorer équitablement la gouvernance et les systèmes d'informations du secteur agricole, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	Volume cumulé d'investissement du Secteur Privé dans le secteur	102,524 milliards de FCFA	134	250	500	600	689 milliards de FCFA	Rapport de performance du secteur
		Part des dépenses publiques en agriculture (% du total de la dépense publique)	6,9%	10%	10%	10%	10%	Plus de 10%	Rapport de performance du secteur

³¹ Source AGVSA 2013

Code	Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Valeurs de référence (Année 2015)	Valeurs cibles					Sources de vérification
				2017	2018	2019	2020	2021	
		Régularité dans la production et la dissémination des informations fiables et de qualité sur la performance du secteur agricole	Rapport Annuel de Performance (RAP) du secteur	1	1	1	1	1	Rapport biennal sur les indicateurs de Malabo
		Niveau de représentativité des femmes dans les instances de gouvernance	8%	8%	12%	17%	21%	25%	
RS31	Résultat 3.1: les réformes sont mises en œuvre dans le secteur pour permettre aux services du MAEP de remplir ses missions au bénéfice des usagers	Taux de satisfaction des usagers du MAEP	Enquête de référence						Enquête de satisfaction
AS311	Appui au fonctionnement des organismes sous tutelle	Nombre d'appuis		1	1	1	1	1	Rapport de performance
AS312	Appui aux services centraux	Nombre d'appuis		1	1	1	1	1	Rapport de performance
AS313	Appui aux services déconcentrés	Nombre d'appuis		1	1	1	1	1	Rapport de performance
AS311	Appui à l'opérationnalisation de sept pôles de développement agricole (ATDA)	Nombre d'appuis		3	2	1	1	1	Rapport de performance
RS32	Résultat 3.2: Le système d'information du secteur agricole (statistiques, e-agriculture, systèmes d'informations, suivi évaluation et coordination du secteur) est pleinement fonctionnel	Niveau de satisfaction des utilisateurs d'informations sur le secteur agricole	Enquête de référence						Rapport de performance
		Nombre de revue sectorielles conjointes Etat-PTF-Privé-OSC-OPA tenues au niveau national, des PDA et des départements	1 / 0 / 0	1 / 0 / 0	1 / 7 / 12	1 / 7 / 12	1 / 7 / 12	1 / 7 / 12	Rapports de performance
AS321	Appui au dispositif national de statistiques agricoles	Nombre de RNA réalisé		1					Rapport RNA et rapport de campagne DSA
		Nombre d'ESA réalisée			1	1	1	1	
		Nombre d'enquêtes nutritionnelles			1			1	
		Nombre de CE-A réalisé		1	1	1	1	1	
		Nombre de système d'information		1	1	1	1	1	

Code	Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Valeurs de référence (Année 2015)	Valeurs cibles					Sources de vérification
				2017	2018	2019	2020	2021	
		fonctionnel							
		système IG fonctionnel		1	1	1	1	1	
		système alerte agro météorologique et climatique (AMC) renforcé		1	1	1	1	1	
AS322		Nombre de call center fonctionnels		4	7	7	7	7	DIP
		Nombre de laboratoire électronique fonctionnels		1	1	1	1	1	DIP
		Nombre de documentaires réalisés		2	2	2	2	2	DQIFE
		Nombre de documentaires diffusés		6	6	6	6	6	DQIFE
		Nombre de villages agricoles touchés		500	1000	1500	1000	1000	DQIFE
		Nombre de serveur vocal fonctionnel		1	1	1	1	1	DIP
	Promotion et développement des services agricoles par les TIC	Nombre de langues locales couvertes			2	3	3	2	DIP
		Nombre de systèmes de suivi en ligne fonctionnels			1	1	1	1	DIP
		Nombre de documents de stratégie disponibles		1	1				DIP
		Nombres de mécanisme de diffusion de SMS		1	1	1	1	1	DIP
		Nombre de mécanisme de collecte moderne		1	1	1	1	1	DIP
AS323		Nombre de séances d'internalisation sur le PSDSA organisées			96				Rapport d'activités DPP
		Nombre de signalétiques réalisées			100	100			
		Nombre d'émissions et /ou de documentaires réalisés et diffusés		5	5	5	5	5	
	Communication sur le secteur agricole et de la SAN	Nombre de journées organisées		1	1	1	1	1	
		Nombre de foires organisées		7	7	7	7	7	
		Nombre d'études pour l'harmonisation de l'identité visuelle des acteurs du secteur agricole et élaboration d'une charte graphique unique réalisées			1				
AS324	Suivi et évaluation du secteur	Nombre d'appuis au système de suivi		1	1	1	1	1	Rapport d'activités DPP

Code	Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Valeurs de référence (Année 2015)	Valeurs cibles					Sources de vérification
				2017	2018	2019	2020	2021	
	Agricole	évaluation							
		SAKSS opérationnel		1	1	1	1	1	
AS325	Amélioration de la qualité, de la gestion et de la coordination du secteur	Nombre de session annuelle du CNOS		2	2	2	2	2	Rapport d'activités du STP/CNOS
		Nombre de sessions des démembrements du CNOS		356	356	356	356	356	
AS326	Actualisation/élaboration de la politique agricole et de ses instruments de mise en œuvre	Nombre de documents de politiques validés/adoptés/promulgués			3	4			Rapport d'activités DPP
RS33	<u>Résultat 3.3:</u> Les EAF sont professionnalisées et l'entrepreneuriat agricole est développé au profit des jeunes et des femmes	Nombre d'EAF professionnalisées	Enquête de référence						Rapport d'activités DQIFE
		Nombre d'entreprises agricoles développées	Enquête de référence						
AS331	Professionnalisation des Exploitations Agricoles Familiales	Nombre d'outils de développement des liens d'affaire promus		3	3	3	3	3	Rapport d'activités DQIFE
		Nombre de communes couvertes		20	40	50	77	77	
AS332	Renforcement des structures d'appui à l'entrepreneuriat agricole	Nombre de structures appuyées		6	6	6	6	6	Rapports d'activités DQIFE et DLROPEA
RS34	<u>Résultat 3.4:</u> le genre est pris en compte à sa juste valeur dans le secteur agricole	Effectif additionnel de femmes et de jeunes admis dans les instances de gouvernance des ANE et du MAEP	0						Rapport d'activités de la CNAB
AS431	Amélioration de l'accès des femmes aux ressources	nombre de mécanismes de facilitations de l'accès des femmes à la terre mis en place			77	77	77	77	Rapport d'activités de la CNAB
		Nombre de dossiers de crédits des femmes appuyés		1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	
		Nombre de dossiers de demande d'intrants appuyés		1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	
		Nombre microprojets / projets de transformation gérées par les femmes rurales appuyés		1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	
AS432	Renforcement des capacités d'action des femmes rurales	Nombre de femmes rurales formées		5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	Rapport d'activités de la CNAB

Code	Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Valeurs de référence (Année 2015)	Valeurs cibles					Sources de vérification
				2017	2018	2019	2020	2021	
		Nombre de nouvelles technologies promues et transférées aux femmes rurales		1	2	3	2	2	
		Nombre d'organisations des femmes rurales appuyées		100	200	400	200	100	
OSS4	Objectif spécifique 4 : Mettre en place des mécanismes de financements et d'assurances adaptés et accessibles	Niveau de satisfaction des exploitants agricoles (hommes, femmes et jeunes) par rapport à leur accès aux services de financement	Enquête de référence						Rapport d'enquêtes de satisfaction DSA
		Niveau de satisfaction des exploitants agricoles (hommes, femmes et jeunes) par rapport à leur accès aux services d'assurance	Enquête de référence						Rapport d'enquêtes de satisfaction DSA
		Niveau de satisfaction des exploitants agricoles (hommes, femmes et jeunes) par rapport à leur accès aux services de gestion des calamités	Enquête de référence						Rapport d'enquêtes de satisfaction DSA
RS41	Résultat 4.1: Le Fonds National de Développement Agricole (FNDA) est opérationnalisé	Volume de financement cumulé mis en place par le FNDA (ventilé par Guichet)	0	0	1	5	10	15 milliards FCFA	Rapport d'enquêtes de satisfaction DSA
AS411	Opérationnalisation des Guichets	Montant de la dotation des guichets						7,5 milliards FCFA	Rapport d'activités FNDA
AS412	Fonctionnement du FNDA	Montant annuel de dotation pour le fonctionnement							10% du budget global du Fonds
AS413	Mise en place du sous guichet Recherches Agricole et Agro-alimentaire (RAA)	Etude de faisabilité réalisée			1				Rapport d'activités FNDA
		1 manuel d'opération élaboré			1				
AS414	Appui à l'opérationnalisation de la Banque de Développement Agricole	Tour de table				1	1		

Code	Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Valeurs de référence (Année 2015)	Valeurs cibles					Sources de vérification
				2017	2018	2019	2020	2021	
RS42	Résultat 4.2: Les mécanismes assurantiels dans le secteur agricole sont développés au profit des exploitants agricoles	Nombre de produits/services assurantiels développés au profit des exploitations agricoles ³²	8	10	15	20	25	25	Rapport d'enquêtes de satisfaction DSA
AS421	Relèvement du fonds d'établissement	Montant du fonds			3 milliards de FCFA				Rapport d'activités AMAB
AS422	Promotion de la culture d'assurance	Nombre de séances de sensibilisation organisées		77		77		77	
AS423	Appui à l'accessibilité des primes d'assurance à payer par les Producteurs	Nombre d'appui		1	1	1	1	1	
AS424	Appui institutionnel	Nombre d'actions de plaidoyer et lobbying		1	1	1	1	1	Rapport d'activités AMAB
AS425	Incitation des ménages agricoles à souscrire aux systèmes d'assurance (santé, récoltes et bétails)	Nombre de séances de sensibilisation		7	15	20	20	15	Rapport d'activités AMAB
RS43	Résultat 4.3: La gestion des calamités dans le secteur agricole est améliorée	Volume de financement du Fonds de Gestion des Calamités agricoles	0	1	2	4	5	5 à 10 milliards de FCFA	Rapport d'activités Fonds de Gestion des Calamités
AS431	Valider les résultats de l'étude sur le fonds de gestion des calamités	Rapport de l'atelier de validation		1					Rapport d'activités DPP
AS432	Mettre en place et opérationnaliser le Fonds de Gestion des Calamités agricoles	Nombre de Textes et manuels			2				Rapport d'activités DPP
AS433	Accompagnement financier (subvention et crédit) des groupes ayant subis des chocs climatiques	Nombre d'exploitations familiales impactées		5000	10000	15000	15000	5000	Rapport d'activités DPP
RS44	Résultat 4.4: Le Fonds d'Appui au Développement des communes, volet agriculture (FADeC-Agriculture) est renforcé	Taux d'exécution physique	0%	0%	50%	100%	100%	100%	Rapport d'activités DPP
		Taux d'exécution financière	0%	0%	50%	100%	100%	100%	Rapport d'activités DPP

³² Source AMAP

Code	Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Valeurs de référence (Année 2015)	Valeurs cibles					Sources de vérification
				2017	2018	2019	2020	2021	
AS441	Appui aux communes pour une meilleure orientation des Fonds FADeC-Agriculture	Nombres de communes appuyées		25	25	27			Rapport d'activités DPP
AS442	Renforcement des capacités des communes pour le montage de projets de développement agricole	Nombres de communes appuyées		77		77			Rapport d'activités DPP
AS443	Dotation du Fonds	Montant annuel de dotation		2.180.000.000	2.234.500.000	2.290.362.500	2.347.621.563	2.406.312.102	Rapport d'activités DPP

Quatrième partie :
Mécanismes d'alignement
des interventions
dans le secteur agricole

4.1. APPROCHE PROGRAMME POUR LE SECTEUR AGRICOLE

L'approche programme pour le secteur agricole au Bénin est avant tout une démarche multi-acteurs de planification, de programmation et de gestion, qui doit servir d'outil pour la coordination, le pilotage, l'alignement et l'harmonisation de l'ensemble des interventions (missions régaliennes, projets etc.), qu'elles soient financées sur le budget intérieur ou par les Partenaires Techniques et Financiers. Cette approche programme pour le secteur agricole est sous-tendue par un certain nombre de principes, au premier rang desquels se trouve la Gestion Axée sur les Résultats.

4.2. GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS (GAR)

La GAR est « une stratégie de gestion visant à assurer l'amélioration des performances et la concrétisation de résultats tangibles ». ³³ L'approche de la GAR favorise un environnement d'apprentissage qui participe à l'amélioration de l'efficacité des initiatives de développement. La GAR est fondée sur quatre processus interconnectés tout au long de la chaîne PPBS :

- i. La **planification** : identifier la vision, les objectifs à atteindre et les moyens à mobiliser en fonction des objectifs définis dans le cadre des engagements de Malabo. Ce processus a été réalisé au cours de la formulation du PSDSA et de son PNIASAN.
- ii. La **programmation** et la **budgetisation** : programmer les besoins financiers des différentes actions en fonction des budgets réellement alloués au secteur agricole. Ce processus se met en œuvre au niveau du MAEP par la formulation du Document Pluriannuel de Programmation des Dépenses (DPPD), du Projet Annuel de Performance (PAP) et du PTAB du MAEP.
- iii. Le **suivi** : obtenir une estimation régulière des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs. Le suivi du cadre harmonisé de mesure de la performance est réalisé et renseigné par les différents documents de suivi des indicateurs et du Rapport Annuel de Performance (RAP), présentés chaque année lors de la revue sectorielle conjointe.
- iv. L'**évaluation** : apprécier de manière rigoureuse et indépendante la pertinence et le degré de réussite des réformes par rapport aux objectifs fixés. Le dispositif global de suivi évaluation ainsi que le cadre institutionnel du secteur agricole fait l'objet d'un document spécifique.

Dans le contexte spécifique du processus PSDSA/PNIASAN, l'approche de la GAR repose donc sur une planification ambitieuse, une programmation budgétaire réaliste et pragmatique et un dispositif de suivi évaluation, de coordination et de pilotage efficace.

La GAR appliquée à la formulation du PNIASAN du Bénin présente par conséquent de nombreux avantages car elle :

- soutient la **redevabilité** de tous les acteurs en fonction de leurs missions ;
- favorise le **pilotage** par la prise rapide de mesures correctives et de décisions éclairées; et
- renforce l'**apprentissage mutuel** en tirant les leçons des réussites et des échecs, dans un contexte de mise en œuvre de réformes importantes.

³³ OECD, 2002. Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats.

4.3. CHAÎNE DE RESULTATS ET IMBRICATION DES LOGIQUES D'INTERVENTION

La GAR adopte la théorie de la chaîne de résultats, qui décrit les relations de cause à effet entre les différents niveaux de résultats, un résultat se définissant ici comme un changement mesurable qui résulte d'une relation de cause à effet.

La chaîne de résultats relie les Objectifs Globaux (Impact à long terme) et les Objectifs Spécifiques (Effets à court et moyen terme - Outcome) aux résultats tangibles à atteindre (Output) et aux activités à réaliser selon une suite logique. La chaîne de résultats se reflète dans la matrice du Cadre de résultat (CR) et celle des quatre Programmes Cadres, tels que définis dans les deux sections précédentes.

En adoptant la théorie de la chaîne de résultats, l'approche de la GAR insiste sur l'importance de définir au préalable les Objectifs Globaux et les Objectifs Spécifiques des nouveaux Projets et Programmes, Plans et stratégies et d'identifier ensuite les résultats tangibles ainsi que les activités et moyens nécessaires à leur réalisation.

Pour respecter l'approche Programme, il est nécessaire de bien établir les liens hiérarchiques entre la logique d'intervention du Programme Cadre et celle des nouveaux Projets (voir tableau 21).

- ⇒ **L'Objectif Global (Impact) d'un Projet doit correspondre à l'Objectif Spécifique (Outcome) d'un ou plusieurs Programme Cadre.**
- ⇒ **L'Objectif Spécifique (Outcome) d'un Projet doit correspondre à un ou plusieurs Résultats Attendus (Output) d'un Programme Cadre.**
- ⇒ **Les Résultats (Output) d'un Projet doivent correspondre à une ou plusieurs Actions d'un Programme Cadre.**

Tableau 21 : Cadre logique imbriqué des projets et des Programmes Cadres

PROGRAMME CADRE			
Objectif Général	Impact	Projet	
Objectif spécifique	Outcome	Objectif général	Impact
Résultats attendus	Output	Objectif spécifique	Outcome
Actions		Résultats	Output
		Activités	
		Moyens (Inputs)	

Les Objectifs des nouveaux projets/programmes ne peuvent donc plus correspondre directement aux Objectifs globaux et spécifiques du PSDSA/PNIASAN mais seulement aux Objectifs spécifiques des Programmes Cadres. Les projets contribuent à l'atteinte des Objectifs des quatre Programmes Cadres et c'est la combinaison de ceux-ci qui permettra l'atteinte de l'Objectif sectoriel (figure 3).

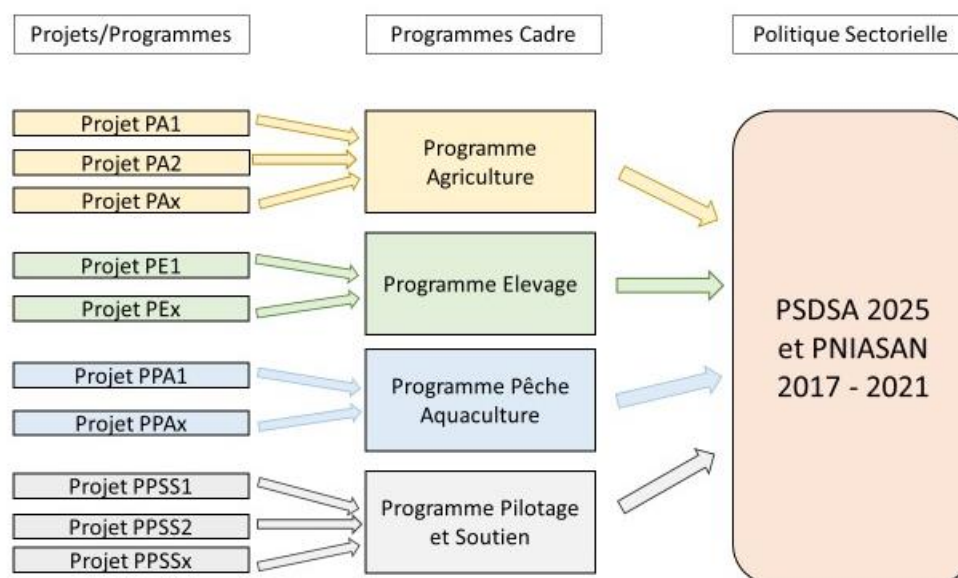


Figure 3 : Chaîne de résultats entre les Projets, les Programmes Cadres et la Politique Sectorielle

4.4. MODALITES FORMULATION DE NOUVEAUX PROJETS

A l'instar du Cadre Programmatique du PSRSA/PNIA de première génération, le Cadre Programmatique du PSDSA/PNIASAN prend en compte les projets/programmes actuellement en cours qui seront conduits jusqu'à leur terme. Mais il ne fait aucune description de projets filières. Cette approche présente l'avantage de laisser suffisamment de liberté aux différents acteurs dans la formulation des résultats et actions de leurs projets, en fonction de leur compétences et valeur ajoutée spécifique, tout en imposant plus de discipline en terme d'alignement sur les Objectifs spécifiques et Résultats des Programmes Cadres (correspondant respectivement aux axes et composantes du PNIASAN). Pour ce faire, quelques principes directeurs simples ont été formulés.

4.4.1. Principes directeurs

Lors de la formulation des nouveaux projets et programmes il conviendra d'appliquer les principes suivants :

- ⇒ Chaque nouveau projet/programme doit être rattaché à un seul Programme Cadre opérationnel (PA ou PE ou PPA).
- ⇒ Chaque projet a la possibilité de contribuer également au Programme Pilotage Soutien au Secteur car il est nécessaire d'intégrer des mesures transversales telles que la nutrition, le genre, le foncier ou encore l'accès au financement. L'intégration de ces aspects ne modifie pas le rattachement du projet à un Programme Cadre opérationnel (PA, PE, PPA).
- ⇒ Les projets ont la possibilité de se concentrer uniquement sur certaines thématiques du Programme Pilotage et Soutien au Secteur sans développer d'activités renseignées dans les Programme Cadre opérationnels.
- ⇒ Il convient d'imposer une discipline rigoureuse pour la formulation des OG, des OS en termes d'alignement sur les OS et les Résultats des Programmes Cadres tout en laissant suffisamment de marge de manœuvre en ce qui concerne les résultats et le choix des activités. Néanmoins, il est souhaitable que ces résultats et activités soient aussi proches que possible des formulations analogues des Programmes Cadres.
- ⇒ En matière de formulation, il conviendra d'adopter la terminologie « Contribuer à ... » pour les OG et OS.

⇒ Pour renseigner le Cadre Logique projet, il faut d'abord sélectionner les indicateurs projets dans la matrice d'indicateurs des quatre Programmes Cadres (Partie 3 du Cadre Programmatique) conformément à la figure 4 ci-après :

- Les indicateurs d'Impact (OG) doivent être analogues aux indicateurs d'Outcome (OS) du Programme Cadre ;
- Les indicateurs d'Outcome (OS) doivent être analogues aux Résultats des Programmes Cadres ;
- Les indicateurs de Résultats (Output) doivent autant que possible correspondre aux indicateurs d'Action des Programmes Cadres.

PROGRAMME CADRE		Projet	
Objectif Général	Impact	Objectif général	Ind. Impact
Objectif spécifique	Outcome	Objectif spécifique	Ind. Outcome
Résultats attendus	Output	Résultats	Output
Actions	Indicateurs réalisation	Activités	

Figure 4 : Correspondance entre les indicateurs Projets et ceux du Cadre Programmatique

L'utilisation d'une grille de correspondance entre les logiques d'intervention des Programmes Cadres et celles des nouveaux Projets facilitera grandement cet exercice.

4.4.2. Projets phares du PAG

Si le Cadre Programmatique du PSDSA/PNIASAN ne comporte pas de Projets totalement formulés, le PNIASAN identifie clairement les cinq Projets Phares du PAG comme étant les interventions devant être prioritairement formulées dans la mise en œuvre du Cadre Programmatique du Secteur Agricole.

Le tableau 22 présente la liste de ces Projets et leur budget prévisionnel, répartis entre les contributions de l'Etat et du secteur privé.

Tableau 22 : Liste et budgets prévisionnels (en M de FCFA) des projets phares du PAG

Titre du Projet Phare	Budget indicatif (M FCFA)	Programme Cadre
Filières HVA (ananas, anacarde, produits maraichers)	170 000	Programme Agriculture
Filières conventionnelles (riz, maïs, manioc)	158 900	Programme Agriculture
Aquaculture continentale	60 000	Programme Pêche et Aquaculture
Mise en valeur de la basse et moyenne vallée de l'Ouémé	133 400	Programme Agriculture
Viande, lait et œufs de table	67 000	Programme Elevage
Total	589 300	-
Financement public	84 520	-
Financement privé	504 780	-

Source : Document du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG : 2017-2021), 2017

La formulation de ces projets permettra de structurer les actions prévues conformément aux principes directeurs définis afin d'assurer leur intégration dans le Cadre Programmatique et une parfaite harmonisation des objectifs pour une traçabilité effective des indicateurs.

4.5. Pilotage du cadre programmatique et conditions de succès

Un fonctionnement efficient du cadre programmatique nécessite la mise en place d'organes de pilotage appropriés. Des conditions de mise en œuvre doivent être réunies pour garantir le succès. Le mécanisme de pilotage est envisagé à trois niveaux que sont le pilotage des programmes-cadres, le pilotage des projets et la gestion du cadre programmatique.

4.5.1. Pilotage des programmes-cadres

Chaque programme cadre sera piloté par une unité érigée au rang de service dans la direction technique sous-sectorielle concernée (DPV, DPH et DE). Elle sera chargée de la mise en cohérence, de la mise en synergie, et du suivi des différents projets qui le compose par rapport aux objectifs et résultats attendus dudit programme. A ce titre, elle appuiera la programmation des actions des projets, organisera des séances de concertation entre projets et gèrera une base de données du programme comportant des informations clés sur les filières et les performances. Les unités de pilotage des directions techniques seront structurées de telle sorte que les fonctions ci-après soient tenues par des postes spécifiques :

- ✓ coordonner la planification stratégique et opérationnelle des actions du programme ;
- ✓ coordonner l'élaboration des budgets-programmes du programme ;
- ✓ veiller à la mise en cohérence, la mise en synergie et au suivi des différents projets du programme ;
- ✓ veiller à l'implication effective des directions transversales dans les actions spécifiques du programme ;
- ✓ veiller à l'implication effective des différents acteurs du secteur agricole dans les actions spécifiques du programme ;
- ✓ coordonner la mise en œuvre des interventions du programme ;
- ✓ réaliser le suivi-évaluation axé sur le résultat du programme.

Ces fonctions se résument en trois principales à savoir :

- la coordination du pilotage et le dialogue inter acteurs ;
- la gestion d'un système d'information et de gestion
- la planification et le suivi de la mise en œuvre.

L'unité de pilotage est sous la responsabilité directe du directeur technique, chef de file de programme. De façon spécifique, l'ancrage institutionnel du programme Pilotage et Soutien au Secteur est maintenu au Secrétariat Général du Ministère. Il est recommandé de créer une unité de pilotage de ce programme à l'instar de celles des directions techniques sous sectorielles.

4.5.2. Pilotage des projets

Les actions des projets prioritaires en cours de mise en œuvre doivent intégrer le contenu du PNIASAN sans pour autant entreprendre une reformulation de ces projets. Les unités de pilotage des programmes-cadres doivent veiller à la mise en synergie des actions de ces projets avec celles du PNIASAN.

Les projets phares seront pilotés selon les options à retenir avec la mise en place des ATDA. Il faut veiller à ce que la planification soit conforme au contenu du PNIASAN et que les informations sur la mise en œuvre de ces projets alimentent les unités de pilotage des programmes-cadres.

4.5.3. Coordination et gestion du cadre programmatique

La coordination et la gestion technique du cadre programmatique relève de la direction en charge de la Programmation et de la Prospective du Ministère en charge de l'agriculture. A ce titre, cette direction veillera au fonctionnement des unités de pilotage des programmes cadres et des équipes de gestion des projets. Pour réussir sa mission, la DPP s'appuiera sur les chefs de file des programmes cadres.

4.5.4. Conditions de succès

La réussite de la mise en œuvre de la stratégie et partant, du cadre programmatique, dépend d'un certain nombre de facteurs dont les principaux sont :

- l'aboutissement rapide des réformes entreprises dans le secteur agricole ;
- l'actualisation diligente du décret portant Attributions, Organisation et Fonctionnement (AOF) du MAEP ;
- la fonctionnalité du cadre institutionnel selon les principes qui y sont retenus ;
- l'actualisation des unités de pilotage des programmes-cadres conformément aux options faites pour la coordination et la gestion du cadre programmatique ;
- la mise en place conséquente des ressources humaines, matérielles et financières ;
- la mise en place et l'animation d'un système d'informations cohérent et opérationnel qui renseigne sur la mise en œuvre du PNIASAN à tous les niveaux ;

- la réalisation de l'évaluation à mi-parcours du PNIASAN pour réorienter au besoin la stratégie ou corriger les dysfonctionnements éventuels ;
- l'alignement effectif des projets/programmes des Partenaires Techniques et Financiers sur le cadre programmatique.

CONCLUSION

Le PSDSA et son PNIASAN constituent la référence pour toutes les actions à entreprendre dans le secteur. Son élaboration est le résultat d'un processus collégial et hautement inclusif qui a mobilisé les forces vives du secteur agricole. Le cadre programmatique a repris les principales options stratégiques et les choix opérés lors de l'élaboration du PNIASAN et constitue de ce fait un repère pour apprécier les performances dans sa mise en œuvre. Un recours constant à ce document doit donc être observé à tous les niveaux et par tous pour permettre de constater le développement du secteur agricole en 2021, gage de la victoire sur la pauvreté. « Labor omnia vincit improbus : un travail opiniâtre vient à bout de tout ».